

SOMMAIRE

- 01 Profil
- 02 Message du Président
- 04 Équipe de Direction
- 06 Chiffres clés
- 08 Faits marquants 2010
- 12 Les implantations du Groupe

14 MÉTIERS

- 16 Cabin Interiors
- 18 Aircraft Systems
- 20 AeroSafety & Technology

22 DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 24 Vie sociale
- 28 Environnement

32 INFORMATIONS FINANCIÈRES

- 34 Rapport de gestion
- 38 Gouvernance
- 40 Organes de direction et de surveillance
- 44 Gestion des risques
- 48 Information des actionnaires
- 52 Principales dispositions statutaires

54 RAPPORT FINANCIER

Zodiac Aerospace est un leader mondial des équipements et systèmes aéronautiques, à destination des avions commerciaux, des avions régionaux, des avions d'affaires, ainsi que des hélicoptères et du spatial. Le Groupe Zodiac Aerospace déploie une stratégie fondée sur la croissance interne et externe, consistant à se développer sur des marchés de niche à fort contenu technologique, générant une activité après-vente significative, et sur lesquels il peut occuper le premier rang mondial.

2 150,3 M€

de chiffre d'affaires

- 1,0 %

de croissance organique

240,4 M€

de résultat opérationnel courant

11,2 %

de marge opérationnelle

- 3,6 %

de croissance du résultat
opérationnel courant

2,80 €

de bénéfice net par action publié

148,3 M€

de résultat net publié

34 %

de ratio dettes financières nettes/
capitaux propres

“
*Zodiac Aerospace aborde la reprise
du cycle dans d'excellentes conditions*”



Olivier Zarrouati

Président du Directoire de Zodiac Aerospace depuis novembre 2007. Il a débuté sa carrière comme ingénieur de l'armement, avant de rejoindre le Centre National d'Études Spatiales. En 1998, il rejoint la société Intertechnique en tant que Directeur du Développement Externe et du contrôle des filiales. Cette société fut rachetée par Zodiac en 1999. Olivier Zarrouati a ensuite occupé différents postes au sein du Groupe : Directeur Général de la branche AeroSafety Systems puis Directeur de l'ensemble des activités aéronautiques du Groupe. Olivier Zarrouati est ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et ancien élève de l'École Polytechnique.

Zodiac Aerospace évolue sur un secteur cyclique

La construction aéronautique évolue en fonction de la croissance économique, avec un léger décalage. À des phases de croissance de plusieurs années succèdent des phases de baisse, plus courtes. Comme tous les équipementiers, Zodiac Aerospace est soumis à ces mouvements. Mais, grâce à sa longue expérience dans l'aéronautique, et grâce à une stratégie éprouvée, notre Groupe a développé des capacités de résistance à ces creux de cycle.

L'exercice 2009/2010 en est l'illustration. Après un premier semestre difficile, comme attendu, Zodiac Aerospace a renoué avec la croissance au second semestre et a terminé l'exercice en affichant des résultats supérieurs aux objectifs donnés en début d'année. Cette performance mérite d'être soulignée. Notre chiffre d'affaires affiche une légère baisse organique de 1 %, contre un recul estimé à 5 % en début d'exercice. Nos activités liées aux intérieurs de cabine, où nous détenons des positions de premier rang mondial, affichent une forte croissance sur la seconde partie de notre exercice, tandis que nos activités d'après-vente ont joué tout au long de l'exercice leur traditionnel rôle d'amortisseur aux baisses de cycle.

Sur le plan industriel, nous avons poursuivi nos actions d'abaissement du point mort, qui nous permettent de passer le creux de cycle en affichant une marge opérationnelle de 11,2 %, proche de celle de l'exercice précédent, malgré une évolution défavorable

de la parité euro/dollar. Ces démarches de réduction des coûts permettent à Zodiac Aerospace de rester compétitif et de se positionner sur les nouveaux programmes, tout en maintenant son effort de recherche et de développement.

Zodiac Aerospace prépare l'avenir

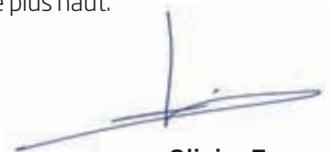
Notre Groupe a continué à investir sur les nouveaux programmes d'avions civils. Nos ingénieurs et techniciens ont préparé la montée en cadence des nouveaux programmes, comme l'Airbus A380 et le Boeing 787, et ont poursuivi le développement des équipements et systèmes destinés en particulier à l'A350 XWB, au Bombardier CSeries... Enfin, Zodiac Aerospace a remporté de nouveaux succès commerciaux : notre Groupe a été sélectionné pour fournir de nombreux équipements et systèmes destinés à l'avion russe Irkut MC-21 et à l'avion chinois COMAC 919, pour ne citer que les futurs avions commerciaux...

Zodiac Aerospace a renoué avec la croissance externe

Fidèle à la stratégie qui a fait son succès depuis plus de trente ans, notre Groupe a finalisé au cours de l'exercice écoulé les acquisitions du Canadien Cantwell Cullen & Company et de la société française Quinson. Notre Groupe a aussi initié le rachat de la société Sell, basée à Herborn en Allemagne et comptant environ 1 250 collaborateurs. Cette société viendra renforcer les compétences de notre branche Intérieurs de cabine dans le domaine des galleys - les cuisines - pour les avions gros-porteurs, et des équipements électriques pour ces galleys. Après ces acquisitions, notre Groupe disposera toujours d'une capacité financière significative lui permettant de mener à bien d'autres opérations de croissance externe.

Aujourd'hui, Zodiac Aerospace aborde la reprise du cycle aéronautique en excellente position. Le trafic aérien est de nouveau en progression et la santé financière des compagnies aériennes s'améliore. Dans ce contexte, Zodiac Aerospace bénéficiera de la reprise des cadences de production des programmes actuels et de la montée en puissance des nouveaux programmes. Dans le même temps, notre Groupe verra son activité après-vente progresser, grâce non seulement aux traditionnels moteurs de la croissance que sont la flotte en service et l'âge de la flotte, mais aussi aux apports de son organisation dédiée au service après-vente, Zodiac Services. L'ensemble de ces éléments, conjugués à l'implication et à la motivation de l'ensemble des personnels du Groupe, devraient nous permettre d'atteindre notre objectif d'une croissance de plus de 40 % de notre chiffre d'affaires d'ici trois ans - hors nouvelles acquisitions - ainsi qu'une amélioration significative de notre taux de marge opérationnelle à la parité euro/dollar constante.

Notre Groupe, Zodiac Aerospace, est un équipementier aéronautique de premier plan, occupant des positions de leader sur chacun de ses métiers, affichant une rentabilité supérieure à la moyenne de ses pairs, et bénéficiant de solides perspectives de croissance interne, qui se conjugueront, grâce à une structure financière solide, à la poursuite de la croissance externe. Notre Groupe aborde avec confiance, ambition et concentration cette nouvelle reprise du cycle aéronautique qui l'emmènera encore plus haut.



Olivier Zarrouati
Président du Directoire

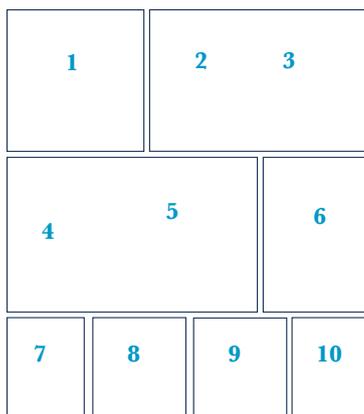
ÉQUIPE DE DIRECTION

Le mode de gouvernance du Groupe est à l'image de ses valeurs : des processus décisionnels courts au profit de la réactivité, l'esprit de performance et d'ouverture internationale, la transparence et la proximité avec les équipes. Les dirigeants de Zodiac Aerospace incarnent cette culture ancrée dans le patrimoine génétique du Groupe.

LE DIRECTOIRE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Directoire et le Comité exécutif examinent, tous les deux mois, les orientations principales du Groupe en matière de portefeuille d'activités, d'investissements et de fusions-acquisitions.

Le Directoire et le Comité exécutif revoient les performances opérationnelles courantes de chaque branche. Présidé par Monsieur Olivier Zarrouati, le Comité exécutif est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe au nombre de 9 à la clôture de l'exercice.



Équipe de Direction

Olivier Zarrouati* ⁽⁵⁾
Président du Directoire

Maurice Pinault* ⁽⁴⁾
Membre du Directoire
Directeur Général Délégué
au Développement

Jean-Jacques Jégou* ⁽¹⁾
Directeur Administratif et Financier

Yannick Assouad* ⁽³⁾
Directrice Générale de la branche
Aircraft Systems

Christian Novella* ⁽⁷⁾
Directeur Général de la branche
AeroSafety & Technology

Mike Rozenblatt* ⁽²⁾
Directeur Général de la branche
Cabin Interiors

Gilles Debray* ⁽⁹⁾
Directeur Général de Zodiac Services

Adri Ruiten* ⁽¹⁰⁾
Directeur Général de la division
Zodiac Seats

Paul Verheul* ⁽⁶⁾
Directeur Général de la division
Galley & Equipment

Pierre Antony Vastra* ⁽⁸⁾
Directeur de la Communication
et des Relations Investisseurs

Conseil de Surveillance



Didier Domange
Président du Conseil de Surveillance

Louis Desanges
Vice-Président

Marc Assa
Membre

Élisabeth Domange
Membre

Gilberte Lombard
Membre

Edmond Marchegay
Membre

Robert Maréchal
Membre

Marc Schelcher
Membre

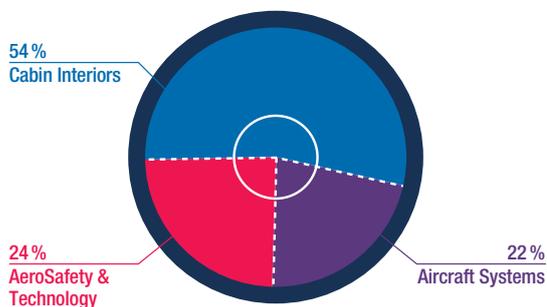
**Société Foncière, Financière
et de Participations - FFP**
Membre

*Membre du COMEX au 31 août 2010

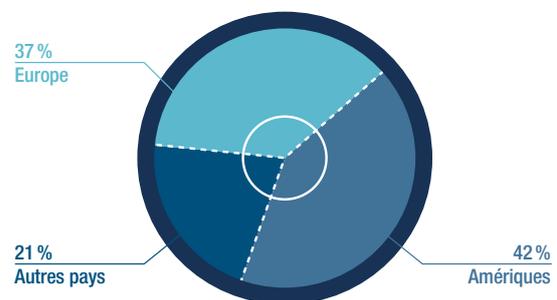


“ Des résultats conformes aux attentes”

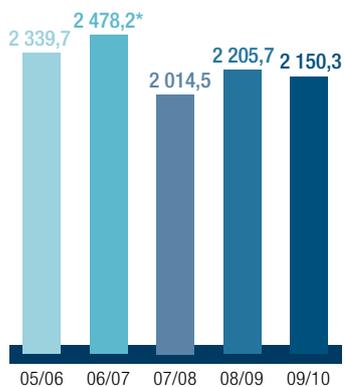
Répartition du C.A. consolidé
par branche d'activité
(en pourcentage)



Répartition du C.A. consolidé
par zone géographique
(en pourcentage)

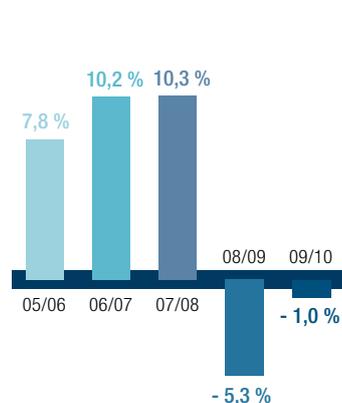


Évolution du C.A. consolidé
(en millions d'euros)

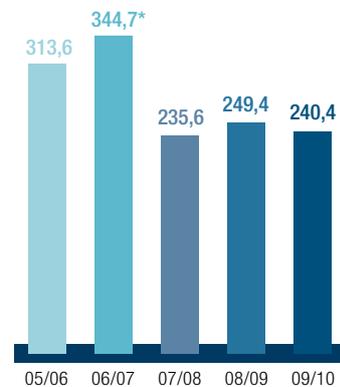


* Dont activités Marine cédées 476,2 M€

Taux de croissance organique
du C.A. consolidé
(en pourcentage)



Évolution du résultat
opérationnel courant
(en millions d'euros)



* Dont activités Marine cédées 82,1 M€

2 150,3 M€

de chiffre d'affaires consolidé

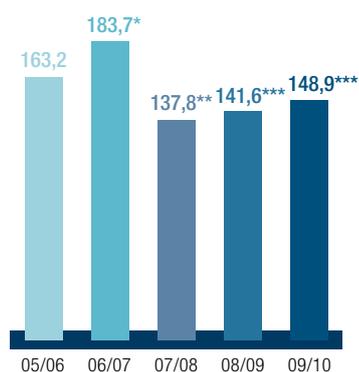
240,4 M€

de résultat opérationnel courant

2,80 €

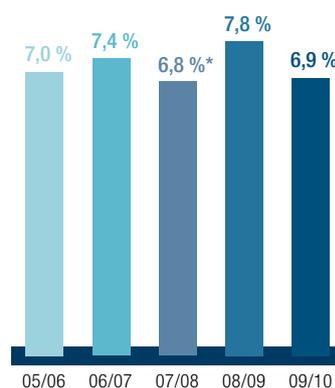
de bénéfice net par action publié

Évolution du résultat net (en millions d'euros)



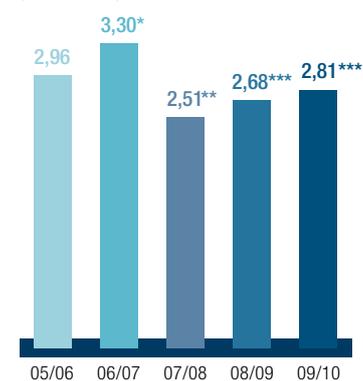
- * Dont 42 M€ issus des activités cédées
- ** Hors plus-value de cession des activités Marine (373,6 M€)
- *** Hors impact Marine et frais d'acquisition (IFRS 3)

Évolution de la marge nette (en pourcentage)



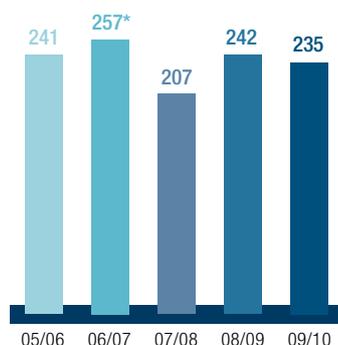
- * Hors plus-value de cession des activités Marine

Évolution du bénéfice net par action (en euros)



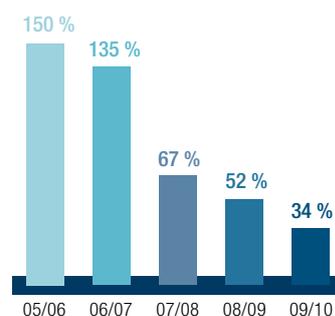
- * Dont 0,76 € provenant des activités cédées
- ** Hors plus-value de cession des activités Marine
- *** Hors impact Marine et frais d'acquisition (IFRS 3)

Évolution de la marge brute d'autofinancement (en millions d'euros)

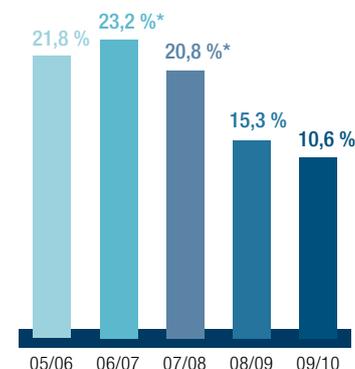


- * Dont 53,8 M€ au titre des activités cédées

Évolution du taux d'endettement - dettes financières nettes/capitaux propres (en pourcentage)



Évolution du rendement des capitaux propres d'ouverture (en pourcentage)



- * Pro forma

FAITS MARQUANTS 2010

Zodiac Aerospace a effectué deux acquisitions et en a initié une troisième. Ces opérations de croissance externe s'inscrivent dans sa stratégie, consistant à renforcer ses positions sur ses marchés de niche. Le Groupe a poursuivi son effort de R&D, tant sur les nouveaux programmes en développement que sur de nouvelles applications qui ont bénéficié aux trois branches du Groupe.

CABIN INTERIORS

Succès accru des systèmes de gestion de l'eau

La branche Cabin Interiors, leader incontesté dans les systèmes de gestion de l'eau et des déchets - son cœur de métier -, séduit de plus en plus le marché des aviateurs asiatiques. Ainsi, au cours de cet exercice, la branche a remporté de nouveaux succès commerciaux importants. Elle va équiper le nouvel avion C919 (168-190 places, premier vol annoncé en 2014) du constructeur chinois Comac, ainsi que l'avion régional japonais, MRJ, de Mitsubishi. Ces nouvelles conquêtes significatives de la branche Cabin Interiors permettent d'élargir encore la présence de ses produits d'équipements de cabine au sein d'une grande variété d'avions (long-courriers, régionaux et jets d'affaires).



Les systèmes innovants "sans contact" pour l'Airbus A350 XWB

La branche Cabin Interiors a poursuivi - via sa division Systèmes cabine - sa stratégie d'innovation en proposant à Airbus une nouvelle famille d'équipements sanitaires pour l'A350 XWB. Il s'agit d'un système de robinetterie "sans contact" spécifiquement conçu pour les cabinets de toilette. Ce concept très innovant intègre à la fois le robinet et un système de contrôle de la température de l'eau.



La technologie "sans contact" offre plusieurs atouts, un plus grand confort pour le passager, et pour l'avionneur une meilleure gestion de l'eau et un système plus simple à entretenir. Ces avantages concurrentiels de taille devraient permettre à la branche Cabin Interiors de conquérir de nouveaux contrats de fourniture d'équipements intérieurs dans le secteur de l'aviation commerciale.

RACHAT EN PERSPECTIVE DE **SELL, LEADER MONDIAL DES GALLEYS**

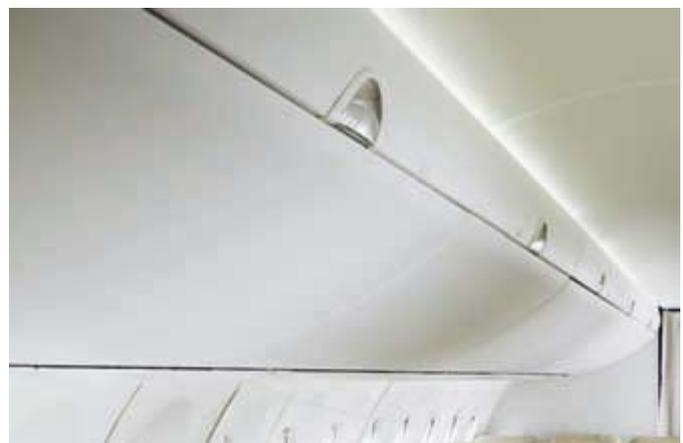
En 2009/2010, fidèle à sa politique de croissance externe, Zodiac Aerospace a mené des négociations visant à acquérir la société Sell. Cette entreprise, basée à Helborn en Allemagne, emploie environ 1 250 personnes et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires supérieur à 170 M€. Sell est un leader mondial de la conception et de la fabrication de galleys (cuisines) et d'équipements électriques

pour galleys dans les avions commerciaux. Ses activités bénéficient d'une conjoncture porteuse. Ainsi, le carnet de commandes de Sell a progressé de 30 % en 2010. Le rachat de Sell a été finalisé le 30 septembre 2010 et il viendra renforcer le leadership de la branche Cabin Interiors dans le domaine des intérieurs de cabines.



Nouveau système de coffre à bagages sélectionné par Airbus

Forte de l'obtention de la certification de l'intérieur du Boeing 787, la branche Cabin Interiors a été sélectionnée par Airbus pour la fourniture d'un nouveau système de coffre à bagages pour l'A330. Ce modèle de rangement offre l'avantage d'une réduction de masse à un coût plus faible. L'encombrement et le poids inférieurs de ce coffre vont dans le sens de la recherche, par les avionneurs, d'un gain de place au profit d'une diminution de la consommation de carburant, à moindre coût.



12,4 %
de marge opérationnelle

143,9 M€
de résultat opérationnel courant

AIRCRAFT SYSTEMS

Zodiac Aerospace renforce ses positions dans la distribution électrique

Après avoir qualifié les boîtiers de distribution électrique du Boeing 787, la division Gestion de la puissance électrique, Équipements de Cockpit et Éclairage de la branche Aircraft Systems poursuit le développement de la distribution électrique primaire et secondaire de l'Airbus A350 XWB. Ce développement est assuré en tant que systémier de rang 1 auprès d'Airbus. Ceci souligne le positionnement incontournable de la branche Aircraft Systems et de sa filiale ECE dans la préparation de toutes les nouvelles générations d'avions qui se caractérisent par un accroissement des fonctions assurées par l'électricité au détriment de l'hydraulique ou du pneumatique.



Lancement de l'activité Inertage des réservoirs de carburant

La conception des systèmes d'inertage, qui vont notamment équiper le G7000, nouvel avion d'affaires de Bombardier, et le MC-21, programme de l'avionneur russe Irkut, gagnés par Aircraft Systems, a débuté cette année.

Le développement par Zodiac Aerospace de la technologie OBIGS (On Board Inert Gas Generating System) - obligatoire depuis 2009 sur les avions commerciaux - doit durer environ trois ans. Ce procédé technique innovant permet de générer en continu des gaz inertes, donc non inflammables, et de les distribuer dans les réservoirs de carburant. Le système d'inertage développé par la branche Aircraft Systems va sensiblement améliorer la sécurité à bord en évitant les risques d'explosion.

7,6 %
de marge opérationnelle

36,7 M€
de résultat opérationnel courant

12,4 %
de marge opérationnelle

63,3 M€
de résultat opérationnel courant

AEROSAFETY & TECHNOLOGY

Conquête de tous les toboggans du CSeries

En mai 2010, la branche AeroSafety & Technology a été sélectionnée par Bombardier pour fournir en exclusivité les toboggans d'évacuation du CSeries. Ce nouveau jet - qui devrait entrer en service en 2013 - est un monocouloir dans la gamme des 110-130 places. L'avion sera équipé de six toboggans dont deux pour les portes avant, deux pour les portes arrière et deux qui seront montés sur les ailes pour les sorties de secours. Le développement et la certification des équipements seront assurés par Air Cruisers. La fabrication sera effectuée dans l'usine de Chihuahua (Mexique) et le support après-vente réalisé par Zodiac Services.



ACQUISITION DU LEADER CANADIEN CANTWELL CULLEN & COMPANY

En juillet 2010, Zodiac Aerospace a acheté les titres du groupe Cantwell Cullen & Company, leader canadien dans le domaine des protections de câblage (composants, harnais électriques) et de circuits hydrauliques destinés à l'aéronautique, à la défense et à des applications industrielles. Ce groupe, fondé dans les années 80 par Peter Cullen, emploie plus de 200 personnes sur ses sites de London et Oakville (Ontario).

Cette acquisition viendra renforcer les positions de la division Systèmes d'Interconnexion de la branche AeroSafety & Technology en confirmant le leadership mondial du Groupe Zodiac Aerospace dans les protections de câblage pour les trains d'atterrissage et les réservoirs de carburant.

LE GROUPE ZODIAC AEROSPACE DANS LE MONDE

Le Groupe Zodiac Aerospace est implanté sur quatre continents. Cette large couverture géographique lui permet d'être au plus près de ses clients, et de leur offrir un service réactif et de qualité. D'une part, nos clients avionneurs bénéficient de notre savoir-faire en ingénierie aéronautique et de notre outil de production performant et compétitif.



117

sites dans le monde

17 540

employés

D'autre part, nos clients compagnies aériennes profitent de notre réseau mondial de services de réparation et de distribution de pièces de rechange, nécessaires au maintien en condition de leurs flottes.



CABIN
INTERIORS

AIRCRAFT
SYSTEMS

AEROSAFETY
AND TECHNOLOGY

AIRCRAFT
SYSTEMS

AEROSAFETY

AND TECHNOLOGY



CABIN INTERIORS

La branche Cabin Interiors conçoit et commercialise des intérieurs de cabine clés en main ainsi que des sièges passagers et pilotes. Elle fournit également des équipements sanitaires et des équipements électriques alimentaires complexes. Ses avancées technologiques lui permettent de contribuer de façon notable à la modernisation, à l'amélioration des performances et au confort des intérieurs d'avions.



AIRCRAFT SYSTEMS

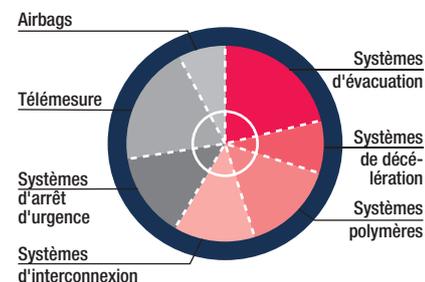
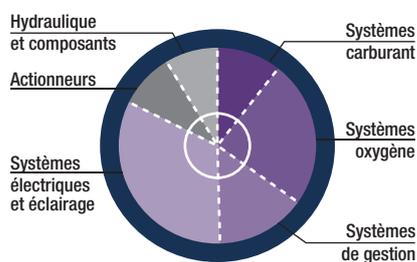
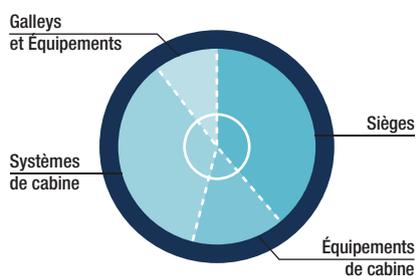
Le champ d'expertise de la branche Aircraft Systems est reconnu par l'ensemble des grands constructeurs internationaux. Il couvre les domaines civils, militaires et spatiaux. La branche optimise les équipements et systèmes de haute technologie essentiels en vol tant pour les avions que pour les hélicoptères.



AEROSAFETY & TECHNOLOGY

La branche AeroSafety & Technology contribue à faire avancer la sécurité des équipements aéronautiques, spatiaux et automobiles grâce à ses produits et systèmes complets, à forte valeur ajoutée. Ses innovations intéressent aussi bien les grands constructeurs internationaux que les opérateurs d'aéronefs civils et militaires.

Répartition du C.A. par métier



1 160,1 M€

de chiffre d'affaires

12,4 %

de marge opérationnelle

143,9 M€

de résultat opérationnel courant

481,1 M€

de chiffre d'affaires

7,6 %

de marge opérationnelle

36,7 M€

de résultat opérationnel courant

509,2 M€

de chiffre d'affaires

12,4 %

de marge opérationnelle

63,3 M€

de résultat opérationnel courant



**CIRRUS :
LE SIÈGE-LIT PERFECTIONNÉ POUR PLUS
DE CONFORT ET UNE RÉDUCTION DE MASSE**

Zodiac Aerospace est le premier équipementier aéronautique à avoir conçu un siège-lit qui cumule autant d'atouts pour les compagnies aériennes que pour leurs passagers.

La branche Cabin Interiors a lancé plusieurs innovations en 2009/2010 dont la plus importante est Cirrus. Ce siège-lit "intelligent" - spécial classe affaires - est unique en son genre avec le confort ergonomique d'une inclinaison à l'horizontale ("full-flat"), la fonctionnalité d'un ensemble complet (meuble de rangement, console latérale...), mais aussi un gain de masse d'environ 20 kg par place (montage sans plancher intermédiaire). Et grâce au nouveau concept d'implantation en "épi" du Cirrus dans la cabine, chaque passager a un accès direct au couloir. Cette innovation a suscité un fort intérêt de la part des compagnies aériennes.



CABIN INTERIORS

La branche Cabin Interiors a renforcé son offre en développant des produits innovants qui lui ont permis d'étendre ses capacités de concepteur et d'intégrateur de systèmes de cabine complets. Ses compétences uniques sur le marché des intérieurs de cabine en font l'un des leaders mondiaux.

1 160,1 M€
de chiffre d'affaires

54 % de part
dans le CA du Groupe

9 718
collaborateurs dans le monde



UNE BELLE ASSISE SUR SES MARCHÉS

Le positionnement de la branche Cabin Interiors s'est vu conforter au cours de cet exercice en particulier par le dynamisme des segments galleys et Équipements de cabines ainsi que par le succès de ses nouveaux sièges légers pour avions commerciaux. La branche est le seul fournisseur à disposer à la fois de l'expérience et des capacités technologiques pour gérer l'ensemble des différentes parties constituant les intérieurs de cabine : mobilier, structures, éclairage, électricité, systèmes de contrôle, oxygène de secours, etc.

Son offre a en outre l'avantage d'être très flexible. Le design industriel de ses équipements est modulable et adaptable en fonction des besoins et des exigences de ses clients. L'activité des galleys pour les avions commerciaux monocouloir a connu une excellente année 2009/2010 qui confirme le leadership mondial de la branche Cabin Interiors dans ce secteur. Le nouveau design modulaire du galley MaxFlex a notamment suscité un vif intérêt de la part des compagnies aériennes et des sociétés de leasing. Les performances de la division Sièges

ont été portées par un contexte de forte demande et par l'introduction de produits innovants (Weber 5751, Cirrus...) qui, chacun sur leur segment de marché, offrent un gain de masse significatif.

La branche Cabin Interiors a préparé l'acquisition de la société Sell, finalisée après la clôture de l'exercice, qui lui permettra de consolider ses positions sur les segments porteurs des galleys (cuisines) pour avions gros-porteurs, et des équipements électriques pour galleys.

AIRCRAFT SYSTEMS

La branche Aircraft Systems a connu un exercice de bonne tenue et en ligne avec ses prévisions. Ainsi, le recul annoncé du marché des jets d'affaires a été en partie compensé par la montée en cadence des livraisons pour l'aviation commerciale et par la progression de l'après-vente.

481,1 M€
de chiffre d'affaires

22% de part
dans le CA du Groupe

3 501
collaborateurs dans le monde



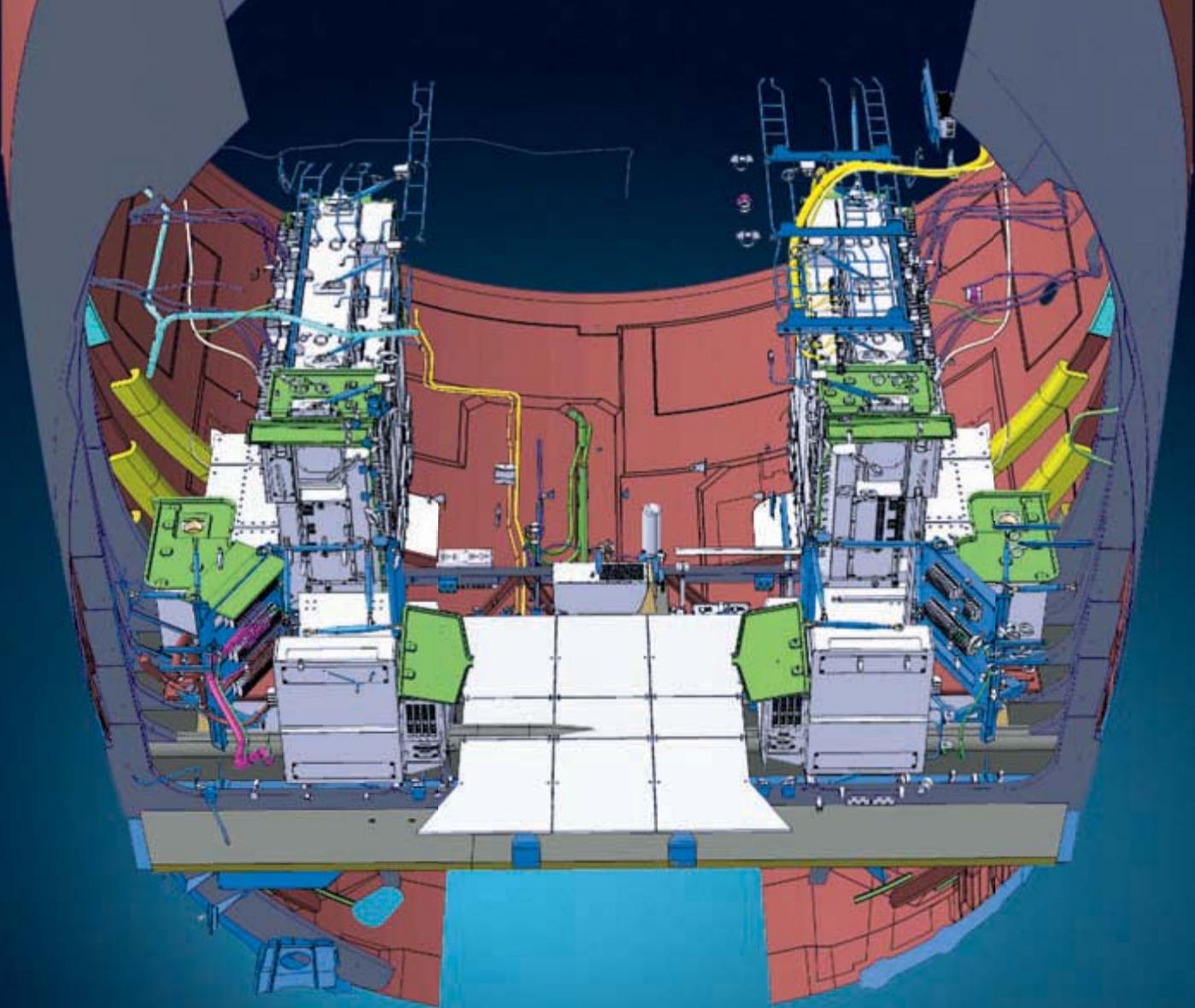
UNE STRATÉGIE DE LEADERSHIP MONDIAL

Les réalisations et les performances de la branche Aircraft Systems ont confirmé son leadership mondial dans ses différents métiers. La branche investit pour devenir l'un des tout premiers fournisseurs de systèmes d'inertage pour les réservoirs de carburant et a d'ores et déjà été retenue pour équiper le MC-21, le futur avion commercial du constructeur russe Irkut. Sur le segment Systèmes Oxygène, la branche a opéré un recentrage sur le marché de l'aviation commerciale en adaptant

ses technologies aux masques pour passagers. Zodiac Aerospace a fortement investi dans la recherche et développement dans le domaine de la distribution électrique secondaire. Ses nouveaux systèmes, plus performants, lui permettent d'accéder au premier rang mondial dans ce domaine. Parallèlement, afin d'anticiper les sauts technologiques, la branche Aircraft Systems a mis en œuvre le développement de solutions tactiles pour cockpits et de systèmes d'éclairage à haute intensité d'énergie.

Sa place confortée de systémier complet permet aussi à la branche Aircraft Systems de se positionner sur tous les systèmes de contrôle (antigivrage, cabines...) et de viser une couverture commerciale mondiale élargie via la diversification.

Enfin, la branche Aircraft Systems a renforcé sa compétitivité grâce à sa stratégie de fabrication et d'ingénierie "bas coût". Ses efforts accrus de R&D la placent dans le peloton de tête de l'innovation dans ses métiers.



UN CŒUR ÉLECTRIQUE PUISSANCE 3

Pour la première fois, un cœur électrique intègre, dans un seul et même équipement, les trois grands domaines de la distribution de puissance : primaire, secondaire et secours.

Cette innovation de la branche Aircraft Systems est développée pour le cœur électrique de l'Airbus A350 XWB. La conception modulaire de ce système est conçue pour optimiser la maintenance et personnaliser l'architecture électrique de l'avion en fonction des demandes clients. Il est porteur des dernières innovations technologiques (contacteurs disjoncteurs autonomes et programmables, modules SSPC...) issues de la R&D du Groupe.





LA FLOTTABILITÉ RADEAU DU BELL 429 : UN COMBINÉ "2 EN 1" TRÈS INNOVANT

Une première chez Zodiac Aerospace dans le domaine du secours adapté aux hélicoptères : cet équipement inclut, dans un seul package, une flottabilité et un radeau.

En juillet 2010, la branche AeroSafety & Technology a effectué la première livraison de cette gamme de produits au Canada à Bell Helicopter pour le Bell 429. C'est l'aboutissement de deux années de développement et de certification de cet équipement avec des tests en vol réalisés en coopération avec le constructeur canadien.

La branche a déjà enregistré une dizaine de commandes de cette flottabilité radeau. Un bel avenir assuré pour ce produit.



AEROSAFETY & TECHNOLOGY

La branche AeroSafety & Technology a de nouveau prouvé son excellente résistance face à la crise. Ses sept divisions ont contribué à conforter son leadership mondial sur ses principaux marchés. Son activité de support d'après-vente pour les Toboggans a reçu le "Silver Award for Excellence" de Boeing.

509,2 M€
de chiffre d'affaires

24 % de part
dans le CA du Groupe

4 234
collaborateurs dans le monde



UNE COMPÉTITIVITÉ À TOUTE ÉPREUVE

Les différents métiers complémentaires de la branche AeroSafety & Technology ont réalisé un bon exercice 2009/2010. L'activité Systèmes d'évacuation, positionnée sur des plates-formes à cadence soutenue, a bénéficié d'une montée en puissance des livraisons et du retrofit. La Télémétrie a remporté de beaux succès sur le marché spatial, toujours porteur en Asie, et a beaucoup participé à la chaîne de valeur des applications satellites en Europe et aux États-Unis. La division Systèmes d'arrêt a livré un système d'arrêt d'urgence EMAS

à Taïwan et a enregistré un bon carnet de commandes sur le marché militaire en Amérique du Nord. Ce système a une nouvelle fois montré son utilité en arrêtant en janvier un jet régional CRJ 200 en bout de piste, sur l'aéroport Yeager de Charleston aux États-Unis. L'exercice 2009/2010 de la branche AeroSafety & Technology a été également marqué par le lancement de nouveaux produits d'Interconnexion électrique et par une montée en cadence des fabrications de trains d'atterrissage principaux pour des programmes majeurs.

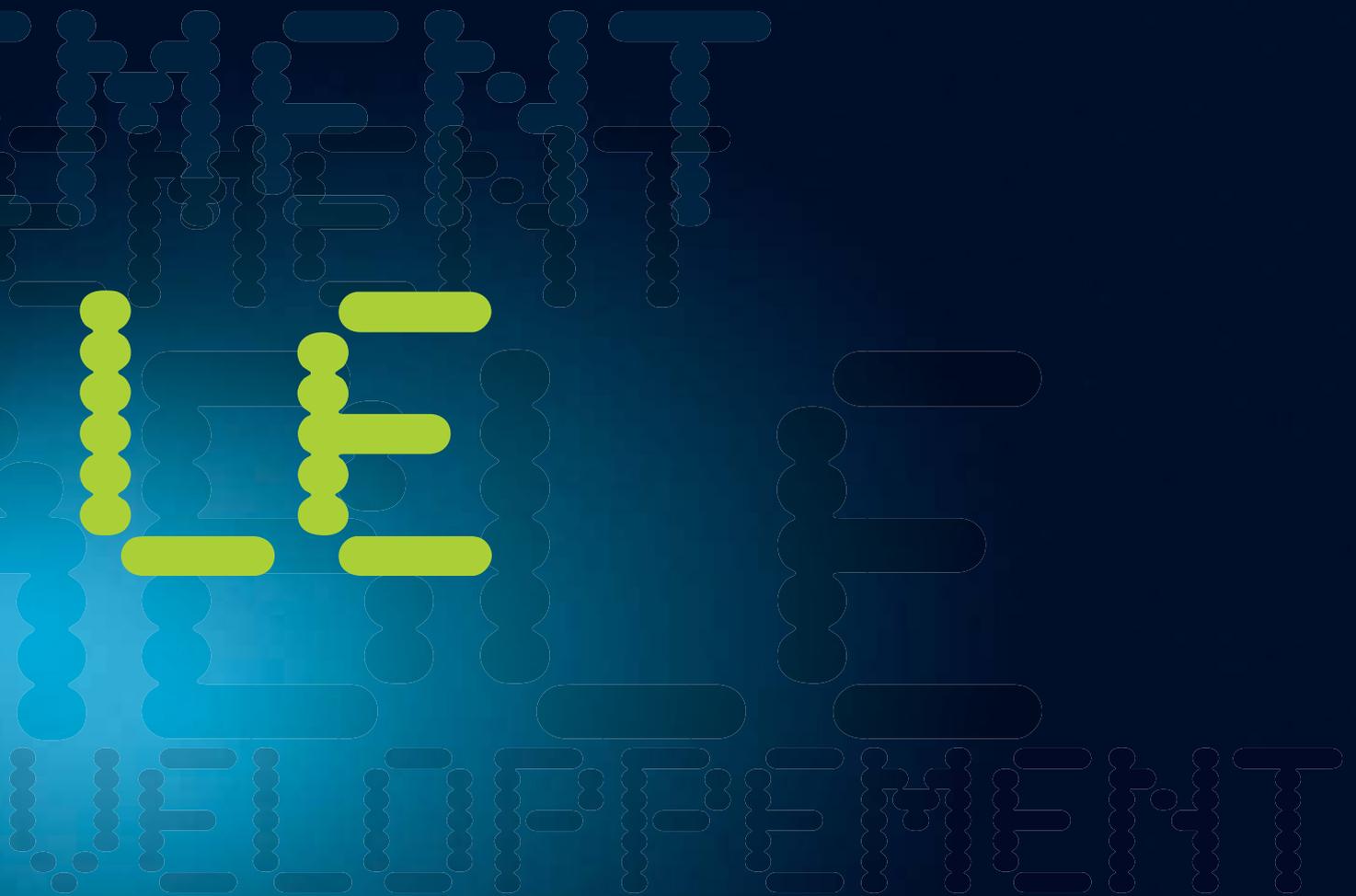
La branche a remporté des contrats significatifs pour des réservoirs carburant et des systèmes de dégivrage sur le segment des Élastomères et des Airbags. L'activité Parachutes a connu une cadence accrue de ses livraisons en France.

En juin 2010, la branche AeroSafety & Technology a fait l'acquisition du groupe canadien Cantwell Cullen & Company qui va renforcer les positions de sa division Systèmes d'Interconnexion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

24-27 **VIE SOCIALE**

28-31 **ENVIRONNEMENT**



VIE SOCIALE

La culture internationale de Zodiac Aerospace et le succès de son modèle économique contribuent à son pouvoir d'attraction de nouveaux talents.

DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS DANS LE MONDE

En dépit de la crise économique qui a affecté le secteur aéronautique, les effectifs de Zodiac Aerospace ont progressé de 4 %, atteignant un total de 17 540 salariés.

En France, le Groupe a maintenu ses effectifs grâce à différentes mesures d'adaptation, tout en renforçant ses équipes dans des pays à coûts compétitifs.

Cette stratégie lui permet de consolider ses compétences et de gagner en productivité et en compétitivité.

La culture de mobilité interne et d'ouverture internationale – d'autant plus importante en période de crise – est encouragée par la "base mobilité", disponible sur l'intranet, qui a démontré son efficacité depuis plusieurs années.

En 2009/2010, la politique formation, orientée notamment sur les nouvelles technologies et les connaissances en aéronautique, a permis de renforcer les compétences des salariés du Groupe. Parallèlement, 260 stagiaires et près de 50 jeunes apprentis ont été accueillis en France.

Zodiac Aerospace contribue ainsi à favoriser l'intégration des jeunes dans le milieu professionnel.

DE NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS

La création d'un poste de Directeur des Ressources Humaines France a pour objectif de favoriser les synergies entre les ressources humaines des sociétés du Groupe, notamment pour renforcer la mobilité et les actions en matière de recrutement.

L'installation du Siège de Zodiac Aerospace dans un nouvel ensemble immobilier sur le site de Plaisir est un événement important de cet exercice. Ces nouveaux locaux renforcent la proximité des équipes tout en offrant de meilleures conditions de travail.

LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE

Zodiac Aerospace a mis en place une organisation spécifique pour déployer le Lean dans l'ensemble de ses entités. Basé sur un ensemble de bonnes pratiques, de méthodes et d'outils, le Lean au sein du Groupe est au service d'un objectif central : "Développer la Satisfaction Client pour développer l'Entreprise".

Cette démarche stratégique forte traduit la volonté de la Direction Générale de Zodiac Aerospace

de faire émerger une culture d'Amélioration Continue provenant de l'ensemble des équipes du Groupe.

C'est une véritable démarche de développement humain qui fait ressortir des solutions participatives et créatives.

Le déploiement progressif du Lean vise à rendre le Groupe excellent dans chacune de ses opérations et donc plus compétitif.

CRÉATION D'UN COMITÉ SCIENTIFIQUE INNOVATION

Zodiac Aerospace, réaffirmant que l'innovation est une valeur fondamentale du Groupe, a créé en 2009/2010 un "Comité Scientifique et Technique". Ce Comité, rassemblant des représentants des différentes entités du Groupe en France et à l'international, a pour objectif de dynamiser le potentiel créatif des équipes du Groupe. Il s'agit de faire émerger des idées d'innovation, de sélectionner les plus prometteuses et d'accompagner leur mise en œuvre. Des relais de l'innovation dans chaque entité sont chargés d'animer cette démarche, qui vise également à valoriser les carrières d'experts techniques. Cet acte fédérateur et mobilisateur constitue un des axes stratégiques du Groupe pour proposer des produits toujours plus innovants.

RÔLE SOCIÉTAL

UN ENGAGEMENT DURABLE AUX CÔTÉS DES PETITS PRINCES

Le Groupe a poursuivi son engagement auprès de l'Association Petits Princes, dévouée à la cause des enfants malades. En 2009/2010, Zodiac Aerospace a ainsi participé à la réalisation de trois rêves de Petits Princes. Les collaborateurs du Groupe se sont fortement impliqués aux côtés des bénévoles de l'Association pour rendre ces rêves inoubliables.

Ainsi, Gaëtan (14 ans), Rémy (17 ans) et Valentin (13 ans) ont découvert ensemble New York (croisière sur l'Hudson River, comédie musicale à Broadway, promenade en calèche dans Central Park Empire, visite des principaux monuments...). Et, à leur plus grande joie, leur séjour s'est prolongé à cause des caprices du volcan islandais !

Charlotte (18 ans) est elle partie dix jours à la Guadeloupe avec son père pour s'initier à la plongée sous-marine. Au programme : plongée quotidienne dans l'océan, visite de l'île, plage, etc. Une plongée de nuit lui a même permis de nager en compagnie de tortues. Charlotte a vu aussi deux baleines faire des flaps. Même les Guadeloupéens n'avaient pas vu cela depuis très longtemps !



La jeune fille a également eu la chance de rester deux jours de plus sur cette magnifique île des Antilles grâce aux nuages du même volcan islandais.

Nicolas (11 ans), passionné par tous les engins volants (il aimerait devenir ingénieur aéronautique), a, quant à lui, eu droit à une visite privée et détaillée de l'usine de la fusée Ariane V. Il a ainsi découvert le site des Mureaux d'EADS-Astrium où sont conçus et fabriqués les structures métalliques, étages à liquides et systèmes pyrotechniques des fusées Ariane V. Il est également entré dans l'immense bâtiment de 55 mètres de haut, soit la hauteur de la fusée. Nicolas est reparti heureux avec plusieurs cadeaux-souvenirs, et désormais le fonctionnement du lanceur Ariane V n'a plus de secret pour lui.

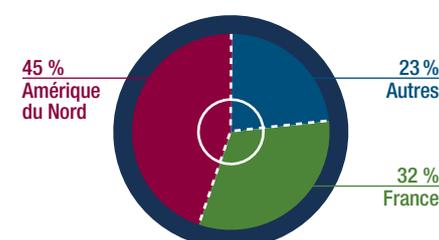
DES MESURES D'ATTRACTION DE NOUVEAUX TALENTS

Le Groupe a multiplié les actions pour attirer de nouveaux talents. De nombreux étudiants ont réalisé des stages en France et à l'étranger. La présence internationale de Zodiac Aerospace constitue l'un de ses nombreux atouts auprès des jeunes diplômés.

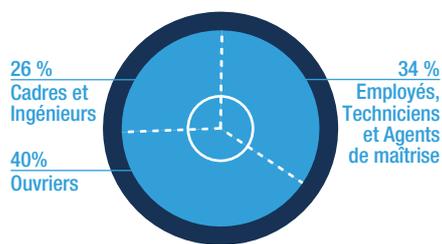
Le Groupe a également développé des partenariats et a été présent lors des forums des écoles d'ingénieurs : Supélec à Orsay, l'ESTACA et Centrale à Paris, l'ESEO à Angers, l'ISAE à Toulouse...

Ces partenariats suivis renforcent le rôle clé de Zodiac Aerospace dans l'aéronautique de demain.

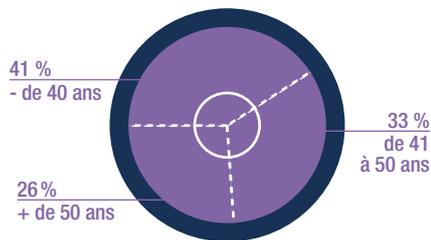
Répartition des effectifs par zone géographique (en pourcentage)



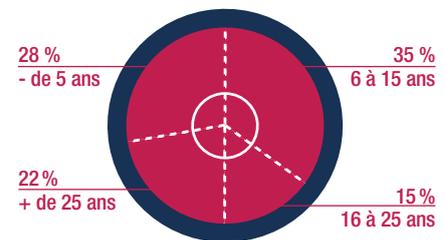
Répartition des effectifs par catégorie professionnelle (en France)



Pyramide des âges effectifs en France (en pourcentage)



Ancienneté effectifs en France (en pourcentage)



Effectifs permanents rémunérés au 31 août 2010

Branche	2008	2009	2010
AeroSafety & Technology			
Sociétés françaises	1 752	1 758	1 755
Sociétés hors France	2 398	2 246	2 479
	4 150	4 004	4 234
Aircraft Systems			
Sociétés françaises	2 605	2 629	2 638
Sociétés hors France	828	793	863
	3 433	3 422	3 501
Cabin Interiors			
Sociétés françaises	993	1 047	1 063
Sociétés hors France	9 173	8 311	8 655
	10 166	9 358	9 718
Activités Groupe			
Sociétés françaises	75	76	87
TOTAL GROUPE			
Sociétés françaises	5 425	5 510	5 543
Sociétés hors France	12 399	11 350	11 997
	17 824	16 860	17 540
Dont sociétés acquises			155
AeroSafety & Technology - hors France			139
Aircraft Systems - France			16

BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ - FRANCE

Regroupe l'ensemble des sociétés françaises du Groupe Zodiac Aerospace qui publient un bilan social. L'analyse porte sur 4 975 salariés, soit près de 90 % des effectifs français.

Catégories socio/professionnelles

GLOBAL (FEMMES ET HOMMES)

Ingénieurs et Cadres	26 %
Employés et Techniciens	34 %
Opérateurs	40 %

FEMMES : 31 % DES EFFECTIFS

Ingénieurs et Cadres	13 %
Employées et Techniciennes	34 %
Opératrices	53 %

HOMMES : 69 % DES EFFECTIFS

Ingénieurs et Cadres	32 %
Employés et Techniciens	34 %
Opérateurs	34 %

PYRAMIDE DES ÂGES

Moins de 25 ans	4 %
De 26 à 40 ans	37 %
De 41 à 50 ans	33 %
Plus de 50 ans	26 %

ANCIENNETÉ

De 0 à 5 ans	28 %
De 6 à 15 ans	35 %
De 16 à 25 ans	15 %
Plus de 25 ans	22 %

STAGIAIRES

Nombre de stagiaires accueillis (écoles, universités...)	260
Soit en % des effectifs	5,2 %

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Nombre de travailleurs handicapés salariés	174
Soit en % des effectifs	3,5 %

RÉMUNÉRATIONS

Ratio des rémunérations (Ingénieurs, Cadres/Opérateurs)	2,16
---	------

FORMATION PROFESSIONNELLE

% consacré à la formation de la masse salariale	2,56 %
Nombre de salariés concernés	2 449
Soit en % des effectifs	49 %
Dont stages de prévention	12 %
Dont stages d'adaptation	11 %
Dont stages de perfectionnement	77 %
Nombre d'apprentis en formation	38

ABSENTÉISME

Taux d'absentéisme	5,14 %
--------------------	--------

MALADIES

Maladies professionnelles déclarées	23
Nombre de salariés atteints	17
Procédés de fabrication susceptibles de provoquer une maladie professionnelle	0
Nombre de réunions de CHSCT	85

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Taux de fréquence des accidents du travail (TF):	
$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 10^6}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	11,13
Taux de gravité des accidents du travail (TG):	
$\frac{\text{nombre de journées perdues} \times 10^3}{\text{nombre d'heures travaillées}}$	0,37

MÉDECINE DU TRAVAIL

Nombre d'examen cliniques	2 880
Nombre d'examen complémentaires	2 869
Nombre de salariés reclassés suite à inaptitudes	7
Nombre de salariés inaptés	4

SÉCURITÉ

Nombre de personnes formées à la sécurité	1 927
Soit en % des effectifs	39 %

ENVIRONNEMENT

La démarche Développement Durable du Groupe Zodiac Aerospace s'est concrétisée au cours de cet exercice par la poursuite des mesures précédemment engagées ainsi que par de nouvelles initiatives. La "Charte Environnement et Gestion des Risques" n'a pas été modifiée.

Dans le cadre du plan triennal, un reporting annuel a permis d'évaluer les progrès réalisés en matière d'économies d'énergie.

UN LARGE ÉVENTAIL DE MESURES ENVIRONNEMENTALES

En 2009/2010, plusieurs Business Units du Groupe ont testé un outil d'analyse, nommé Eco-Design, initié par la branche Cabin Interiors (division Sièges). Il permet de déterminer les impacts environnementaux d'un produit tout au long de son cycle de vie.

Plusieurs formations sur le contenu de cet outil ont été organisées pour les bureaux d'études et les directions techniques afin de les sensibiliser à ce nouvel outil. Eco-Design incite à faire des choix de matériaux, de pièces et d'emballages intégrant les principaux paramètres environnementaux (poids allégé, recyclabilité, démantèlement...). Parmi les autres actions entreprises au cours de cet exercice, Zodiac Aerospace a participé au programme européen Clean Sky qui vise à rendre plus écologique le transport aérien pour un ciel plus propre. Parallèlement, le Groupe a renforcé son plan de substitution des matières dangereuses (initié en juin 2009). Tout nouveau produit chimique, entrant dans notre production, a été validé par nos responsables Environnement/Sécurité. Les mesures de substitution mises en œuvre dans nos process de fabrication ont

continué à faire l'objet d'un reporting trimestriel adressé à la Direction Générale. Une base de données permet également de suivre les substitutions en cours – réussies ou non – pour favoriser le partage d'informations sur ce sujet. L'objectif d'ici fin 2011 est de remplacer un maximum de matières dites "extrêmement préoccupantes". 15 % l'ont été à ce jour.

UN SUIVI ACCRU DANS LE DROIT FIL DE REACH

Les échanges de Zodiac Aerospace avec ses fournisseurs de produits chimiques et ses sous-traitants ont été plus nombreux au second semestre afin d'optimiser la prise en compte des enjeux liés à REACH. Les premières échéances d'enregistrement doivent avoir lieu avant le 30 novembre 2010. L'importation de produits chimiques est restée limitée préservant ainsi le statut "d'utilisateur aval" des unités de production du Groupe Zodiac Aerospace en Europe. Grâce au recensement très précis des produits chimiques utilisés, le Groupe a suivi l'enregistrement des substances via les listes figurant sur le site de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

En 2009/2010, l'ensemble des utilisations et des process associés ont été communiqués aux fournisseurs de Zodiac Aerospace pour qu'ils les intègrent dans leurs dossiers d'enregistrement. Parallèlement, les fiches de données fournisseurs et le logiciel répertoriant les substances contenues dans les produits chimiques utilisés par le Groupe permettront désormais d'être immédiatement informés si l'un des usages n'est pas couvert. Une procédure est en cours pour déclencher aussitôt les actions de conformité ou d'informations nécessaires pour pouvoir utiliser le produit chimique, conformément, aux préconisations du fournisseur. Plusieurs formations ont été mises en place sur le nouvel étiquetage et les classifications des produits chimiques afin de préparer l'entrée en vigueur du règlement CLP (Conditioning, Labelling and Packaging, en français conditionnement, étiquetage et emballage). Pour la première fois, un comité REACH a été initié avec les directeurs de branches, de divisions et de sites d'Europe afin de les sensibiliser davantage aux enjeux pour le Groupe Zodiac Aerospace. Et les reportings trimestriels ont permis à la Direction Générale de suivre l'avancement des actions menées dans le droit fil de REACH.

ZODIAC AUTOMOTIVE TUNISIE (ZAT) CRÉE UN COLLÈGE EN TUNISIE

Une démarche de pédagogie environnementale a été lancée avec la création du ZAT Collège sur le site du Groupe Zodiac Aerospace à Soliman (Tunisie). Cette initiative englobe des activités de sensibilisation des élèves au respect de l'environnement ainsi que des actions sur le terrain visant à réduire la consommation d'eau, à améliorer les conditions de sécurité et à valoriser les déchets.

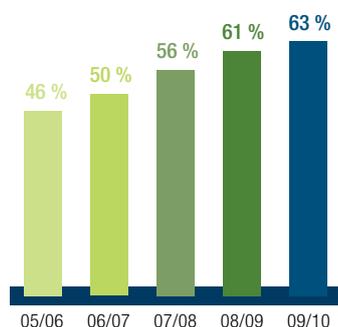


DES AUDITS ET DES ÉCHANGES FRUCTUEUX

Des audits croisés sur nos sites certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001 en France et en Tunisie ont été de nouveau menés par les Responsables Environnement de nos différentes unités de production.

Les deux réunions de cet exercice ont été axées autour des thèmes suivants : les économies d'énergie, le suivi du reporting environnement et des nouveaux indicateurs, l'outil Eco-Design, les évolutions réglementaires (Grenelle de l'environnement et ses enjeux pour le Groupe). Ces rencontres et retours d'expériences ont été fructueux pour tous.

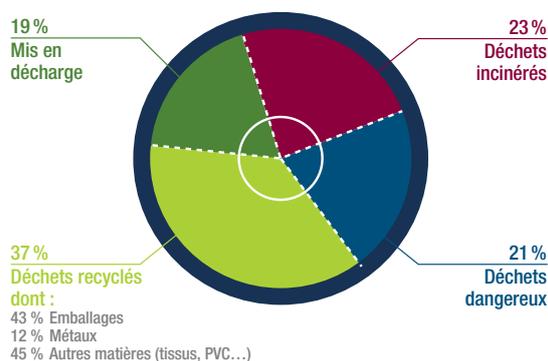
Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 dans le monde



DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX RÉDUITS

Plusieurs sites ont complété leur analyse environnementale par la mise en œuvre d'un bilan carbone et ont organisé des sensibilisations sur ce thème auprès du personnel de leur site.

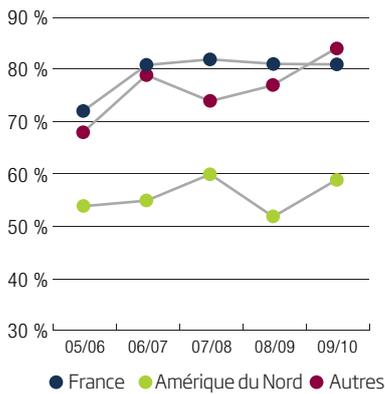
Répartition en % des filières de déchets France



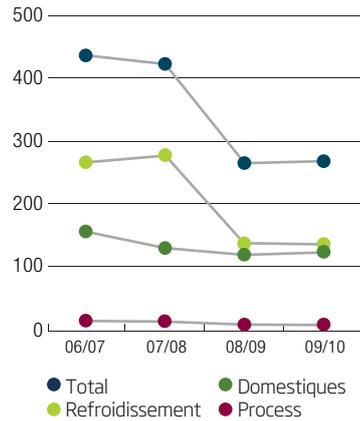
MESURE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- Accident avec impact environnemental : aucun répertorié.
- Pollution graduelle des sols : aucune répertoriée.
- Pollution graduelle du milieu naturel : aucune répertoriée.
- Pollution chronique des sols : aucune répertoriée.
- Au 31 août 2010 : après étude des nouvelles rubriques ICPE, aucun site n'est soumis à enregistrement.
- Au 31 août 2010 : 4 sites sont soumis au contrôle périodique selon la réglementation ICPE.
- Au 31 août 2010 : aucun site soumis aux échanges des quotas de gaz.

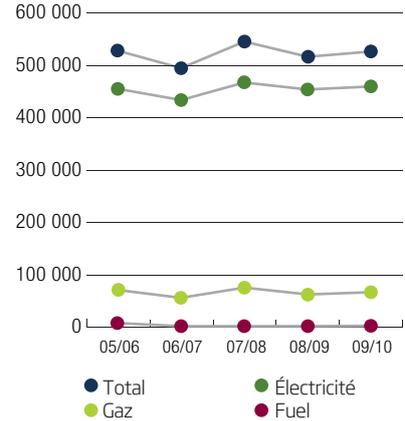
Évolution du % de déchets valorisés par zone géographique



Suivi et répartition consommation Eau 40 sites (en milliers de m³)



Suivi et répartition consommation Énergie 40 sites (en milliers de kW)



France**	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
	25 sites*			
Énergie (milliers de kW)				
Électricité	385 130	397 781	401 347	404 608
Gaz	39 210	37 691	22 941	23 045
Fuel	2 331	2 100	2 239	1 996
TOTAL	426 671	437 572	426 527	429 649
Eau (milliers de m³)				
Domestiques	64	59	54	57
Refroidissement	189	190	45	39
Process	14	14	8	7
TOTAL	267	263	107	103
Déchets (tonnes)				
Mis en décharge	574	534	552	682
Déchets incinérés	1 040	1 025	671	852
Emballages	538	583	494	743
Recyclage Matière	890	862	1 120	1 330
TOTAL	3 042	3 004	2 837	3 607
% Valorisé	81 %	82 %	81 %	81 %

Amérique du Nord***	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2008/2009	2009/2010
	15 sites*			20 sites*		
Énergie (milliers de kW)						
Électricité	47 890	69 773	52 045	54 344	78 203	72 459
Gaz	18 721	37 419	38 444	42 128	48 222	58 630
Fuel	-	-	-	-	-	-
TOTAL	66 611	107 192	90 489	96 472	126 425	131 089
Eau (milliers de m³)						
Domestiques	91	70	66	69	-	-
Refroidissement	78	89	92	97	-	-
Process	-	-	-	-	-	-
TOTAL	169	159	158	166	288	300
Déchets (tonnes)						
Mis en décharge	2 467	1 477	1 295	1 002	1 406	1 807
Déchets incinérés	119	168	134	121	148	105
Emballages Recyclage Matière	2 950	1 597	1 280	1 321	1 450	1 832
TOTAL	5 536	3 242	2 709	2 444	3 004	3 744
% Valorisé	55 %	60 %	52 %	59 %	53 %	52 %

Autres****	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
	4 sites*			
Énergie (milliers de kW)				
Électricité	3 712	4 903	4 878	5 169
Gaz	3 150	2 426	2 100	1 996
Fuel	-	-	-	-
TOTAL	6 862	7 329	6 978	7 165
Eau (milliers de m³)				
Domestiques	20	17	16	18
Refroidissement	-	-	-	-
Process	-	-	-	-
TOTAL	20	17	16	18
Déchets (tonnes)				
Mis en décharge	129	171	148	111
Déchets incinérés	32	34	36	56
Emballages Recyclage Matière	444	458	466	534
TOTAL	605	663	650	701
% Valorisé	79 %	74 %	77 %	84 %

* À périmètre identique

** France: 93 % des sites de production

*** Amérique du Nord: 15 sites = 60 % des sites de production

**** Autres: 1 site en Grande-Bretagne, 2 sites en Afrique du Nord, 1 site en Thaïlande

INFORMATIONS

FINANC

INDEX

- 34-37 **RAPPORT DE GESTION**
- 38-39 **GOVERNANCE**
- 40-43 **ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**
- 44-47 **GESTION DES RISQUES**
- 48-51 **INFORMATION DES ACTIONNAIRES**
- 52-53 **PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES**

RAPPORT DE GESTION

Zodiac Aerospace a dépassé ses objectifs de marge opérationnelle et de réduction de sa dette.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE

Comme anticipé, l'exercice 2009/2010 a été marqué par le comportement "cyclique tardif" du secteur des équipementiers aéronautiques et par une parité euro/dollar défavorable. Toutefois, différents éléments ont permis à Zodiac Aerospace d'afficher des résultats meilleurs que l'objectif donné en début d'exercice.

Après un premier semestre difficile, l'activité du Groupe a évolué favorablement au cours de la seconde partie de l'exercice et particulièrement au quatrième trimestre, la croissance de l'activité étant plus forte qu'attendu. Au total, le chiffre d'affaires du Groupe est quasi stable, affichant une décroissance de 2,5 % à données publiées et de 1,0 % en organique contre un objectif initial d'une décroissance organique de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires.

Le dollar de transaction a évolué défavorablement, se dégradant de 7 cents de 1,30 à 1,37 et celui de conversion de 2 cents (de 1,35 à 1,37). Le niveau d'activité supérieur à nos objectifs et les efforts de réduction des coûts engagés par le Groupe ont permis de générer une marge opérationnelle de 11,2 %.

L'objectif de marge opérationnelle donné en début d'exercice était un taux de marge de 8 %, sur la base d'une parité €//\$ de 1,50, et avec une sensibilité à variation parité €//\$ de l'ordre de 1 point de taux de marge pour une variation de 10 cents de cette parité. En utilisant ce même taux de change de 1,50 pour l'exercice 2009/2010, le taux de marge opérationnelle ressort à 9,7 %, supérieur à l'objectif de 8 %.

Au total, le Résultat Opérationnel Courant du Groupe est de 240,4 M€, contre 249,4 M€ en 2008/2009.

Les éléments opérationnels non courants sont négatifs de 9,1 M€ contre 21,5 M€ sur l'exercice précédent. Ces éléments non récurrents sont composés, pour l'essentiel, de coûts de restructuration pour 5,0 M€ ainsi que des frais d'acquisitions liés aux opérations de croissance externe pour 2,4 M€ (en application de la norme comptable IFRS 3 révisée). Ces frais d'acquisitions étaient auparavant inclus dans le prix d'acquisition des sociétés ou actifs concernés.

Enfin, conformément à sa stratégie et à la confiance renouvelée de ses banques, Zodiac Aerospace a pu engager en fin d'exercice trois opérations de croissance externe, qui contribueront positivement aux résultats de l'exercice 2010/2011.

CHARGES FINANCIÈRES, IMPÔTS, RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE PAR ACTION (toutes activités confondues)

La charge financière de l'exercice ressort à 25,9 M€ contre 34,3 M€ en 2008/2009. Cette charge comprend un élément exceptionnel d'amortissement du solde des frais de mise en place du crédit syndiqué de 2005, pour un montant de 1,2 M€.

Cette baisse de près de 25 % est due à la fois à la baisse de notre endettement et à celle du coût de nos ressources qui ressort à 3,47 %.

Il est à noter que ces chiffres comprennent les effets des acquisitions de Cantwell Cullen & Company et de Quinson payées sur le quatrième trimestre de cet exercice, pour un montant de l'ordre de 55 M€.

La charge d'impôt ressort à 57 M€ contre 20,6 M€ en 2008/2009, mais qui intégrait, pour 36,7 M€ les effets de la cession de notre participation dans la société Zodiac Marine Holding (ZMH). Hors cet effet, la charge d'impôt aurait été de 57,3 M€ sur 2008/2009.

Au total, le résultat net publié ressort à 148,3 M€ contre 172,9 M€ en 2008/2009.

Retraité de l'impact de la cession des titres Zodiac Marine Holding et des frais d'acquisition, le résultat net retraité est de 148,9 M€ contre 141,6 M€ en 2008/2009, soit une progression de 5,2 %.

Le bénéfice net par action part du Groupe ressort à 2,80 € contre 3,28 € en 2008/2009. Retraité des impacts Marine et frais d'acquisition, il ressort en hausse de 4,9 % à 2,81 € contre 2,68 € en 2008/2009.

ACTIVITÉS

Branche Cabin Interiors

Au cours de l'exercice 2009/2010, la branche Cabin Interiors (54 % du chiffre d'affaires du Groupe) a étendu ses capacités. Elle a renforcé son offre grâce au développement de nouveaux produits et à la récente acquisition de Sell finalisée le 30 septembre 2010, après la clôture de cet exercice. La branche Cabin Interiors est à même de proposer des systèmes de cabine complets et intégrés à destination des constructeurs d'avions commerciaux, d'avions régionaux, d'avions d'affaires et des compagnies aériennes. Son chiffre d'affaires a progressé de 2,2 % sur l'exercice, s'établissant à 1 160,1 M€ contre 1 135,4 M€. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de la branche ressort en hausse de 3,5 %. Après un premier trimestre de baisse organique (- 9,0 %), l'activité a engagé un redressement au deuxième trimestre (+ 1,3 %), qui s'est fortement accéléré aux troisième et quatrième trimestres (respectivement + 10,9 % et 10,8 %). Le résultat opérationnel courant de la branche Cabin Interiors affiche une forte progression de 22 % sur l'exercice, passant de 117,6 M€ à 143,9 M€.

La division Cabin Systems, composée principalement de C&D Zodiac, a terminé avec succès la certification de l'intérieur du Boeing 787, et a été sélectionnée pour un nouveau système de coffre à bagages pour l'Airbus A330 permettant une réduction de masse à un coût plus faible.

La division Cabin Equipment (Monogram) a remporté de nouveaux succès commerciaux pour la fourniture du système de gestion de l'eau et des déchets pour l'avion chinois COMAC C919. La division poursuit sa stratégie d'innovation en proposant par exemple des systèmes de robinetterie sans contact, associés à un système de gestion de l'eau pour l'Airbus A350 XWB.

Dans le domaine des sièges, les commandes se sont établies à un niveau élevé grâce à de nombreux programmes de réaménagement de cabine et à une augmentation de la demande de sièges pour les avions neufs. Les performances des activités sièges ont été portées par des produits innovants comme le siège Weber 5751 ou le Cirrus de Sicma Aero Seat. Les tendances restent favorables à la fois pour la première monte et pour le réaménagement de cabine. La certification du premier système de divertissement à bord "SiT - Seat in Technology" développé et qualifié par Zodiac Aerospace se poursuit. Les avions de Royal Jordanian Airlines seront les premiers à en être équipés à partir de début novembre 2010.

L'activité Galleys (mobilier de cuisine) pour avions commerciaux monocouloir (familles Boeing B737 et Airbus A320) a connu une bonne année 2009/2010. Le nouveau système de galley "MaxFlex", développé par Driessen, lui a permis de susciter l'intérêt des compagnies

240,4 M€
de résultat opérationnel courant

aériennes et de renforcer son rang de numéro un mondial. Pour sa part, l'activité Cargo, qui avait fortement souffert de la baisse du trafic, affiche une forte reprise.

Branche AeroSafety & Technology

Le chiffre d'affaires de la branche AeroSafety & Technology s'établit à 509,2 M€ (24 % du chiffre d'affaires du Groupe), en légère progression sur l'exercice de + 0,6 % à données publiées et de + 1,7 % en organique. Hors activité Airbags, en baisse de - 2,5 %, la croissance organique de la branche AeroSafety & Technology est de + 2,1 % sur l'année. Par division, la croissance au cours de l'exercice a été tirée par les activités d'évacuation d'urgence, ainsi que par les activités de télémessure. Cette branche a commencé les livraisons des flottabilités pour le Bell 429, l'EC175 d'Eurocopter et l'A400M, et des premiers réservoirs auxiliaires du NH90 d'Eurocopter. Parallèlement, les LIDS ont été livrés à une bonne cadence aux États-Unis ainsi que les premiers systèmes de dégivrage pour le Dash 8 de Bombardier.

L'évolution organique du chiffre d'affaires trimestriel de la branche montre sa capacité à résister aux baisses de cycle. Après un premier trimestre en léger recul de 3,0 %, le chiffre d'affaires d'AeroSafety & Technology a renoué avec la croissance au deuxième trimestre (+ 2,1 %) et au troisième trimestre (+ 3,1 %). Ce taux de croissance aurait été de 3,4 % au quatrième trimestre sans l'impact de la baisse d'activité de la division Airbags.

Le résultat opérationnel courant de la branche AeroSafety & Technology ressort en progression de 6 % à 63,3 M€ contre 59,7 M€, soit un taux de marge de 12,4 % contre 11,8 %.

Au cours de l'exercice 2009/2010, la branche AeroSafety & Technology a enregistré de nouveaux succès commerciaux, et a en particulier remporté la compétition pour les toboggans d'évacuation du CSeries de Bombardier.

La division Système carburant a enregistré un montant élevé de commandes : systèmes carburant pour les programmes MS 92 (Sikorsky), AW 169 (Agusta), Learjet 85 (Bombardier), réservoirs auxiliaires pour l'hélicoptère Kamov KA 226.

La division Systèmes d'interconnexion a été sélectionnée pour le train d'atterrissage principal de l'A350 XWB. Cette division a été renforcée par l'acquisition de Cantwell Cullen & Company, leader canadien dans le domaine des protections de câblage.

En fin d'exercice, la branche AeroSafety & Technology a finalisé l'acquisition de la société canadienne Cantwell Cullen & Company, le leader canadien des protections de câblage pour les composants et les harnais électriques, ainsi que des protections pour les circuits hydrauliques, destinées à l'aéronautique, la défense, et des applications industrielles. Ce groupe, fondé il y a plus de 25 ans par Peter Cullen, emploie plus de 200 personnes sur ses sites de London et Oakville (Ontario).

L'intégration de Cantwell Cullen & Company permet de renforcer les positions de la division Systèmes d'Interconnexion dans le domaine de la protection de câblage pour applications aéronautiques. Cantwell Cullen & Company est consolidé pour la première fois au 31 août 2010 et n'a donc pas d'impact sur les éléments du compte de résultat de cet exercice.

Par ailleurs, la branche AeroSafety & Technology a développé deux innovations : le "Smart Arrest", un système d'arrêt autocontrôlé par ordinateur, et le "Weave Wrap", une nouvelle protection de câblage.

Branche Aircraft Systems

La conjoncture de la branche Aircraft Systems a été marquée par une baisse des ventes de l'aviation d'affaires et par un recul des activités hélicoptères et défense. En revanche, les livraisons à destination des constructeurs d'avions commerciaux (Airbus, Boeing) et l'après-vente ont connu une reprise. Dans ce contexte contrasté, la branche Aircraft Systems a procédé avec succès à un rééquilibrage de ses différents marchés, en particulier pour ses produits de systèmes d'oxygène.

La baisse d'activité à destination du segment de l'aviation d'affaires, et dans une moindre mesure de l'aviation régionale, s'est poursuivie sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009/2010 de la branche Aircraft Systems. Son chiffre d'affaires recule de 14,7 % à 481,1 M€, et de 12,5 % en organique. Le phénomène de déstockage observé dans l'aviation d'affaires a significativement impacté l'activité des trois premiers trimestres qui, à périmètre et taux de change constants, affichent un recul de respectivement 16,6 %, 24,9 % et 12,3 %.

Au quatrième trimestre, la branche a renoué avec la croissance, affichant

une progression de 7 % de son chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants.

Différentes mesures de réduction des coûts ont permis de limiter la baisse du résultat opérationnel courant de la branche, qui ressort à 36,7 M€, en recul de 49 %, soit 7,6 % de taux de marge opérationnelle.

La branche Aircraft Systems a accentué ses efforts de R&D avec des investissements importants pour plusieurs programmes dont la distribution électrique de l'Airbus A350 XWB et du MC-21 de l'avionneur russe Irkut. La branche a également été désignée, au cours de l'exercice, pour participer à l'étude d'un avion "plus électrique". Ce projet ambitieux est mené en partenariat avec Airbus au sein du projet Génome, dans le cadre du CORAC. Ces recherches visent notamment à développer de nouveaux systèmes électriques de dégivrage, moins consommateurs d'énergie.

La branche a procédé à l'acquisition de la société Quinson au 31 mai 2010 qui a été consolidée à compter du 1^{er} juin 2010.

Des performances solides dans les activités d'après-vente

Au cours de l'exercice, les trois branches du Groupe ont bénéficié de l'impact positif sur leur activité d'après-vente, provenant tant de l'augmentation de la flotte en service que de celle du nombre d'heures de vol. En particulier, la structure interne Zodiac Services, grâce à sa présence internationale auprès des compagnies et au travers de son réseau de stations de réparation, a profité de cette reprise, notamment en Asie. En août 2010, une nouvelle station de réparation a été inaugurée à Tianjin (Chine).

UNE NOUVELLE DIMINUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Cet exercice enregistre une nouvelle réduction de l'endettement financier net du Groupe qui ressort à 514,4 M€ contre 654,5 M€ à fin août 2009. Le ratio d'endettement financier net sur fonds propres ressort à 34 % contre 52 % à fin août 2009. Le ratio endettement financier net sur EBITDA ressort à 1,7, largement en dessous du ratio fixé dans le covenant du "club deal" (3,5 au 31 août 2010).

La réduction de l'endettement provient essentiellement d'une nouvelle réduction du besoin de fonds de roulement qui ressort à 605 M€ à fin août 2010, contre 639 M€ à fin août 2009. Les investissements incorporels se sont élevés à 35,1 M€, contre 30,8 M€, et les investissements corporels à 52,5 M€, contre 64,8 M€ en 2008/2009.

Il est rappelé que le Groupe a mis en place sur cet exercice un nouveau financement de 1 Md€, sous forme de "club deal", en remplacement du crédit syndiqué négocié en 2005. Ce nouveau crédit est intégralement remboursable le 27 juin 2014. Ce crédit est conditionné à un seul covenant de dette nette/ EBITDA mesuré à la clôture des exercices 2010 à 2013, ne pouvant excéder 3,5 aux 31 août 2010 et 2011, 3,25 au 31 août 2012 et 3 au 31 août 2013.

IMPACT DES ACQUISITIONS

Au cours de l'exercice 2009/2010, Zodiac Aerospace a annoncé l'acquisition de trois sociétés : Quinson, Cantwell Cullen & Company et Sell. Les acquisitions de Quinson et de Cantwell Cullen & Company ont été finalisées au cours de l'exercice.

La consolidation en année pleine de Quinson et de Cantwell Cullen & Company devrait avoir un impact de l'ordre de 60 M€ sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2010/2011.

Sell sera consolidée sur 11 mois de l'exercice 2010/2011, et devrait générer sur la période un chiffre d'affaires de l'ordre de 155 M€.

La comptabilisation des coûts d'acquisition liés aux opérations de croissance externe en compte de résultat, en application de la norme comptable IFRS 3 révisée, a un impact de 2,4 M€ sur le Résultat Opérationnel Courant. Ces frais d'acquisition étaient auparavant inclus dans le prix d'acquisition des sociétés ou actifs concernés.

PERSPECTIVES POUR 2010/2011

Les tendances favorables constatées sur le marché viennent confirmer le redémarrage progressif du cycle aéronautique. Zodiac Aerospace a démontré durant les derniers trimestres sa capacité à résister au ralentissement économique en maintenant une solide croissance organique et un niveau de taux marge à deux chiffres, tout en préservant sa capacité financière.

Grâce au renforcement de ses positions, à travers la croissance organique ou par les acquisitions récentes, et à une structure financière flexible, le Groupe est idéalement positionné pour bénéficier de la reprise qui se profile pour les programmes aéronautiques en cours, ainsi que de la montée en cadence des nouveaux programmes. Zodiac Aerospace entend poursuivre sa stratégie éprouvée qui allie croissance interne et croissance externe, tout en maintenant ses efforts continus d'amélioration de rentabilité.

L'environnement du marché des changes reste volatil.

Le Groupe poursuit ses actions de fond visant à réduire progressivement son exposition aux évolutions de la parité de change €/\$. À court terme, Zodiac Aerospace a couvert les trois quarts de son exposition de transaction nette estimée (incluant Sell) à un taux moyen €/€ de 1,28 sur l'exercice à venir.

Pour son exercice 2010/2011, Zodiac Aerospace vise une croissance de son chiffre d'affaires d'au minimum 15 % (incluant l'entrée de Cantwell Cullen & Company, Sell et Quinson), et ce, hors acquisitions nouvelles. Sur la base d'une parité €/€ de transaction de 1,30, et d'une sensibilité de 1,2 point de marge pour 10 cents de variation de la parité €/€, le Groupe vise un taux de marge opérationnelle courante compris entre 12 et 13 %. Hors nouvelle acquisition, le ratio d'endettement financier net sur EBITDA devrait être voisin de celui de l'exercice 2009/2010, illustrant la capacité du Groupe à mener à bien d'autres acquisitions.

GOUVERNANCE

Les recommandations se sont multipliées depuis les années 90 pour fixer les règles de bonne gouvernance des entreprises. Le Conseil de Surveillance de votre Société entend respecter les règles AFEP/MEDEF mais en exerçant une gouvernance raisonnable prenant en compte les particularités d'un Groupe doté "d'actionnaires de référence de longue date".

LE DIRECTOIRE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Directoire et le Comité exécutif examinent, tous les deux mois, les orientations principales du Groupe en matière de portefeuille d'activités, d'investissements et de fusions-acquisitions. Le Directoire et le Comité exécutif revoient les performances opérationnelles courantes de chaque branche. Présidé par Monsieur Olivier Zarrouati, le Comité exécutif est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe, au nombre de 9 à la clôture de l'exercice.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Le Conseil de Surveillance nomme le Président et les membres du Directoire. Il exerce le contrôle de la gestion et de la direction du Groupe.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance sont tous signataires de "La charte du membre du Conseil de Surveillance", établie en février 1997 et actualisée en 2006, qui définit leurs droits et obligations (règles générales et règles particulières).

Le Conseil de Surveillance comprend aujourd'hui neuf membres :

Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges en tant que Vice-Président, Monsieur Marc Assa, Madame Élisabeth Domange, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay, Monsieur Robert Maréchal, Monsieur Marc Schelcher et le représentant de la société "Foncière, Financière et de Participations - FFP" ; deux d'entre eux sont "indépendants" (Monsieur Marc Assa, Monsieur Edmond Marchegay) au sens défini par les critères du code AFEP/MEDEF ; ils apportent au Conseil leurs expériences multiples, tant au niveau de leurs propres pratiques industrielles qu'au niveau international.

Deux membres sont des femmes.

Aucun membre du Conseil n'exerce de fonction de direction générale, tant au niveau de la maison mère du Groupe que de ses filiales.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni six fois aux dates fixées, à savoir : les 23 septembre et 19 novembre 2009, 16 février, 21 avril, 28 juin et 9 juillet 2010. Les membres du Conseil se sont montrés très assidus aux réunions avec un taux de présence moyen de plus de 85 %.

En plus de ces réunions formelles, plusieurs autres réunions se sont tenues sous forme de conférences téléphoniques.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À chaque réunion du Conseil, ses membres examinent le tableau de bord de l'activité en comparaison avec les budgets, les résultats du Groupe, les développements externes par acquisitions, les ventes de sociétés qui ne représentent pas ou plus le cœur d'activité de votre Société ; des réunions stratégiques majeures ont lieu en cas de besoin ; deux réunions sont plus particulièrement dédiées à l'examen semestriel et annuel des comptes. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont adressés sous forme de projet à ses membres le plus rapidement possible après la réunion et approuvés définitivement lors de la séance suivante avant d'être retranscrits dans le registre des procès-verbaux, où ils sont signés par le Président et un membre du Conseil.

LES COMITÉS

Afin de suivre les recommandations dévolues au gouvernement d'entreprise, votre Conseil, sur proposition de son Président, a créé dès 1995 trois comités : le Comité des Comptes, le Comité de Rémunération et le Comité de Sélection.

Les Comités des Comptes et de Rémunération sont formalisés chacun par une charte qui définit leur rôle, leur composition, le nombre de leurs réunions, leurs moyens, la rémunération de leurs membres ainsi que l'établissement d'un procès-verbal après chaque réunion.

- Le Comité des Comptes s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé. Il s'est réuni deux fois pour examiner les comptes semestriels et les comptes consolidés annuels du Groupe et une fois pour se prononcer sur le déroulement et la méthodologie des audits. Le Comité est composé de quatre membres du Conseil (Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges, Madame Gilberte Lombard, le représentant de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP) ; les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur Administratif et Financier assistent également aux réunions.
- Le Comité de Rémunération se réunit généralement une à deux fois durant l'exercice ; il s'est réuni trois fois cette année. Ses membres, au nombre de quatre (Monsieur Didier Domange en tant que Président, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Marc Assa et Monsieur Edmond Marchegay), sont chargés par le Conseil de Surveillance de se prononcer sur la rémunération des principaux dirigeants (membres du Directoire et du Comité exécutif), l'attribution d'options de souscription à ces dirigeants dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et la répartition des jetons de présence au sein du Conseil.
- Le Comité de Sélection n'est pas formalisé par une charte ; il se réunit dès que cela est nécessaire ; il s'est réuni cinq fois cette année.

Ses membres sont au nombre de quatre : Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay. Cette structure permet la sélection des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants du Groupe ; le Comité est également chargé de réfléchir à la composition du Conseil.

Après chaque Comité, le Conseil de Surveillance est informé de toutes les décisions et observations émises par ceux-ci.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2008 a augmenté le montant maximal des jetons de présence alloués aux membres du Conseil et l'a porté à 200 000 €.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 2 décembre 2008, a approuvé la proposition du Comité de Rémunération de fixer les jetons de présence de façon individuelle suivant les critères suivants :

- chacun des membres se voit allouer de manière forfaitaire la somme annuelle de 5 000 € ;
- il est institué une prime d'assiduité de 1 000 € par séance, plafonnée à 5 000 € ;
- par ailleurs, les membres de Comités se voient attribuer un jeton de présence de manière forfaitaire à hauteur de :
 - 4 000 € pour les membres du Comité des Comptes,
 - 2 000 € pour les membres du Comité de Rémunération,
 - 0 € pour les membres du Comité de Sélection.

Enfin, il est conféré au Vice-Président un droit fixe complémentaire de 5 000 €.

Le Président reçoit 68 000 €.

Directoire

Olivier Zarrouati
Président du Directoire
Maurice Pinault
Membre

Conseil de Surveillance



Didier Domange
Président du Conseil de Surveillance
Louis Desanges
Vice-Président
Marc Assa
Membre
Élisabeth Domange
Membre
Gilberte Lombard
Membre
Edmond Marchegay
Membre
Robert Maréchal
Membre
Marc Schelcher
Membre
Société Foncière, Financière
et de Participations - FFP
Membre

Équipe de Direction

Olivier Zarrouati*
Président du Directoire
Maurice Pinault*
Membre du Directoire
Directeur Général Délégué au Développement
Jean-Jacques Jégou*
Directeur Administratif et Financier
Tom Mc Farland*
Directeur Général de la division Cabin Systems
Yannick Assouad*
Directrice Générale de la branche Aircraft Systems
Christian Novella*
Directeur Général de la branche AeroSafety & Technology
Mike Rozenblatt*
Directeur Général de la branche Cabin Interiors
Gilles Debray
Directeur Général de Zodiac Services
Adri Ruiten*
Directeur Général de la division Zodiac Seats
Paul Verheul*
Directeur Général de la division Galleys & Equipment
Pierre Antony Vastra
Directeur de la Communication
et des Relations Investisseurs

*Membre du COMEX au 31/08/2010

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Fiduraf, membre du réseau Fiducial

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Fonctions des membres du Directoire

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Fonctions dans la Société	Autres fonctions ou mandats
Olivier Zarrouati	15 novembre 2007	Président du Directoire	Mandats d'Administrateur : SOCIÉTÉS DU GROUPE : France : Intertechnique, Sicma Aero Seat Autres pays : Air Cruisers Company LLC (États-Unis), Avox Systems Inc. (États-Unis), C&D Aerospace Canada Co. (Canada), C&D Zodiac Inc. (États-Unis), Esco (États-Unis), Icore International Ltd. (Royaume-Uni), Mag Aerospace Industries Inc. (États-Unis), Parachutes Industries of Southern Africa Pty (Afrique du Sud), Sicma Aero Seat Services (États-Unis), Zodiac Aerospace UK Ltd. (Royaume-Uni), Zodiac US Corporation (États-Unis)
Maurice Pinault	13 septembre 2008	Membre du Directoire	Mandats d'Administrateur : SOCIÉTÉS DU GROUPE : France : Adder, C&D Europe, ECE, Intertechnique, Sicma Aero Seat Autres pays : C&D Aerospace Canada Co. (Canada), C&D Zodiac Inc. (États-Unis), Evac AB (Suède), MAG Aerospace Industries Inc. (États-Unis), The Richards Corporation (États-Unis), Zodiac Holding Sicma Aero Seat SL (Espagne)

1. RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2009/2010

Le Comité de Rémunération a proposé au Conseil de Surveillance, qui l'a adopté le 12 février 2008, d'arrêter la rémunération à effet du 1^{er} septembre 2008 du Président du Directoire (Olivier Zarrouati) à 365 000 € et de Maurice Pinault, membre du Directoire, à 255 000 € ; celle de Jean-Louis Gerondeau, membre du Directoire (†), était restée fixée à 120 000 €.

Par ailleurs, pour chacun des membres du Directoire, ce fixe est majoré d'une fraction variable selon les critères suivants :

Olivier ZARROUATI : de 0 à 100 % de la rémunération fixe en fonction de la réalisation d'un résultat net objectif du Groupe.

Maurice PINAULT : de 0 à 25 % de la rémunération fixe en fonction de la réalisation d'un résultat net objectif du Groupe et de 0 à 75 % de la rémunération fixe en fonction de la réalisation d'un résultat opérationnel et des capitaux employés objectif de la branche Aircraft Systems.

Il n'existe pas de régime de retraite différentiel en faveur des mandataires

sociaux (de même pour les membres du Comité exécutif) de Zodiac.

À la clôture de l'exercice, il existe une indemnité spécifique prévue en cas de départ du Président du Directoire, comme décrit ci-dessous.

Conformément au Code AFEP/MEDEF auquel adhère Zodiac Aerospace, le Président du Directoire, M. Zarrouati, a décidé de démissionner de son contrat de travail à compter du 1^{er} décembre 2009.

Afin de tenir compte de l'importante ancienneté de M. Zarrouati au sein du Groupe, le Conseil de Surveillance a adopté, lors de sa séance du 19 novembre 2009, la mise en place d'un nouveau régime au titre de mandat de M. Zarrouati, qui prévoit les engagements suivants :

Indemnité en cas de départ contraint de ses fonctions de mandataire social, soumise à conditions de performance

Le contrat prévoit le paiement d'une indemnité de départ à M. Zarrouati dans le cas :

- de révocation, non-renouvellement ou démission sollicitée de M. Zarrouati de ses fonctions de membre ou de Président du Directoire lié

à un changement de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce),

- de révocation, non-renouvellement ou démission sollicitée de M. Zarrouati, en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par M. Zarrouati, qu'il y ait changement de contrôle ou non.

À titre transitoire, il est également prévu que M. Zarrouati pourra percevoir l'indemnité en cas de révocation ou de démission sollicitée de ses fonctions de membre ou de Président du Directoire avant le renouvellement desdites fonctions ou en cas de non-renouvellement de ces dernières. Cette indemnité sera d'un montant maximum de 18 mois de la moyenne mensuelle de la rémunération

fixe et variable brute attribuée à M. Zarrouati au cours des 12 derniers mois précédant son départ.

Le versement de l'indemnité sera subordonné et fonction du taux d'atteinte des objectifs Groupe qui déterminent la part variable de la rémunération de M. Zarrouati sur les 3 derniers exercices clos au jour où le Conseil statue ou sur la durée du mandat si cette rupture intervenait dans un délai inférieur à 3 ans de mandat.

Le montant global auquel M. Zarrouati aura droit au titre de l'indemnité de départ et de son indemnité de non-concurrence (cf. infra) ne pourra toutefois pas excéder 24 mois de sa rémunération moyenne mensuelle fixe et variable brute des 12 derniers mois précédant son départ.

2. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX SUR L'EXERCICE

A) SALAIRES ET AVANTAGES

	Fixe	Variable	Avantage en nature véhicule	Total
Jean-Louis Gerondeau †	30 000	-	1 155	31 155
Maurice Pinault	255 000	96 211	4 980	356 191
Olivier Zarrouati	365 000	301 826	4 500	671 326
Total	650 000	398 037	10 635	1 058 672

B) STOCK-OPTIONS

	Jean-Louis Gerondeau †	Maurice Pinault	Olivier Zarrouati			
	Plan 04	Plan 04	Plan 07b	Plan 04	Plan 07a ⁽²⁾	Plan 07b
Options non exercées au 31/08/2009 ⁽¹⁾	169 280	79 350	84 640	63 480	79 350	63 480
Options exercées en 2009/2010	169 280	-	-	-	-	-
Options non exercées au 31/08/2010	-	79 350	84 640	63 480	79 350	63 480
Prix de l'exercice (en euros) ⁽¹⁾	23,83	23,83	41,11	23,83	49,29	41,11
Date d'expiration	12/02/2012	12/02/2012	03/12/2015	12/02/2012	13/02/2015	03/12/2015

(1) Ajusté de l'impact du paiement du dividende exceptionnel en janvier 2008.

(2) Plan attribué sur l'exercice 2006/2007.

3. DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES (ARTICLE 621-18-2 DE LA LOI DU 20 JUILLET 2005 ET RÈGLEMENT AMF 222-15-2 ET 3 DU 20 MARS 2006)

Les opérations réalisées à ce titre sur la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010 ont été au nombre de cinquante-sept (57) et sont déposées et détaillées sur le site de l'AMF réservé à cet effet et consultable à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>

Fonctions des membres du Conseil de Surveillance

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Date de fin de mandat	Fonctions dans la Société	Jetons de présence en K€ perçus en 2009/2010	Autres fonctions ou mandats
Didier Domange	08/01/2008	2013	- Président du Conseil de Surveillance - Président du Comité des Comptes - Président du Comité de Rémunération - Président du Comité de Sélection	133*	- Administrateur de Sicma Aero Seat - Représentant de CICOR au Conseil d'Administration de la Banque Transatlantique - Président du Conseil de Surveillance de Fidoma
Louis Desanges	15/12/2005	2011	- Vice-Président du Conseil de Surveillance - Membre du Comité des Comptes - Membre du Comité de Sélection	23	- Gérant de Omnium Delabordère - Membre du Conseil de Surveillance de la société Altergie - Administrateur de Ecod'Air EI, Ecod'Air EA - Représentant permanent de la société PhiTrust Partenaires au Conseil de la société Wirecom - Administrateur de la Compagnie Solaire du Gallion
Élisabeth Domange	15/12/2005	2011	- Membre du Conseil de Surveillance	11	- Chef d'exploitation agricole - Membre du Conseil de Surveillance de Fidoma
Gilberte Lombard	18/12/2006	2012	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité des Comptes - Membre du Comité de Rémunération - Membre du Comité de Sélection	19	- Directeur Central de HSBC France - Administrateur de HSBC Assurances Vie - Administrateur de Nobel, Financière d'Uzès - Administrateur de Robertet
Robert Maréchal	12/01/2009	2011	- Membre du Conseil de Surveillance	12	
Marc Assa	11/01/2010	2011	- Membre du Conseil de Surveillance <i>Membre indépendant**</i>	16	- Administrateur de AXA Luxembourg, BNP-Paribas Luxembourg, Good Year Luxembourg et BGL BNP Paribas - Président du Conseil d'Administration CDC, Luxembourg - Membre du Conseil de Surveillance Nora Systems, Allemagne

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Date de fin de mandat	Fonctions dans la Société	Jetons de présence en K€ perçus en 2009/2010	Autres fonctions ou mandats
Marc Schelcher	12/01/2009	2012	- Membre du Conseil de Surveillance	11	
Edmond Marchegay	11/01/2010	2011	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité de Rémunération - Membre du Comité de Sélection <i>Membre indépendant**</i>	16	- Membre du Conseil d'Administration de Société Industrielle et Financière de l'Artois (Groupe Bolloré) - Membre du Conseil de Surveillance de Banque JP. Hottinguer - Membre du Conseil d'Administration de la Société Immobilière et de Services du CUI - Président du Comité de Surveillance de Girard Agediss
Représentant de la société FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (FFP)	18/12/2006	2012	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité des Comptes	18	- Président et Directeur Général du Conseil d'Administration de FFP (SA) - Membre du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën, de Hermes International et de IDI Emerging Markets - Président-Directeur Général de Simante SL - Administrateur de FCC SA, FCC Construcción SA, B-1998, Faurecia, Sanef, Imerys, Holding Reinier, Établissements Peugeot Frères, Immeubles et Participations de l'Est, WRG-Waste Recycling Group Limited, Alpine Holding, Sofina, DKSH - Représentant statutaire de FFP, Président de Financière Guiraud SAS - Gérant de SCI Rodom et de SCI CHP Gestion

* Rémunération globale, y compris jetons de présence.

** L'indépendance des membres du Conseil a été examinée par celui-ci lors de sa réunion du 18 novembre 2010. Le Conseil a considéré que l'ancienneté acquise au titre des fonctions de membre du Conseil de Surveillance n'affecte pas l'indépendance mais permet au contraire l'acquisition d'une connaissance profonde de l'entreprise, de son environnement et de ses produits constituant une valeur ajoutée très importante pour le Conseil et nécessaire dans le cadre d'une industrie à cycle long.

GESTION DES RISQUES

Le Groupe Zodiac Aerospace mène une **politique de gestion raisonnée** des risques inhérents à son activité dont les **enjeux majeurs** sont la protection du patrimoine confié par nos actionnaires ainsi que la **sécurité des personnes**, les **intérêts des clients et des consommateurs**, **l'environnement**.

RISQUES LIÉS AUX PROGRAMMES

Les conditions économiques locales, régionales et internationales peuvent avoir un impact à moyen terme sur les activités du Groupe et, par conséquent, sur les résultats financiers du Groupe. Parmi ces risques figurent :

a) Retournement du cycle aéronautique

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic pour passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la santé financière des compagnies aériennes. Le Groupe Zodiac Aerospace estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière future. De plus, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes naturelles, catastrophes aériennes) pourraient avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par conséquent sur les marchés d'équipements aéronautiques de Zodiac Aerospace. En 2010, environ 80 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

b) Évaluation du marché

Les activités de Zodiac Aerospace impliquent la mise en jeu d'investissements significatifs

notamment en matière de recherche et développement. Ces programmes d'investissements supposent une rentabilisation à long terme. Les hypothèses de marché et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour rentabiliser l'investissement initial (cf. note sur les immobilisations incorporelles).

c) Baisse des commandes de défense

Une réduction des commandes liées aux marchés de défense ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités militaires de Zodiac Aerospace. En 2010, environ 10 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concerne des activités de défense. Par ailleurs, le Groupe Zodiac Aerospace a engagé les démarches permettant de mettre toutes ses activités en conformité avec la convention d'Oslo. Le seul contrat concerné cessera à la fin de l'année 2010.

d) Concurrence et retards de programmes

Zodiac Aerospace est confrontée à une concurrence sur tous les marchés sur lesquels le Groupe intervient. Les hypothèses économiques et les hypothèses de programmes

fixées par le Groupe ont été prises en compte dans l'élaboration du budget et du Business Plan. Les difficultés rencontrées par certains constructeurs sur leurs programmes peuvent entraîner la révision des calendriers de livraison et des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions pouvant affecter le rythme de réalisation du chiffre d'affaires aéronautique de Zodiac Aerospace.

La production et/ou l'assemblage des produits du Groupe sont répartis sur de nombreux sites de par le monde, ce qui minimise les risques liés à l'interruption accidentelle d'activité d'un de nos sites.

RISQUES LIÉS AUX PRODUITS VENDUS

Le Groupe Zodiac Aerospace est exposé aux risques d'actions en garantie de ses clients et consommateurs et ces risques ont été raisonnablement provisionnés. Par ailleurs, pour prévenir le cas d'un produit défectueux causant des dommages aux tiers, le Groupe Zodiac Aerospace est couvert par des polices d'assurances en responsabilité civile (voir paragraphe Assurances).

RISQUES DE TAUX ET RISQUES DE CHANGE

Le Groupe Zodiac Aerospace, du fait de ses activités aéronautiques, est exposé principalement aux fluctuations de la parité euro/dollar. Le Groupe a réalisé en 2009/2010 environ 51 % du chiffre d'affaires et environ 60 % du résultat opérationnel courant à partir de ses filiales implantées aux États-Unis, ainsi qu'environ 20 % de son chiffre d'affaires total facturé par ses sociétés européennes, donc exposées au risque de transaction lié à la parité euro/dollar.

Afin de limiter l'effet direct de l'évolution de cette parité euro/dollar, le Groupe Zodiac Aerospace mène des actions pour augmenter la part de ses flux d'achat en dollars à partir de ses bases "euros". Cette démarche permet une couverture "naturelle" sur le dollar qui, sur l'exercice 2009/2010, a été d'environ 21,7 % du montant des flux de ventes en dollars généré par des sociétés sises en zone Euro. D'autre part, le Groupe couvre l'exposition transactionnelle résiduelle de ses positions actives et/ou passives et ponctuellement ses positions futures de flux de dollars de transaction via des instruments financiers. Le Groupe se finance essentiellement en taux variable. Les détails relatifs aux risques de taux et de change sont traités dans la note 2 aux états financiers consolidés.

RISQUES LIÉS AU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative directement aux fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie. Il peut l'être principalement au travers de l'activité de ses clients qui peut être affectée par le cours du baril de pétrole pour les compagnies aériennes par exemple, ce qui peut créer alors un risque de solvabilité de ces compagnies aériennes. De ce fait, le Groupe n'a pas de politique de couverture sur ces "produits".

RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe poursuit le déploiement de systèmes d'information cohérents dans l'ensemble de ses filiales, afin d'améliorer le service aux clients, la qualité de la gestion et minimiser les risques inhérents à des systèmes locaux obsolètes. Dans ce cadre, il concentre ses investissements sur un nombre limité de logiciels, qu'il déploie au sein du Groupe (Movex M3, Lotus Notes, Catia). Cette concentration a pour objectif de réduire les risques d'implantation et d'exploitation.

Cette dépendance accrue envers des systèmes d'information communs à l'ensemble du Groupe peut entraîner des risques relatifs à l'intégrité et à la confidentialité des données, ainsi qu'à une éventuelle interruption des services informatiques. Divers moyens sont mis en place pour faire face à ces risques tels que back-up, procédures de sauvegarde, procédures de redémarrage, etc. Malgré ceux-ci, une défaillance pourrait se traduire par des pertes de données, des erreurs et/ou des retards préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise et donc à ses résultats. De longues périodes de tests avant démarrage des nouveaux systèmes et le suivi d'une politique rigoureuse des systèmes d'information (Comité de pilotage) visent à garantir la fiabilité, la confidentialité et la disponibilité nécessaires.

RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

La poursuite d'une stratégie de leadership a conduit le Groupe Zodiac Aerospace, depuis plus de trente ans, à accompagner de manière permanente sa croissance organique par de la croissance externe.

La croissance externe suppose la capacité d'intégrer efficacement l'entreprise rachetée et de dégager

des synergies, capacité que le Groupe Zodiac Aerospace a construite au fil de ces années au travers des acquisitions réalisées. Le suivi régulier de l'avancement des projets en Comités exécutif et de branches permet les actions d'intégration.

Toutefois, en dépit des moyens mis en œuvre et des efforts réalisés dans le cadre des processus d'intégration, la réussite n'est jamais assurée à l'origine et dépend parfois aussi de facteurs exogènes.

RISQUES INDUSTRIELS ET DE SÉCURITÉ

Cet exercice a été marqué par la poursuite de la mise en place de la Charte Gestion des Risques dans l'ensemble du Groupe. Cela s'est traduit d'une part par la poursuite des efforts en matière de protection de la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe et d'autre part par la poursuite des actions en matière de gestion du risque industriel et de la protection des biens du Groupe.

SÉCURITÉ

a) Reporting Accident du Travail/ Maladies Professionnelles

Le Groupe, durant cet exercice, a poursuivi ses efforts pour faire tendre le risque "Accident du travail" vers zéro. Il s'est fixé trois objectifs prioritaires : poursuivre l'identification des risques et la mise en œuvre des actions visant à les diminuer ; analyser 100 % des accidents du travail ; continuer à déployer des actions pour assurer des conditions de travail permettant de prévenir les maladies professionnelles.

Chaque site assure un suivi de ces objectifs via les outils Groupe. Sur cet exercice, les résultats ont été consolidés au niveau national pour avoir une approche globale des risques afin de s'assurer que chaque site mène les actions correctives et préventives nécessaires pour s'améliorer en permanence.

Un des outils permettant la remontée des données est une base sur l'intranet du Groupe qui répertorie tous les accidents du travail déclarés avec arrêt et les maladies professionnelles. Depuis l'exercice précédent, cette base a été renseignée par l'ensemble des sites français. Ces différents outils seront progressivement étendus aux sites hors de France en tenant compte des spécificités réglementaires locales.

b) Reporting sécurité

Un reporting sécurité, mis en place sur l'exercice dernier, a permis de continuer à suivre trimestriellement différentes données relatives aux risques industriels et à la sécurité des personnes sur l'ensemble du Groupe. Ce reporting a été déployé pendant l'exercice sur l'ensemble des sites français. Il permet, notamment, de suivre la mise en place des actions préventives contre le risque incendie suite aux visites de notre assureur sur ces sites, le nombre des accidents du travail déclarés, les résultats des évaluations des risques, le nombre de personnes formées à la sécurité et enfin la réalisation des actions issues du diagnostic sécurité Groupe (mis en place sur l'exercice passé). Ces différents outils seront progressivement étendus aux sites hors de France en tenant compte des spécificités réglementaires locales.

c) Dommages aux biens et pertes d'exploitation

1. Partenariat avec les assureurs

Pour assurer sa pérennité, le Groupe a renforcé sa gestion du risque industriel. Ses axes prioritaires sont, d'une part, d'améliorer la protection incendie des sites en prenant en compte les rapports des visites des ingénieurs FM Insurance ; et d'autre part, de déployer un plan de

continuité d'activités. Dix-huit unités de production ont été classées RHP* (Risque Hautement Protégé) en 2009/2010, soit près d'un quart des sites du Groupe (après acquisition de Driessen). Ce classement est propre à notre assureur. Il s'appuie sur le recensement des sites visités. Ce périmètre évolue chaque année, modifiant les données d'un exercice à l'autre. Grâce à l'élaboration, sur l'exercice 2008/2009, d'une grille de risques par site, le Groupe a pu renforcer la mise en place des mesures de prévention et de protection sur certains sites en mettant en place des plans d'investissement trisannuel dédiés à la sécurité. De plus, cette collaboration a permis au Groupe de prioriser des actions sur les sites pouvant subir des catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, les inondations... et donc susceptibles de connaître une augmentation des risques.

Cette grille de risques intègre le classement réalisé par les ingénieurs "terrain" de notre assureur. Ce classement (de A* à E) permet d'évaluer la qualité du risque associée au site : les sites classés A possédant une très bonne protection et les sites classés E devant apporter des améliorations significatives à leur protection ; tous les sites classés de A à C étant considérés comme des sites à risques faibles.

CLASSEMENT DES RISQUES

Classement	Août 2008	Août 2009	Août 2010
A*	12	15	18
B	10	14	13
C	28	28	34
D	6	6	5
E	1	2	0
Total sites	57	65	70

* A = RHP (Risque Hautement Protégé)

Le périmètre de visite a évolué, passant de 57 sites (fin exercice 2008) à 70 sites (sur cet exercice).

En août 2010, il n'y a plus de site classé "E". Il ne subsiste donc que 7 % des sites en dessous de "C", la grande majorité (93 %) étant au-dessus.

L'objectif que se fixe le Groupe sur le prochain exercice est d'avoir 100 % des sites classés entre A et C.

2. Plan de continuité d'activités

Le Groupe a continué le déploiement des plans de continuité d'activités (PCA). Ces PCA permettent notamment d'évaluer les risques et les modes de redémarrage des activités de production internes et sous-traitées en cas de sinistre important sur un de nos sites.

3. Politique générale d'assurance du Groupe

La politique du Groupe en matière d'assurance est de protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Ce transfert des risques auprès de l'assurance s'accompagne d'une politique de protection et de prévention.

• Programmes mondiaux intégrés

Le Groupe a mis en place, auprès d'assureurs de premier rang, un programme mondial pour garantir ses risques principaux, à savoir : dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile.

- Dommages aux biens et pertes d'exploitation

La garantie des risques de dommages aux biens de l'entreprise et les pertes d'exploitation consécutives s'élève, pour les risques usuels (incendie, explosion, etc.), à 300 M€ par sinistre et par an ou tous sinistres agrégés par an pour les sites industriels et de stockage, via une police souscrite auprès de FM Insurance.

Ce montant a été calculé en prenant l'hypothèse du risque maximum possible, en concertation avec l'assureur et ses experts. Il existe des seuils inférieurs pour d'autres types de sinistres plus spécifiques ou plus localisés, comme les tremblements de terre dans certaines zones d'implantation de sites étrangers. Cette garantie tient compte des mesures de protection mises en place dans les sites du Groupe qui font l'objet de visites Ingénierie Prévention par les services spécialisés de FM Insurance.

- Responsabilité civile

Toutes les filiales du Groupe sont intégrées dans un programme mondial d'assurance responsabilité civile, couvrant leur responsabilité du fait de leur exploitation et leur responsabilité du fait des produits qu'elles fabriquent, au travers de deux polices, l'une spécifique aux activités aéronautiques, et la seconde spécifique aux autres activités du Groupe. Les montants de garantie sont fonction de la quantification des risques raisonnablement escomptables par le Groupe compte tenu de son activité. Par ailleurs, le Groupe garantit la responsabilité civile de ses dirigeants dans le cadre d'une police d'assurance spécifique.

- Transports

La police d'assurance de transport du Groupe couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier. Ce programme garantit les risques de transport à hauteur de 3,7 M€ par événement.

• Polices locales

Pour des assurances plus spécifiques, des polices sont souscrites localement par chaque société du Groupe selon ses besoins.

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui pourraient générer un risque de contrepartie pour le Groupe sont les suivantes :

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les transactions du Groupe sur ces produits ont pour seul objectif de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Ces transactions sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang. Le détail des risques de change, de taux et des instruments attachés est décrit dans la note 2 A, B et C des états financiers consolidés.

PLACEMENTS FINANCIERS TEMPORAIRES

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en Trésorerie que sur des périodes extrêmement courtes (inférieures au mois) ; ces excédents sont placés au travers de titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

COMPTES CLIENTS

Au 31 août 2010, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif non provisionné dans les états financiers. La variété et la multiplicité des réseaux de commercialisation du Groupe limitent le risque et la probabilité d'un impact majeur à ce titre sur les comptes consolidés du Groupe. La catégorie de clients présentant un facteur de risques qui pourrait être plus significatif est celle des compagnies aériennes qui font l'objet d'un suivi spécifique quant à leurs encours consolidés, pouvant conduire à un blocage des

livraisons les concernant jusqu'à obtention de garanties de paiement/ recouvrement minimisant ce risque.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du financement du Groupe est centralisée, l'ensemble des excédents de trésorerie ou les besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation le permet, étant placé auprès de ou financé par la société mère.

L'équipe centrale de trésorerie assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec ses besoins.

Le détail des échéances des instruments utilisés et des sources de financement mobilisables figure dans les notes 20.1 et 20.2 des états financiers consolidés.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe pas de faits exceptionnels et litiges autres que ceux traités dans la note 22.2 des états financiers consolidés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens, ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou sur la rentabilité du Groupe, autres que celles qui sont reflétées dans les comptes ou mentionnées dans les notes annexes.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

L'ACTION ZODIAC AEROSPACE

L'action Zodiac Aerospace est cotée sur le Marché Euronext Paris:

- Code Euronext / ISIN : FR0000125684
- Code Memo : ZC



L'action Zodiac Aerospace fait partie des valeurs du SRD (Service à Règlement Différé). Dans la classification ICB, Zodiac Aerospace fait partie du secteur 2700 - Biens et Services industriels, et du segment 2710 - Aéronautique et Défense.

L'action Zodiac Aerospace entre dans la composition des indices de référence multisectoriels suivants: CAC Aerospace & Defense, CAC Industrials, CAC Mid&Small 190, CAC Mid100, CAC IT, CAC IT 20, NEXT 150, Dow Jones Euro Stoxx, Dow Jones Euro Stoxx Industrial, Dow Jones Global Industrials, Dow Jones Stoxx 600, Euronext Next 150, SBF 250, SBF 120, SBF 80. En 1983, Zodiac est la première société à être cotée au Second Marché. L'action Zodiac (Zodiac Aerospace depuis le 12 janvier 2009) a été transférée sur le marché à

Règlement Mensuel de la Bourse de Paris en mai 1989. Zodiac Aerospace a adhéré au segment NextPrime de la cote Euronext, témoignant de sa volonté d'offrir un niveau élevé d'information financière.

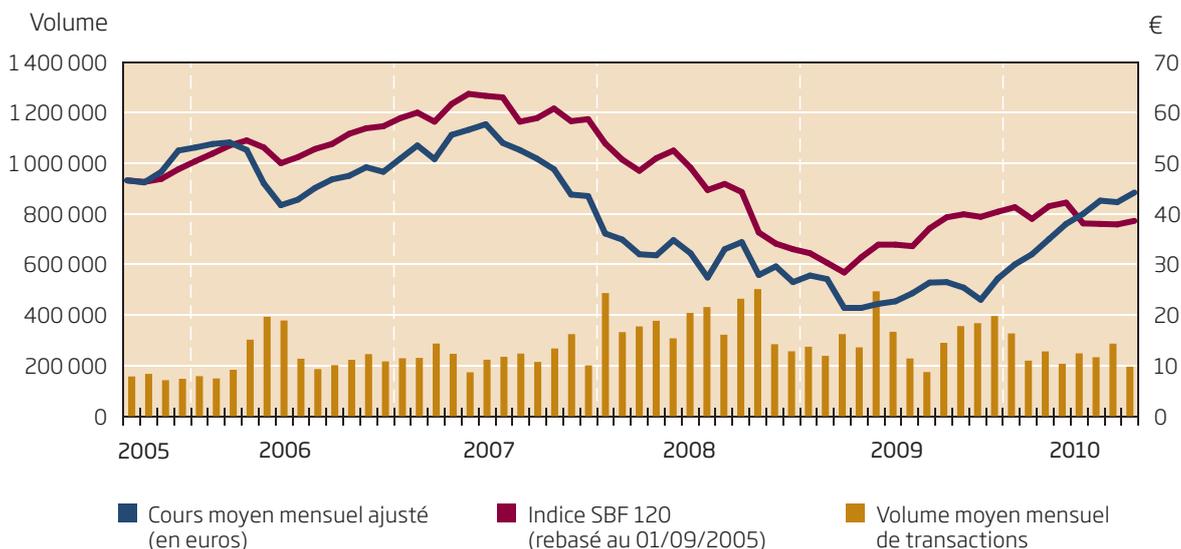
CAPITAL SOCIAL

Au 31 août 2010, le capital social de Zodiac Aerospace s'élevait à 11 234 841,40 euros répartis en 56 174 207 actions.

ÉVOLUTION DE L'ACTION ZODIAC AEROSPACE

Zodiac Aerospace a développé un site Internet: <http://www.zodiacaerospace.com> de manière à faciliter l'accès à l'information pour ses actionnaires. Outre une présentation générale du Groupe et de ses activités, le site apporte une information financière et stratégique complète et détaillée sur le Groupe Zodiac Aerospace ainsi que le cours de Bourse en temps réel. Le site permet le téléchargement des communiqués de presse, ainsi que celui du rapport annuel ou de l'historique des cours de Bourse.

Évolution de l'action Zodiac Aerospace sur 5 exercices



2,80 €

de bénéfice net par action publié

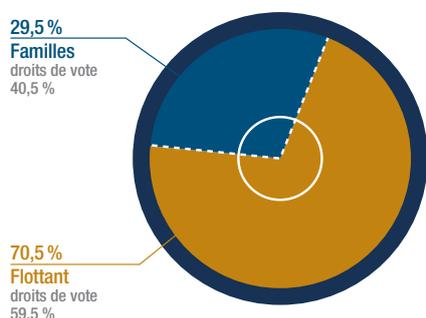
1,00 €

de dividende net par action
proposé à l'Assemblée Générale
des actionnaires

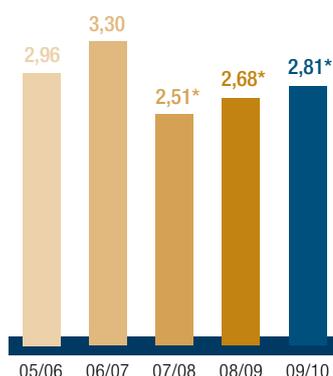
47,43 €

cours de l'action au 31 août 2010

**Répartition du capital
Au 31 août 2010**
(en pourcentage)

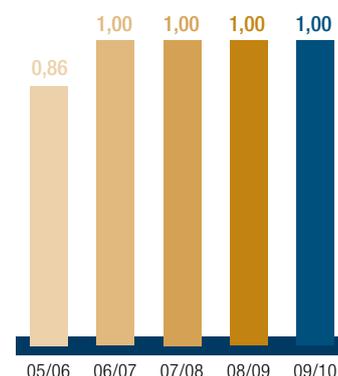


Bénéfice net par action
(en euros)



*Hors Marine et IFRS 3

Dividende net par action
(en euros)



Statistiques boursières

	Exercice 2005/2006	Exercice 2006/2007	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010
Cours extrêmes (cours de clôture) en euros					
- Plus haut	55,60	60,47	53,47	36,67	47,89
- Plus bas	38,50	45,16	25,15	18,85	22,41
Cours au 31 août	47,43	53,00	34,30	26,46	47,43
Nombre d'actions au 31 août	55 260 445	55 583 047	55 667 704	55 708 078	56 174 207
Capitalisation boursière en K€ au 31 août	2 621 003	2 945 901	1 909 402	1 474 036	2 664 343
Volume moyen des transactions par séance					
- Titres	217 097	225 065	325 065	310 140	270 555
- Capitaux en K€	10 395,55	12 101,74	11 694,00	8 118,14	8 807,44

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Zodiac Aerospace mène depuis de nombreuses années une politique d'attribution d'options de souscription d'actions à ses mandataires et collaborateurs, en France et à l'étranger, afin de récompenser et renforcer leur attachement au Groupe en les associant à la performance du titre Zodiac Aerospace sur le long terme. Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable pour la mise en place de tout plan d'options de souscription d'actions dans le cadre de l'enveloppe approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les options ont une durée de vie de 8 ans, elles sont attribuées sans rabais par rapport au cours de Bourse et sont exerçables par tranche :

- pour les attributions annuelles, par moitié à chacune des dates anniversaires consécutives à la date d'attribution ;

- pour les attributions aux membres du Comité exécutif (plans pluriannuels) qui ont lieu une fois tous les quatre ans, par quart à chacune des dates anniversaires consécutives à la date d'attribution ; cette durée d'exercice peut être différente en cas d'attribution à de nouveaux membres du Comité exécutif entre deux périodes de quatre ans.

Les attributions annuelles se font au cours du premier trimestre de l'exercice. Durant l'exercice 2009/2010, elles ont eu lieu 15 jours de Bourse après la publication des comptes annuels 2008/2009 avec un cours d'exercice basé sur la moyenne des 10 jours précédant et suivant la réunion d'analystes de novembre 2009.

Les attributions individuelles d'options de souscription d'actions sont décidées par le Directoire. Les attributions pour les membres du Directoire sont approuvées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération. Durant l'exercice 2009/2010, l'attribution annuelle des options de souscription d'actions a eu lieu le 10 décembre 2009 pour une quantité de 150 400 au prix de 23,62 euros (moyenne des 20 derniers cours de Bourse) attribuées à 131 collaborateurs. Il y a eu des attributions à de nouveaux membres du Comité exécutif, en date du 10 décembre 2009, portant sur un total de 131 000 options, au prix de 23,62 euros, dont 31 000 comprises dans les 150 400 ci-dessus.

ACTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre d'actions nominatives détenues au 31/08/2010
Membres du Directoire	
Maurice Pinault	439 000
Olivier Zarrouati	10
Membres du Conseil de Surveillance	
Didier Domange	221 838
Louis Desanges	1 043 165
Marc Assa	597
Élisabeth Domange	1 664 319
Gilberte Lombard	500
Edmond Marchegay	500
Robert Maréchal	1 597 756
Marc Schelcher	430 480
Société Foncière, Financière et de Participations - FFP	3 303 329

CONVENTIONS/ENGAGEMENTS ENTRE ACTIONNAIRES

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par un engagement collectif de conservation, conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts, enregistré le 21 décembre 2005 au terme duquel ils se sont engagés à conserver un certain nombre de titres Zodiac pendant une durée de 6 ans à compter de cette date. Cet engagement, qui leur confère en outre un droit mutuel de préemption sur les titres engagés, a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité par l'avis n°206C0107 le 17 janvier 2006. Certains actionnaires sont également liés par un engagement collectif

de conservation, conclu en application de l'article 787-B du Code général des impôts, enregistré le 26 avril 2010 et pris pour une durée de deux ans à compter de cette date. Les actionnaires familiaux ont soumis la quasi-totalité des titres faisant l'objet des engagements collectifs de conservation précités, afin de consolider lesdits engagements, aux dispositions d'une convention d'incessibilité en date du 17 septembre 2010. Cette convention porte sur environ 26,8 % des actions et 36,2 % des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace et court jusqu'au 26 avril 2012.

Il est par ailleurs rappelé que le pacte conclu entre la société Foncière Financière et de Participation - FFP et certains actionnaires familiaux, en date du 14 décembre 2006 et modifié par avenant du 25 septembre 2009, a été résilié d'un commun accord entre les parties le 17 septembre 2010. Cette résiliation a emporté la fin de l'action de concert entre les parties.

Les contenus de ces conventions et Engagements Collectifs de Conservation sont disponibles sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org

CAPITAL POTENTIEL AU 31 AOÛT 2010

Le tableau ci-après permet d'apprécier ce que serait l'évolution théorique du capital social de la Société, compte tenu de la création potentielle d'actions résultant de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

ÉVOLUTION THÉORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

	Actions en circulation (hors autocontrôle)	Nombre maximal d'actions possible
Actions ordinaires émises au 31 août 2010	53 394 207	56 174 207
Options de souscription d'actions	1 797 854	1 797 854
Nombre maximum d'actions au total	55 192 061	57 972 061

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale des actionnaires du 11 janvier 2010 a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant

le capital social à la date d'achat, et ce, pour une durée de 18 mois expirant le 11 juillet 2011.

En application des dispositions des articles L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, le Directoire indique qu'au cours de l'exercice 2009/2010, votre Société n'a pas fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 janvier 2010.

Il est rappelé que votre Société avait

fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2008 et a procédé, entre février et septembre 2008, à l'acquisition d'actions en vue de la remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Le total des titres détenus dans ce cadre au 31 août 2010 s'élève à 2 780 000 titres, correspondant à 4,95 % du capital à la même date.

PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

Dénomination sociale

Zodiac Aerospace

Siège social

61, rue Pierre Curie
78370 Plaisir

Forme, nationalité et législation

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions législatives et réglementaires françaises en vigueur et à venir.

Constitution et durée

La Société a été créée en 1910. La durée de la Société expirera le 12 mars 2033 sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

729 800 821 RCS Versailles B
Code NAF : 7010Z

Exercice social

Du 1^{er} septembre au 31 août.

Objet social résumé (article 3 des statuts)

- L'étude, la construction, la vente, l'achat, la location et la représentation de tous matériels de navigation maritime et de navigation aérienne de toutes natures et de tous matériaux.

- L'étude et la construction, la vente, l'achat, la location et la représentation de tous objets en tissus caoutchoutés ou non, notamment : embarcations et matériels pneumatiques, ballons et autres appareils aériens, articles de sport et de camping, vêtements de protection et autres, matériels de stockage, tentes et hangars pneumatiques ou non, sans que cette énumération soit limitative.

- L'achat, la vente et l'exploitation de tous brevets d'invention relatifs aux objets visés aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes licences y relatives, ainsi que l'étude, la mise au point et la réalisation de tous ouvrages, matériels et la réalisation de tous ouvrages, matériels et installations industrielles y afférents.

- La création ou la participation à la création de toutes sociétés, associations, groupements et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter

l'application, la réalisation et le développement ou simplement susceptibles de renforcer la situation matérielle ou morale de la Société ou de ses filiales.

Répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire. Ce bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui décide souverainement de son affectation et qui peut décider, en outre, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, sa décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Il est précisé que les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hormis le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Directoire

La Société est dirigée sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance, par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, pris ou non parmi les membres du personnel de la Société, qui peuvent être ou ne pas être actionnaires de la Société. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans.

Vis-à-vis des tiers, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, [pris parmi les actionnaires], nommés et révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Il nomme les membres du Directoire et en désigne le Président. Il peut révoquer les membres du Directoire et fixe leur rémunération.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DROIT DE VOTE

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire,

aux Assemblées s'il est inscrit sur les registres de la Société, par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi), au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément aux prescriptions des règlements en vigueur doivent être déposés au siège social trois jours au moins avant la réunion.

Chaque action donne droit, en principe, à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins.

Les dispositions du Code de commerce prévoient que le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Le droit de vote double cesse également de plein droit en cas de transfert des actions, à condition cependant qu'il s'agisse d'un transfert en propriété. Ainsi, un transfert en garantie, un transfert en usufruit ou une mise en location d'actions laissent subsister ce droit. En outre, un transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas non plus perdre le droit de vote double.

Déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui détient ou viendrait à détenir une fraction de capital de la Société égale à 2 % du capital sera tenue d'informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement.

En cas de non-respect de cette obligation et sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social, les actions excédant la fraction de 2 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification.

Identification des détenteurs de titres

La Société a la possibilité de demander à tout moment à l'organisme centralisateur, moyennant une rémunération mise à sa charge, le nom et la dénomination sociale, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Description des dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il n'existe pas de dispositions statutaires particulières ayant pour effet, à la connaissance de la Société, de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les documents suivants relatifs à la Société peuvent être consultés à la Direction Juridique - 61, rue Pierre Curie - 78373 Plaisir :

- les statuts,
- les rapports annuels,
- les comptes sociaux et les comptes consolidés de Zodiac Aerospace.

Les rapports annuels présentant les comptes sociaux et comptes consolidés de Zodiac Aerospace, sont consultables et téléchargeables sur le site Internet www.zodiacaerospace.com.

RAPPORT FINANCIER

2009-2010

- 056 **Déclaration des dirigeants**
- 057 **Chiffres clés consolidés - Autres indicateurs financiers**

- 058 **COMPTES CONSOLIDÉS**
- 058 **Bilan consolidé**
- 060 **Compte de résultat consolidé**
- 061 **État du résultat net consolidé**
- 062 **État des flux de trésorerie consolidé**
- 063 **Tableau de variation des capitaux propres consolidés**
- 064 **Notes annexes aux comptes consolidés**
- 095 **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**
- 096 **Honoraires des Commissaires aux comptes**

- 097 **COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE**
- 098 **Rapport du Conseil de Surveillance**
- 100 **Rapport du Président du Conseil de Surveillance**
- 106 **Rapport du Directoire**
- 111 **Bilan**
- 112 **Compte de résultat**
- 113 **Notes annexes**
- 121 **Rapports des Commissaires aux comptes**
- 124 **Résolutions**



FINANC

REPORT

INDEX

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Plaisir, le 17 novembre 2010

À notre connaissance, les comptes arrêtés au 31 août 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation du Groupe Zodiac Aerospace, et le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-3 Al. 4 du Règlement Général de l'AMF.

Olivier Zarrouati
Président du Directoire

Handwritten signature of Olivier Zarrouati in black ink on a light background.

Jean-Jacques Jégou
Directeur Administratif
et Financier

Handwritten signature of Jean-Jacques Jégou in black ink on a light background.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2009/2010	2008/2009	Variation 09/10-08/09
Chiffre d'affaires	2 150,3 M€	2 205,7 M€	- 2,5 %
Effectifs du Groupe ⁽¹⁾	16 945	17 477	- 3,0 %
Résultat opérationnel courant	240,4 M€	249,4 M€	- 3,6 %
Résultat net (part du Groupe)	148,5 M€	173,2 M€	- 14,3 %
Résultat net par action (part du Groupe)	2,80 €	3,28 €	- 14,6 %
Dividendes proposés ⁽²⁾	56,2 M€	55,7 M€	-
Dettes financières/Capitaux propres	0,34	0,52	- 34,6 %

(1) Effectifs moyens permanents rémunérés sur l'exercice.

(2) Hors neutralisation des titres auto-détenus.

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

	2009/2010	2008/2009	Variation 09/10-08/09
Rentabilité			
Résultat opérationnel courant/chiffres d'affaires	11,2 %	11,3 %	- 0,9 %
Résultat net (part du Groupe)/Situation nette d'ouverture ⁽³⁾	10,6 %	15,3 %	- 30,7 %
Structure financière			
Capacité d'autofinancement	234,5 M€	242,0 M€	- 3,1 %
Acquisition immobilisations corporelles et incorporelles	87,6 M€	95,6 M€	- 8,4 %
Situation nette après affectation	1 495,0 M€	1 255,2 M€	+ 19,1 %
Coût de l'endettement financier net	24,8 M€	33,1 M€	- 25,1 %

(3) Situation nette d'ouverture après prise en compte de la variation de change et des augmentations de capital et prime de l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)		Montant au 31/08/2010	Montant au 31/08/2009
Écarts d'acquisition	(notes 3.12 - 13.1 - 13.2)	1 095 352	995 910
Immobilisations incorporelles	(notes 3.12 - 13.3 - 13.4)	241 197	201 428
Immobilisations corporelles	(notes 3.13 et 14)	244 229	242 223
Participations dans les entreprises associées	(note 15)	569	526
Prêts		529	549
Autres actifs financiers non courants	(note 16)	11 887	9 109
Actifs d'impôt différé	(note 11)	3 374	3 161
Total actifs non courants	(note 3.11)	1 597 137	1 452 906
Stocks	(notes 3.15 et 17)	507 867	489 632
Actifs d'impôt exigibles		22 158	68 340
Clients	(note 3.16)	474 182	430 955
Fournisseurs et personnel débiteurs		7 539	5 697
Débiteurs divers		1 094	2 033
Charges payées d'avance		10 641	9 521
Autres actifs financiers :			
- valeurs mobilières		-	123
- prêts et autres actifs financiers courants		248	243
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 18)	164 723	101 873
Total actifs courants		1 188 452	1 108 417
Actifs détenus en vue de la vente	(note 14)	12 855	-
TOTAL ACTIF	(note 3.10)	2 798 444	2 561 323

BILAN CONSOLIDÉ

PASSIF

(en milliers d'euros)		Montant au 31/08/2010	Montant au 31/08/2009
Capital	(note 19)	11 235	11 142
Prime d'émission	(note 19)	84 076	73 342
Réserves consolidées et résultat		1 379 998	1 257 241
Écarts de conversion		12 990	(121 029)
Réévaluation des instruments financiers et autres instruments à la juste valeur		652	(468)
Résultat		148 473	173 153
Actions propres		(89 915)	(86 387)
Capitaux propres - Part du Groupe		1 547 509	1 306 994
Intérêts minoritaires :			
- dans les capitaux propres		1 111	1 451
- écarts de conversion		(53)	(169)
- dans le résultat consolidé		(196)	(233)
Intérêts minoritaires		862	1 049
Capitaux propres		1 548 371	1 308 043
Provisions non courantes	(notes 3.17 et 21)	32 285	30 335
Dettes financières non courantes	(note 20)	511 655	512 892
Passifs d'impôt différé	(note 11)	75 201	48 059
Total passifs non courants		619 141	591 286
Provisions courantes	(notes 3.17 et 21)	44 485	51 242
Dettes financières courantes	(notes 18 et 20)	167 457	243 485
Fournisseurs	(note 3.18)	223 387	173 585
Clients créditeurs		31 404	28 836
Personnel et organismes sociaux	(note 3.19)	119 765	113 468
Dettes d'impôt exigible		16 195	27 213
Autres		18 709	21 306
Produits constatés d'avance		9 530	2 859
Total passifs courants		630 932	661 994
TOTAL PASSIF		2 798 444	2 561 323

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)		Montant au 31/08/2010	Montant au 31/08/2009
Chiffre d'affaires	(notes 3.1 - 3.2 - 3.3)	2 150 320	2 205 696
Autres produits de l'activité		6 715	6 169
Achats consommés		819 504	868 084
Charges de personnel	(note 5)	697 153	707 305
Charges externes		302 274	288 721
Impôts et taxes		19 147	18 598
Dotations aux amortissements	(note 3.6)	58 405	58 569
Dotations aux provisions		10 514	6 995
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		(9 033)	(13 675)
Autres produits et charges courants	(note 7)	(571)	(509)
Résultat opérationnel courant	(note 3.4)	240 434	249 409
Éléments opérationnels non courants	(note 8)	(9 147)	(21 555)
Résultat opérationnel		231 287	227 854
Produits / (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 548	3 196
Coût de l'endettement financier brut		(26 391)	(36 338)
Coût de l'endettement financier net	(notes 3.8 et 9)	(24 843)	(33 142)
Autres produits et charges financiers	(notes 3.8 et 10)	(1 105)	(1 160)
Charge d'impôt	(notes 3.9 et 11)	57 062	20 632
RÉSULTAT NET	(note 3.5)	148 277	172 920
Part des minoritaires		(196)	(233)
Part du Groupe		148 473	173 153
Résultat net par action (part du Groupe)	(note 12)	2,80 €	3,28 €
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	(note 12)	2,79 €	3,27 €

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Montant au 31/08/2010	Montant au 31/08/2009
RÉSULTAT NET	148 277	172 920
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres, avant impôt :		
- écarts de conversion	134 336	22 210
- réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 598	(6 978)
Impôt sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	(550)	245
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	135 384	15 477
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	283 661	188 397
Part des minoritaires	(84)	(183)
Part du Groupe	283 745	188 580

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Montant au 31/08/2010	Montant au 31/08/2009
Opérations d'exploitation :		
Résultat net	148 277	172 920
Amortissements et provisions	56 357	67 278
Plus-values de cession	1 422	3 984
Impôts différés ⁽¹⁾	26 010	(4 981)
Stock-options	2 442	2 848
Capacité d'autofinancement	234 508	242 049
Variation des stocks, net	21 259	39 997
Variation des créances, net	37 148	39 280
Variation des dettes, net ⁽¹⁾	35 226	(42 399)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	328 141	278 927
Opérations d'investissements :		
Acquisition d'immobilisations :		
- immobilisations incorporelles	(35 077)	(30 788)
- immobilisations corporelles	(52 546)	(64 791)
- autres	(3 085)	(2 011)
Produits de cession des actifs immobilisés	1 684	1 903
Variation des créances et dettes sur immobilisations	610	(441)
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise	(64 901)	(18 755)
Flux de trésorerie liés aux investissements	(153 315)	(114 883)
Opérations de financement :		
Variation des dettes financières	(88 189)	(42 194)
Variation des instruments financiers	1 598	(713)
Augmentation des capitaux propres	10 827	750
Actions propres	(3 528)	(4 899)
Dividendes ordinaires versés société Mère	(52 877)	(52 738)
Dividendes versés aux minoritaires	(103)	-
Flux de trésorerie liés au financement	(132 272)	(99 794)
Écarts de conversion sur la trésorerie à l'ouverture	15 431	(1 890)
Variation de la trésorerie	57 985	62 360
Trésorerie à l'ouverture	88 788	26 428
Trésorerie à la clôture	146 773	88 788

(1) Inclut le reclassement du paiement de l'impôt cession Marine sur la ligne "Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise".

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Variation écarts de conversion	Actions propres	Réévaluation des instruments financiers	Total des capitaux propres part du Groupe	Variation des minoritaires	Variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)										
SITUATION AU 31 AOÛT 2008	11 134	72 601	795 381	511 346	(142 803)	(81 488)	6 265	1 172 436	1 240	1 173 676
Écarts de conversion			386		21 774			22 160	50	22 210
Réévaluation des instruments financiers ⁽¹⁾							(6 733)	(6 733)		(6 733)
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres (a)			386		21 774		(6 733)	15 427	50	15 477
Résultat de l'exercice (b)				173 153				173 153	(233)	172 920
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice (a) + (b)			386	173 153	21 774		(6 733)	188 580	(183)	188 397
Augmentation de capital	8	741						749		749
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle ⁽²⁾						(4 899)		(4 899)		(4 899)
Valorisation des options sur stock-options			2 848					2 848		2 848
Dividendes		(52 738)						(52 738)		(52 738)
Autres			511 364	(511 346)				18	(8)	10
Variation de périmètre et augmentation de capital sur intérêts minoritaires										
SITUATION AU 31 AOÛT 2009	11 142	73 342	1 257 241	173 153	(121 029)	(86 387)	(468)	1 306 994	1 049	1 308 043
Écarts de conversion			205		134 019			134 224	112	134 336
Réévaluation des instruments financiers ⁽¹⁾			(72)				1 120	1 048		1 048
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres (a)			133		134 019		1 120	135 272	112	135 384
Résultat de l'exercice (b)				148 473				148 473	(196)	148 277
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice (a) + (b)			133	148 473	134 019		1 120	283 745	(84)	283 661
Augmentation de capital	93	10 734						10 827		10 827
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle ⁽²⁾						(3 528)		(3 528)		(3 528)
Valorisation des options sur stock-options			2 442					2 442		2 442
Dividendes			(52 877)					(52 877)	(103)	(52 980)
Autres			173 059	(173 153)				(94)		(94)
Variation de périmètre et augmentation de capital sur intérêts minoritaires										
SITUATION AU 31 AOÛT 2010	11 235	84 076	1 379 998	148 473	12 990	(89 915)	652	1 547 509	862	1 548 371

(1) La colonne "Réévaluation instruments financiers" inclut :

d'une part, sur l'exercice 2008/2009, - 6 265 K€ correspondant à la reprise de la juste valeur des titres "Coast Investment" (Waterpik) et Zodiac Marine Holding, cédés durant l'exercice 2008/2009, d'autre part, la juste valeur de couverture de taux (voir note 2 - Gestion du risque de taux).

(2) Actions acquises dans le cadre d'un "contrat de liquidité" et d'un programme de rachat d'actions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 0 - MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE

Le Groupe a acquis :

- le 31 mai 2010, pour un montant de 7,2 M€, la société Quinson, spécialisée dans les équipements hydrauliques. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 4 M€ en 2009. (Voir tableau 1 ci-dessous).

- le 30 juin 2010, pour un montant de 65 MCAD, la société Cantwell Cullen & Company, leader canadien dans le domaine des protections de câblage pour les composants et les harnais électriques, ainsi que des protections pour les circuits hydrauliques, destinées à l'aéronautique, la défense, et des applications industrielles.

Cantwell Cullen & Company a réalisé un chiffre d'affaires de 65 MCAD en 2009 (49 M€).

Cette société à caractère familial clôturait ses comptes au 31 décembre, et n'avait pas mis en place un arrêté mensuel ou trimestriel systématique, n'ayant aucune obligation en la matière. De ce fait, cette acquisition a été comptabilisée pour la première fois au 31 août 2010. Les éléments estimés de résultats sur la période du 30 juin au 31 août 2010 sont non significatifs.

(Voir tableau 2 ci-dessous).

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

A) Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes d'information financière internationales (IFRS), les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace au titre de l'exercice clos le 31 août 2010 ont été établis selon les normes d'information financière internationales IAS/IFRS et selon leurs interprétations (SIC et IFRIC) issues du référentiel de l'IASB, applicables au 31 août 2010, telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date, avec un comparatif au titre de l'exercice précédent établi selon le même référentiel.

Les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace ont été établis conformément au référentiel IFRS et arrêtés

par le Directoire du 17 novembre 2010. Les montants exprimés sont en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION RETENUS POUR LA CONSOLIDATION

	Au 31 août 2010		Au 31 août 2009	
	Bilan	Résultat	Bilan	Résultat
Dollar US	1,2680	1,3690	1,4272	1,3513
Dollar canadien	1,3489	1,4311	1,5793	1,5884
Rand sud-africain	9,4044	10,2716	11,1136	12,2403
Livre sterling	0,8248	0,8737	0,8814	0,8673
Baht thaïlandais	39,6700	44,9484	48,5320	46,9416
Couronne tchèque	24,8500	25,6372	25,3760	26,2440

B) Application de normes, amendements de normes et interprétations de normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe Zodiac Aerospace n'a pas décidé d'anticiper les normes et interprétations, les amendements de normes, les versions révisées de normes, dont l'application est obligatoire pour les périodes annuelles d'exercice ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour certaines d'entre elles à compter du 1^{er} novembre 2009, soit postérieurement à cet exercice du Groupe ouvert le 1^{er} septembre 2009.

Le processus de détermination par le Groupe Zodiac Aerospace des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés ; toutefois les amendements de normes suivants sont à considérer plus particulièrement :

- Amendement IAS 1R "Présentation des états financiers" : classement d'une dette en courant/non courant ;

Tableau 1 - Quinson : actifs et passifs acquis (valeurs au 31 mai 2010)

(en milliers d'euros)	Actifs		Passifs	
Immobilisation corporelles et financières	143	Provisions	114	
Stocks	758	Dettes financières	177	
Clients et autres débiteurs	853	Fournisseurs et personnel	712	
		Dettes d'impôt exigible	274	

Tableau 2 - Cantwell Cullen & Company : actifs et passifs acquis (valeurs au 31 août 2010)

(en milliers d'euros)	Actifs		Passifs	
Immobilisation corporelles et incorporelles	519	Fournisseurs, personnel et autres créditeurs	4 137	
Stocks	11 075	Dettes d'impôt exigible	165	
Clients et autres débiteurs	7 368			

- Amendement IAS 7 "Tableau de flux de trésorerie" : classement en flux d'investissements ;
- Amendement IAS 36 "Dépréciation d'actifs" : allocation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation ;
- Amendement IAS 38 "Immobilisations incorporelles" : évaluation dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- Amendement IAS 39 "Instruments financiers" ;
- Amendement IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" : informations à fournir.

C) Options retenues par Zodiac Aerospace pour l'établissement de ses informations IFRS

OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE LORSQUE LES NORMES PRÉVOIENT DES OPTIONS EN MATIÈRE DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

Certaines normes du référentiel comptable international prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Dans ce cadre et à ce stade, le Groupe a notamment choisi :

- comme méthode d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 38) : la méthode d'évaluation au coût historique amorti, et n'a donc pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles ou incorporelles à chaque date d'arrêté des comptes (IAS 16) ;
- de conserver la méthode de comptabilisation des stocks à leur coût initial déterminé selon la méthode "premier entré, premier sorti" (IAS 2).

D) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé et les montants de charges et de produits du compte de résultat. Les estimations et les hypothèses sont revues de manière constante par la direction en fonction de l'ensemble des facteurs qui constituent le fondement de son appréciation.

Les montants réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés actifs, des provisions, des avantages au personnel, des rémunérations payées en actions, ainsi que celles utilisées dans la mise en œuvre des tests de dépréciation d'actifs.

Les méthodes comptables sensibles au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations sont les suivantes :

- Paiements fondés sur le cours de l'action Zodiac Aerospace
Les paiements effectués sur la base du cours de l'action Zodiac Aerospace, comptabilisés en application d'IFRS 2, sont sensibles à la volatilité du cours de cette dernière et aux hypothèses de taux de rendement retenues.
- Retraites et autres avantages au personnel à long terme et postérieurs à l'emploi

L'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme, réalisée

en application de la norme IAS 19, est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

- Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation de goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues dans les prévisions financières à moyen terme, notamment celles relatives à la parité de change, ainsi qu'au coût moyen pondéré du capital du Groupe utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs.

- Recouvrabilité des actifs d'impôts différés

La valeur des actifs d'impôts différés, notamment ceux issus des reports fiscaux déficitaires, est sensible aux hypothèses retenues dans les prévisions financières à moyen terme, également utilisées pour réaliser les tests de dépréciation des goodwill.

E) Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 25.

N.B. : La société IN Services & AI Rumaithy Estab. est consolidée par intégration globale, le Groupe contrôlant de fait cette société. En effet, Intertechnique, sa société mère, a le pouvoir de nommer jusqu'à trois administrateurs sur les cinq.

Les soldes bilanciaux et les transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées.

Les cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de perte du contrôle effectif.

Les acquisitions de sociétés, intervenues en cours d'exercice, sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle effectif ou de la date de clôture de l'exercice, si l'acquisition intervient dans le dernier trimestre de l'exercice, et que l'impact sur le bilan et le résultat du Groupe n'est pas significatif.

F) Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers de Zodiac Aerospace, comme suit :

- les actifs et passifs : en euros sur la base du cours de clôture ;
- le compte de résultat : en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période.

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites dans les capitaux propres en écarts de conversion.

Aucune filiale étrangère n'a pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie hyper inflationniste.

G) Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de clôture et les différences de conversion en résultant sont enregistrées en compte de résultat.

H) Immobilisations corporelles et contrats de location financement

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur historique (y compris les frais accessoires) ou de production (hors frais financiers), diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, déterminée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques futurs attendus.

Ces durées sont généralement les suivantes :

- pour les constructions et les agencements : de 10 à 40 ans selon la nature de la construction ;
- pour les matériels d'exploitation industriels : de 3 à 8 ans selon l'usage de ces matériels ;
- pour les mobiliers et matériels informatiques : de 3 à 10 ans selon l'usage de ces équipements.

Les contrats de location transférant à Zodiac Aerospace les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec, en contrepartie, l'inscription d'une dette financière.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût amorti est appliqué aux immobilisations corporelles. Des tests de perte de valeur sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

I) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

La différence entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise, est comptabilisée en écart d'acquisition si cette différence est positive, en résultat si elle est négative.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Ces écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le montant des écarts d'acquisition peut être ajusté dans la période d'évaluation d'un an suivant l'acquisition.

Par ailleurs, conformément à IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition constatés dans le cadre d'acquisitions d'intérêts minoritaires sont déterminés, soit sur la base de la quote-part de la situation nette acquise, soit sur la base de leur juste valeur.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le résultat lorsqu'ils sont encourus, sur la ligne "éléments opérationnels non courants" ;
- les compléments de prix d'acquisition conditionnels ont été estimés à leur juste valeur et inclus dans le coût d'acquisition.

Les compléments de prix conditionnels comptabilisés pour l'acquisition des sociétés Quinson et Cantwell Cullen & Company pourraient être revus pendant la période d'évaluation en fonction des informations complémentaires liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Les provisions et impôts différés, constitués à la date de première consolidation, peuvent faire l'objet d'un ajustement pendant la période d'évaluation en fonction des informations complémentaires liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

J) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les frais de développement ainsi que les marques, les brevets et les licences.

1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES SÉPARÉMENT OU DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et évaluées postérieurement au coût amorti.

Les actifs incorporels (principalement les marques) résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée en général sur la base d'évaluations externes.

Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 20 ans.

Ces immobilisations incorporelles amorties font l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES GÉNÉRÉES EN INTERNES

Elles concernent essentiellement les frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses du développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Si une société du Groupe Zodiac Aerospace, engagée dans un programme de développement répondant à ces critères, est retenue par un client pour développer et commercialiser le produit, les frais de développement correspondants sont activés dans la limite du montant du devis de développement initial. Tout dépassement de coût par rapport à ce devis est comptabilisé en charge, sauf modifications majeures du produit développé conduisant à une réévaluation du prix de cession du produit concerné.

En l'absence de garantie contractuelle du client sur le financement des dépenses de développement réalisées, les coûts encourus (dans la limite énoncée ci-dessus) sont immobilisés.

Si les coûts de développement sont financés par le client de manière distincte contractuellement, ces coûts sont alors enregistrés en stocks (en travaux en cours) et entrent dans la détermination du prix de revient des ventes.

Les frais de recherche, ainsi que les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus, sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces frais sont amortis sur la quantité prévisionnelle d'unités facturables à compter du début de l'exploitation du programme concerné. Cette dotation est complétée, le cas échéant, d'un montant pour obtenir une dotation minimum linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte, le cas échéant, de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

À la date de clôture, ces immobilisations incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur s'il existe un indice que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

K) Actifs financiers

Les actifs financiers hors dérivés de couverture figurant au bilan relèvent tous de la catégorie "prêts et créances" définie par la norme IAS 39.

Ces actifs financiers comprennent les participations dans des sociétés non consolidées (entreprises associées) qui sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, les prêts et les dépôts et cautionnements.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de manière fiable.

Aucune de ces participations ne porte sur des sociétés cotées.

Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité qui représente l'investissement.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession

effective des titres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat.

Les prêts ainsi que les dépôts et cautionnement sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

L) Stocks

Le Groupe valorise ses stocks au prix de revient, en utilisant la méthode du "premier entré, premier sorti", conformément à la norme IAS 2 "Stocks". Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les dépréciations de stocks trouvent leur origine dans l'obsolescence ou la mévente des produits qui diminue leur valeur nette de réalisation. Les reprises de dépréciation sont justifiées par la mise au rebut des stocks concernés.

M) Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe Zodiac Aerospace ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

N) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

O) Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à une augmentation de capital sont comptabilisés nets d'impôts en déduction de la prime d'émission lorsqu'une économie d'impôt est générée.

P) Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Q) Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressource repré-

sentative d'avantages économiques et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

L'impact de cette règle dans le Groupe concerne quasi exclusivement les provisions pour avantages au personnel.

Les provisions qui s'inscrivent, par nature, dans le cycle d'exploitation normal des activités concernées sont classées au bilan parmi les provisions courantes. Il en est ainsi des provisions pour garantie ou pour litiges.

R) Impôts

1 - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

La loi de finance 2010 a introduit une Contribution Économique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux nouvelles contributions :

- La CFE (taxe foncière des entreprises) qui est maintenue en charges opérationnelles puisque ses modalités d'assiettes sont très voisines de celles retenues pour le calcul des taxes foncières ;
- La CVAE est imputée en charges opérationnelles dans la mesure où son assiette dépend d'éléments contribuant à la formation du résultat opérationnel courant.

2 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des différences temporelles ou à des déficits reportables sont reconnus dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice fiscal sera disponible sur lequel ces éléments pourront s'imputer, sauf s'ils résultent de différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises, ou qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat imposable.

Les passifs d'impôt différés sont reconnus, sauf s'ils résultent de différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises, ou qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat imposable, ou sauf s'ils résultent de dépréciation d'écarts d'acquisition non déductibles fiscalement.

L'impôt de distribution sur les dividendes intragroupe des sociétés non intégrées fiscalement est provisionné dès que cette distribution est jugée probable.

Ces impôts différés, en application d'IAS 12, ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés sur chacun des trois groupes fiscaux France, USA et Pays-Bas.

S) Passifs financiers et instruments financiers dérivés

1 - PASSIFS FINANCIERS

À compter du 1^{er} septembre 2005, les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui tient compte, le cas échéant, des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, principalement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change sur son chiffre d'affaires libellé en devises étrangères. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la nature des risques à couvrir, le Groupe met en œuvre des contrats, tels que des contrats de swaps, des contrats d'options ou des opérations à terme.

Une partie des couvertures ont, comme élément sous-jacent, les créances et/ou les dettes commerciales enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. À la clôture, les contrats de couverture (Fair Value Hedge) sont estimés à leur juste valeur. Les gains et pertes de change représentant la part efficace de ces couvertures sont comptabilisés en résultat opérationnel. Ces gains ou pertes liés aux variations de juste valeur compensent les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". La part inefficace des couvertures est enregistrée en résultat financier.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est immédiatement comptabilisée en résultat si les critères suivants ne sont pas respectés :

- dès la mise en place de la couverture, l'élément de couverture et l'élément couvert doivent être identifiés clairement et la relation de couverture doit être formellement documentée et censée être efficace ;
- l'efficacité de la couverture doit être déterminée de manière fiable ;
- l'efficacité de la couverture doit être testée régulièrement tout au long de sa durée.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels, qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux futurs (Cash Flow Hedge). À la clôture, les instruments financiers correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur représentant la part efficace de ces couvertures est enregistrée dans une ligne distincte des capitaux propres jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, puis en résultat lorsque le sous-jacent est comptabilisé en résultat. La part inefficace des couvertures est comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, il n'existe pas de politique de couverture des bilans des sociétés étrangères.

Le Groupe est principalement exposé à des risques de change sur ses transactions générées à partir de ses sociétés françaises à destination de clients qui achètent en dollar.

Par ailleurs, le Groupe est exposé au risque de variation du taux d'intérêt sur les sommes qu'il emprunte majoritairement au travers de son crédit syndiqué essentiellement tiré à taux variable (euro et dollar). Cette exposition a fait l'objet d'une couverture partielle pour l'exercice 2010/2011 au travers d'instruments financiers (voir note 2).

T) Engagements de retraite et avantages similaires

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe supporte différents engagements au titre des retraites et des prestations assimilées en France et à l'étranger :

- En France, les engagements concernent :
 - essentiellement les indemnités de départ en retraite supportées au titre des conventions collectives en vigueur ou d'accords d'entreprise ;
 - accessoirement, les coûts des primes et médailles du travail.
- Hors de France, les engagements concernent essentiellement les plans de pension (régime à prestation définie) de deux filiales US (Air Cruisers et Avox Systems).

1 - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour les régimes à prestations définies de retraite, ou d'assurance médicale connexe, le coût des avantages consentis est déterminé en utilisant la Méthode des Unités de Crédit Projetées ; des évaluations actuarielles sont menées à chaque clôture annuelle.

Ces calculs intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, mortalité) et financières (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires).

Lorsque les régimes sont financés, les actifs sont constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes.

L'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations au titre du régime concerné est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

L'évaluation des plans de pension fait l'objet d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Les pertes et gains actuariels constatés sur ces régimes sont comptabilisés selon la méthode suivante :

- la fraction des pertes et gains actuariels, représentant au maximum 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'engagement de retraite, d'une part, et la juste valeur des fonds du régime, d'autre part, n'est pas comptabilisée ;
- la fraction des pertes et gains actuariels excédant ce corridor de 10 % est étalée, sur une base linéaire, sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les avantages sont déjà définitivement acquis par le personnel. À défaut, il est amorti sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné pour acquérir définitivement les droits correspondants.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est présenté au compte de résultat de la façon suivante :

- le coût des services courants (i.e. de la période) et le coût des services passés (quote-part amortie au cours de la période) sont présentés en tant que charge de personnel ;
- la différence entre le produit du rendement attendu des actifs du régime et de la charge de désactualisation de l'engagement de retraite est présentée en tant que charge ou produit financier ;
- l'amortissement des écarts actuariels éventuels (application de la règle du corridor ci-dessus) est comptabilisé en "Autres charges et produits opérationnels".

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi figurent au bilan dans le poste "Provisions non courantes", pour la totalité de leur montant.

2 - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les sommes dues au titre de ces régimes sont comptabilisées en charges de l'exercice.

U) Rémunération en actions

En application de la norme IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions, accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005, doivent être évaluées à leur juste valeur calculée à la date d'attribution de ces options.

Le Groupe est engagé dans des plans d'options sur actions de la société Zodiac Aerospace octroyés à certains salariés et membres du Directoire.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options constitue une charge dont l'enregistrement est effectué en fonction des services rendus et au moment où ils le sont. Cette charge est évaluée sur le fondement des calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées. Le coût est réparti sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la charge à constater est évalué par référence à la juste valeur des options octroyées, en utilisant le modèle binomial.

L'application de cette règle a un impact sur les charges de l'exercice, mais est sans conséquence sur les capitaux propres consolidés ; le montant de cette charge ayant une contrepartie dans une augmentation des capitaux propres pour le même montant.

V) Produits des activités ordinaires

Les ventes de produits et de marchandises sont comptabilisées, conformément à la norme IAS 18, lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété, c'est-à-dire le plus souvent lors de l'expédition.

Les ventes des prestations de services sont enregistrées sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de service sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe. Le produit résultant de l'exécution des contrats à long terme est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement déterminé, soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat, et en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. De même, le coût des actions commerciales corrélées aux ventes est déduit du chiffre d'affaires.

W) Dépréciation d'actifs

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Les autres actifs immobilisés à durée d'utilité finie (immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amorties) font l'objet de tests de perte de valeur à chaque fois qu'il existe un indice que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les tests de dépréciation des frais de développement capitalisés sont effectués, projet par projet, sur la base des projections actualisées des flux de trésorerie futurs relatifs au projet.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable, cette valeur recouvrable étant la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de ventes et de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs. La valeur d'utilité est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les tests de perte de valeur sont réalisés pour chaque actif individuellement, à moins que l'actif pris isolément ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisitions qui par principe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, la valeur recouvrable de l'actif est déterminée par celle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient et qui est le plus petit groupe homogène d'actifs identifiables générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs ou groupes d'actifs.

Les unités et groupes d'unités génératrices de trésorerie identifiés par le Groupe au sens de la norme IAS 36 "Dépréciations d'actifs" correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe, par branche d'activité, ou pour certaines, par lignes de produits.

À chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels évènements

ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc.) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

S'il existe de tels événements ou circonstances, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée en résultat opérationnel.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient est déterminée.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une filiale fait ressortir une perte de valeur de l'UGT, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition attaché, puis aux actifs de cette unité au prorata de leurs valeurs comptables.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

X) Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur sera principalement recouvrée par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. À la clôture, les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés à leur valeur comptable qui est inférieure à la juste valeur diminuée des coûts de ventes.

Y) Principes de présentation des informations financières IFRS

Le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel.

La partie non récurrente est présentée après le sous total "Résultat opérationnel courant" (ROC) sur une ligne "Éléments opérationnels non courants"; le sous total en résultant étant le "Résultat opérationnel" (RO).

L'agrégat "Endettement financier" utilisé par le Groupe dans sa communication est la somme des postes "Dettes financières courantes et non courantes" diminués du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

La présentation du bilan et du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1 "Présentation des États financiers".

Au bilan, les actifs/passifs faisant partie du cycle d'exploitation du Groupe sont classés en courant.

Tous les autres actifs/passifs sont classés en non courant.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 1 révisée, le Groupe a choisi de présenter les produits et charges

comptabilisés dans deux états : un compte de résultat et un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le premier niveau d'information sectorielle retenu est le secteur d'activité, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les secteurs d'activité retenus sont les suivants :

- branche AeroSafety & Technology ;
- branche Aircraft Systems ;
- branche Cabin Interiors.

Le second niveau d'information sectorielle retenu est la zone géographique. Les secteurs géographiques retenus sont les suivants :

- Europe ;
- Amériques ;
- Autres.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers du Groupe.

Z) Résultat par action

Le résultat par action tel que présenté en regard du résultat net IFRS est calculé en conformité avec l'IAS 33 "Résultat par action".

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

Un résultat net par action "retraité" est calculé pour le Groupe afin d'éliminer les effets des cessions d'activité et de l'incidence des frais d'acquisitions exposés dans le cadre de croissance externe en application de la norme IFRS 3 révisée.

AA) Informations sectorielles

Les secteurs présentés antérieurement selon IAS 14 répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés conformément à la norme IFRS 8. Par conséquent, l'application de la norme IFRS 8 n'a pas entraîné de changements de présentation de l'information sectorielle, et l'affectation des écarts d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie est inchangée.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et des services rendus. Chaque secteur représente un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés. Ces secteurs correspondent au découpage du reporting interne utilisé par le management du Groupe pour le suivi des activités du Groupe.

• Branche AeroSafety & Technology

Au sein de cette branche, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise :

- des systèmes d'évacuation pour avions : toboggans pour aviation civile, flottabilités de secours des hélicoptères, etc. ;
- des systèmes de parachutes et de protection pour les marchés militaires et civils (parachutes "sportifs") ;
- des systèmes d'arrêt d'urgence : systèmes de relevages et filets/freins mécaniques ou textiles pour les applications militaires ;
- des systèmes de frein en ciment cellulaire pour les applications civiles ;
- des systèmes et technologies élastomères ;
- des systèmes d'interconnexion électrique ;
- des systèmes de télémessure et télécommunication appliqués à l'aéronautique et l'espace sur des marchés tant militaires que civils ;
- des sacs "airbags".

• Branche Aircraft Systems

Cette branche conçoit, développe, produit et commercialise :

- des systèmes de gestion de la puissance électrique pour l'aéronautique ;
- des actionneurs, capteurs et moteurs électriques pour l'aéronautique ;
- des calculateurs embarqués pour l'aéronautique ;
- des systèmes de carburant pour l'aéronautique et la Formule 1 ;
- des systèmes oxygène pour l'aéronautique ;
- des systèmes hydrauliques et régulation pour l'aéronautique.

• Branche Cabin Interiors

Cette branche conçoit, développe, produit et commercialise, essentiellement dans le domaine civil :

- des sièges passagers et équipages ;
- des équipements de cabines : systèmes de distribution d'eau, sanitaire, de réfrigération, trolleys, etc. ;
- des systèmes Cabine : intérieurs de cabine, "galley", blocs toilettes, coffres à bagages, séparateurs de classe, etc.

Concernant la concentration du portefeuille client, le Groupe n'a pas de client avec lequel il réalise un chiffre d'affaires de plus de 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

NOTE 2 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A) Risque de taux

Le financement de l'ensemble des filiales du Groupe est centralisé. La dette du Groupe au 31 août 2010 est principalement exposée aux variations de l'Euribor.

Le Groupe a mis en place, en juin 2010, des instruments de couverture de taux sous forme de swap d'une durée d'un an pour un montant de 331,2 M€, à échéance au 29 août 2011. Le taux moyen de ces couvertures est de 0,72 %.

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe au 31 août 2010 est :

Swap	Nominal	Moins d'un an	Plus d'un an	M to M ⁽¹⁾
		(en milliers d'euros)		(en milliers d'euros)
EUR	331 200	331 200	-	(83)

(1) M to M = Marked to Market : valeur de marché. Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sur la base de la dette financière nette de 514,4 M€ au 31 août 2010, une variation de 10 points de base des taux d'intérêts, hors effets des couvertures de taux, aurait généré sur l'exercice une variation des charges financières de 0,5 M€.

B) Risque de change

1. Couverture

La quasi totalité de l'exposition du Groupe au risque de transaction sur ses opérations commerciales et industrielles, concerne la parité euro/dollar US.

Les instruments de couverture utilisés par le Groupe au 31 août 2010 pour le couvrir, sont :

Ventes à terme	Nominal	Moins d'un an	Plus d'un an	M to M ⁽²⁾
		(en milliers de dollars US)		(en milliers d'euros)
USD	391 127 ⁽¹⁾	343 627	47 500	(2 461)

(1) Soit 305 259 K€.

Achats à terme	Nominal	Moins d'un an	Plus d'un an	M to M ⁽²⁾
		(en milliers d'euros)		(en milliers d'euros)
EUR	950	950	-	(16)

(2) M to M = Marked to Market : valeur de marché. Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Valeur au bilan ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)	Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couvertures de juste valeur	242	-	3 355	-
Couvertures de flux futurs	2 202	459	1 702	323

(1) Ces montants sont comptabilisés au bilan sur la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

Les dérivés de couverture utilisés sont des instruments dont la valeur est estimée selon une technique de valorisation basée sur des données observables, présentant donc un niveau 2 de fiabilité. Au 31 août 2010, des couvertures de flux futurs étaient mises en place à hauteur de 285 MUSD pour couvrir 65 % de notre exposition nette aux variations de l'€/USD (chiffres d'affaires - achats) 2010/2011. L'impact de la juste valeur de ces couvertures sur les capitaux propres est de 965 K€ à la clôture, dont 192 K€ sont à échéance supérieure à un an.

Le cours moyen du dollar de transaction a été de 1,37 sur l'exercice, contre 1,30 sur l'exercice précédent. L'impact d'une variation de 10 cents (passage de 1,37 à 1,47) aurait été de 25,1 M€ sur le résultat opérationnel courant. L'impact d'une variation de 10 cents sur le dollar de conversion (passage de 1,37 à 1,47) aurait été de 9,4 M€ sur le résultat opérationnel courant.

L'impact sur le résultat opérationnel des couvertures de change mises en place durant l'exercice 2009/2010 (différence entre le cours moyen mensuel de l'€/USD et le cours spot des couvertures) a été négatif de 3,4 M€.

2. Exposition

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change bilatéral repose sur les montants notionnels des transactions libellées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée, à la clôture de l'exercice présenté.

La seule devise significative dans le Groupe est le dollar US et les montants concernés sont :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2010
Actifs financiers	246,5
Passifs financiers	173,5
Position nette avant gestion	73,0
Dérivés de couverture	96,4
Couvertures de flux futurs	(23,4)

L'analyse de sensibilité du résultat net au risque de change du dollar US mesure l'effet d'une variation de cette devise sur la position nette en dollar US. Une appréciation de 10 % de l'euro par rapport à la parité euro/dollar de clôture, au 31 août 2010, aurait eu pour conséquence une augmentation du résultat net à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2010
Impact sur le résultat net (*)	1,1

(*) Sur la base d'un taux d'impôt moyen de 33 %.

C) Risque de liquidité

(en milliers d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et retards < 30 jours, non dépréciés	Échus de plus de 30 jours et non dépréciés à la clôture				Total	Échus et dépréciés
			(nombre de jours)					
			31-90	91-180	181-360	> 361		
Clients au 31/08/2009	430 955	354 053	42 874	15 210	12 836	4 781	75 701	1 201
Clients au 31/08/2010	474 182	392 520	46 214	18 368	8 263	7 020	79 865	1 797

L'augmentation des encours clients est de 10 % au taux de clôture.

À taux et périmètre constants, cette augmentation est de 1,9 %, alors que la croissance organique du chiffre d'affaires au 4^{ème} trimestre 2009/2010 est de +7,1 %, comparée au 4^{ème} trimestre de 2008/2009.

Le montant des encours sur l'ensemble des compagnies aériennes affiche une progression de 4,5 % à taux constant.

Le chiffre d'affaires réalisé avec ces mêmes compagnies aériennes augmente de 12,8 % à taux constant.

La part des encours sur les compagnies aériennes représente 21 % du total des encours au 31 août 2010, contre 23 % au 31 août 2009 à périmètre constant.

Le montant des créances échues de plus de 30 jours et non dépréciées à la clôture baisse de 1,3 M€ à taux et périmètre constants.

Flux futurs liés aux passifs financiers

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Dette financière brute (en K€) ⁽¹⁾	(173 605)	(24 099)	(24 099)	(553 705)
Dérivés de couverture de taux (en K€) ⁽²⁾	269	-	-	-
Dettes fournisseurs (en K€)	(222 957)	(430)		
Dérivés de couverture de change - Flux USD (en KUSD)	(221 592)	(23 000)		
Dérivés de couverture de change - Flux EUR (en K€)	162 561	17 798		
Dérivés de couverture de change - Flux CAD (en KCAD)	9 676			

(1) Dette financière et flux d'intérêts basés sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt constant sur la période à 3,50 %.

(2) Flux d'intérêts liés à la couverture de taux par swap contre euribor 1 mois dont le taux variable est estimé à 0,80 sur la période considérée.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

La description de l'organisation du Groupe et des facteurs utilisés pour déterminer les secteurs opérationnels, ainsi que les produits et services rendus par les différents secteurs opérationnels sont décrits dans le paragraphe AA de la note 1 "Principes comptables appliqués".

A - ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT**Note 3.1 - Composition du chiffre d'affaires consolidé par branche et par zone géographique de localisation des clients**

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	271 173	171 897	63 211	506 281
Aircraft Systems	334 843	167 039	62 155	564 037
Cabin Interiors	292 875	609 912	232 591	1 135 378
TOTAL	898 891	948 848	357 957	2 205 696
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	256 233	175 300	77 656	509 189
Aircraft Systems	270 126	154 003	56 937	481 066
Cabin Interiors	269 506	565 514	325 045	1 160 065
TOTAL	795 865	894 817	459 638	2 150 320

Note 3.2 - Composition du chiffre d'affaires consolidé par branche et par zone géographique d'implantation

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	287 448	203 136	15 697	506 281
Aircraft Systems	428 569	105 260	30 208	564 037
Cabin Interiors	333 589	791 142	10 647	1 135 378
TOTAL	1 049 606	1 099 538	56 552	2 205 696
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	278 941	205 800	24 448	509 189
Aircraft Systems	348 639	100 562	31 865	481 066
Cabin Interiors	356 973	789 669	13 423	1 160 065
TOTAL	984 553	1 096 031	69 736	2 150 320

Note 3.3 - Composition du chiffre d'affaires consolidé par branche avec ventilation du chiffre d'affaires intersecteurs

(en milliers d'euros)	CA y compris intersecteurs	CA intersecteurs	CA consolidé
Au 31 août 2009			
AeroSafety & Technology	511 165	(4 884)	506 281
Aircraft Systems	572 305	(8 268)	564 037
Cabin Interiors	1 136 822	(1 444)	1 135 378
TOTAL	2 220 292	(14 596)	2 205 696
Au 31 août 2010			
AeroSafety & Technology	515 220	(6 031)	509 189
Aircraft Systems	491 021	(9 955)	481 066
Cabin Interiors	1 161 722	(1 657)	1 160 065
TOTAL	2 167 963	(17 643)	2 150 320

Note 3.4 - Résultat opérationnel courant par branche et par zone géographique d'implantation

(en milliers d'euros)

	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	26 586	32 731	418	59 735
Aircraft Systems	67 395	3 641	730	71 766
Cabin Interiors	11 604	104 857	1 099	117 560
Société Zodiac Aerospace	275	73	-	348
TOTAL	105 860	141 302	2 247	249 409
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	34 591	26 820	1 894	63 305
Aircraft Systems	31 793	4 241	629	36 663
Cabin Interiors	30 719	110 894	2 309	143 922
Société Zodiac Aerospace	(3 413)	(43)	-	(3 456)
TOTAL	93 690	141 912	4 832	240 434

Note 3.5 - Résultat net ventilé par branche

(en milliers d'euros)

	AeroSafety & Technology	Aircraft Systems	Cabin Interiors	Société Zodiac Aerospace	Total
Au 31 août 2009					
Résultat net	36 106	47 020	74 578	15 216	172 920
Au 31 août 2010					
Résultat net	42 812	26 237	96 116	(16 888)	148 277

Note 3.6 - Dotation aux amortissements ventilée par branche

(en milliers d'euros)

	AeroSafety & Technology	Aircraft Systems	Cabin Interiors	Société Zodiac Aerospace	Total
Au 31 août 2009					
Dotation aux amortissements	13 425	18 012	25 338	1 794	58 569
Au 31 août 2010					
Dotation aux amortissements	13 580	17 055	25 862	1 908	58 405

Note 3.7 - Dépréciations d'actifs ventilées par branche

(en milliers d'euros)

	AeroSafety & Technology	Aircraft Systems	Cabin Interiors	Société Zodiac Aerospace	Total
Au 31 août 2009					
Pertes de valeur ⁽¹⁾	2 420	-	-	-	2 420
Au 31 août 2010					
Pertes de valeur ⁽²⁾	313	-	-	-	313

(1) Pertes de valeur sur des lignes de produits de l'UGT AeroSafety & Technology.

(2) Amortissement résiduel du "know-how" de deux filiales "Airbags" fermées au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Note 3.8 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	(329)	777	(564)	(116)
Aircraft Systems	54	(466)	(110)	(522)
Cabin Interiors	(2 189)	(5 263)	(67)	(7 519)
Société Zodiac Aerospace	(25 726)	(419)	-	(26 145)
TOTAL	(28 190)	(5 371)	(741)	(34 302)
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	(869)	228	(723)	(1 364)
Aircraft Systems	(1 266)	(326)	(451)	(2 043)
Cabin Interiors	1 242	(1 954)	(328)	(1 040)
Société Zodiac Aerospace	(21 939)	438	-	(21 501)
TOTAL	(22 832)	(1 614)	(1 502)	(25 948)

Note 3.9 - Charge d'impôt par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	3 416	12 640	44	16 100
Aircraft Systems	18 185	360	97	18 642
Cabin Interiors	(211)	33 121	233	33 143
Société Zodiac Aerospace	(46 191)	(1 062)	-	(47 253)
TOTAL	(24 801)	45 059	374	20 632
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	6 573	10 590	231	17 394
Aircraft Systems	3 957	1 074	134	5 165
Cabin Interiors	7 171	38 022	98	45 291
Société Zodiac Aerospace	(11 108)	320	-	(10 788)
TOTAL	6 593	50 006	463	57 062

B - ÉLÉMENTS DU BILAN**Note 3.10 - Total actif par branche et par zone géographique**

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	223 430	163 746	20 639	407 815
Aircraft Systems	652 540	86 789	23 621	762 950
Cabin Interiors	369 499	890 647	24 696	1 284 842
Société Zodiac Aerospace	105 633	83	-	105 716
TOTAL	1 351 102	1 141 265	68 956	2 561 323
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	229 035	225 883	23 522	478 440
Aircraft Systems	661 538	91 263	25 947	778 748
Cabin Interiors	367 273	994 240	35 718	1 397 231
Société Zodiac Aerospace	143 990	35	-	144 025
TOTAL	1 401 836	1 311 421	85 187	2 798 444

Note 3.11 - Total actif non courant par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)

	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	77 094	72 053	7 967	157 114
Aircraft Systems	413 491	49 641	11 521	474 653
Cabin Interiors	193 501	568 744	10 751	772 996
Société Zodiac Aerospace	48 143	-	-	48 143
TOTAL	732 229	690 438	30 239	1 452 906
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	77 347	113 809	8 747	199 903
Aircraft Systems	438 184	55 512	14 679	508 375
Cabin Interiors	190 997	634 463	12 701	838 161
Société Zodiac Aerospace	50 698	-	-	50 698
TOTAL	757 226	803 784	36 127	1 597 137

Note 3.12 - Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)

	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	51 004	53 882	593	105 479
Aircraft Systems	362 547	41 632	6 340	410 519
Cabin Interiors	174 787	505 678	12	680 477
Société Zodiac Aerospace	863	-	-	863
TOTAL	589 201	601 192	6 945	1 197 338
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	51 469	96 364	681	148 514
Aircraft Systems	384 572	47 178	7 012	438 762
Cabin Interiors	173 575	574 675	16	748 266
Société Zodiac Aerospace	1 007	-	-	1 007
TOTAL	610 623	718 217	7 709	1 336 549

Note 3.13 - Immobilisations corporelles par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)

	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	23 937	17 527	6 902	48 366
Aircraft Systems	50 422	7 980	4 952	63 354
Cabin Interiors	17 371	58 767	10 611	86 749
Société Zodiac Aerospace	43 754	-	-	43 754
TOTAL	135 484	84 274	22 465	242 223
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	23 795	16 607	7 821	48 223
Aircraft Systems	52 962	8 265	7 578	68 805
Cabin Interiors	16 268	54 833	12 490	83 591
Société Zodiac Aerospace	43 610	-	-	43 610
TOTAL	136 635	79 705	27 889	244 229

Note 3.14 - Investissements corporels et incorporels par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	5 570	2 848	2 376	10 794
Aircraft Systems	27 871	2 196	1 987	32 054
Cabin Interiors	4 586	23 391	3 801	31 778
Société Zodiac Aerospace	19 417	-	-	19 417
TOTAL	57 444	28 435	8 164	94 043
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	6 712	4 058	2 338	13 108
Aircraft Systems	34 214	1 588	4 420	40 222
Cabin Interiors	4 283	16 625	2 444	23 352
Société Zodiac Aerospace	12 887	-	-	12 887
TOTAL	58 096	22 271	9 202	89 569

Note 3.15 - Stocks par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	61 572	37 788	5 392	104 752
Aircraft Systems	130 809	18 319	2 398	151 526
Cabin Interiors	79 859	144 780	8 715	233 354
Société Zodiac Aerospace	-	-	-	-
TOTAL	272 240	200 887	16 505	489 632
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	60 881	55 650	5 965	122 496
Aircraft Systems	121 742	16 347	3 377	141 466
Cabin Interiors	77 256	151 965	14 684	243 905
Société Zodiac Aerospace	-	-	-	-
TOTAL	259 879	223 962	24 026	507 867

Note 3.16 - Clients par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	72 477	42 138	2 634	117 249
Aircraft Systems	90 935	13 289	5 831	110 055
Cabin Interiors	68 388	133 122	1 934	203 444
Société Zodiac Aerospace	179	28	-	207
TOTAL	231 979	188 577	10 399	430 955
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	79 382	46 787	4 671	130 840
Aircraft Systems	91 738	15 542	5 158	112 438
Cabin Interiors	66 885	161 661	2 321	230 867
Société Zodiac Aerospace	10	27	-	37
TOTAL	238 015	224 017	12 150	474 182

Note 3.17 - Provisions pour risques et charges non courantes et courantes par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	17 820	4 107	38	21 965
Aircraft Systems	25 227	1 267	-	26 494
Cabin Interiors	13 511	9 692	275	23 478
Société Zodiac Aerospace	9 567	73	-	9 640
TOTAL	66 125	15 139	313	81 577
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	14 855	6 354	37	21 246
Aircraft Systems	26 772	1 623	-	28 395
Cabin Interiors	14 840	10 964	275	26 079
Société Zodiac Aerospace	968	82	-	1 050
TOTAL	57 435	19 023	312	76 770

Note 3.18 - Fournisseurs par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	25 596	6 494	1 578	33 668
Aircraft Systems	36 065	4 601	680	41 346
Cabin Interiors	45 400	44 544	1 869	91 813
Société Zodiac Aerospace	6 740	18	-	6 758
TOTAL	113 801	55 657	4 127	173 585
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	29 860	12 903	2 203	44 966
Aircraft Systems	49 004	5 276	1 528	55 808
Cabin Interiors	39 727	65 853	5 230	110 810
Société Zodiac Aerospace	11 744	59	-	11 803
TOTAL	130 335	84 091	8 961	223 387

Note 3.19 - Personnel et organismes sociaux par branche et par zone géographique

(en milliers d'euros)	Europe	Amériques	Autres	Total
Au 31 août 2009				
AeroSafety & Technology	22 361	5 238	697	28 296
Aircraft Systems	40 257	2 616	651	43 524
Cabin Interiors	9 215	28 503	524	38 242
Société Zodiac Aerospace	3 406	-	-	3 406
TOTAL	75 239	36 357	1 872	113 468
Au 31 août 2010				
AeroSafety & Technology	24 584	7 000	1 068	32 652
Aircraft Systems	33 848	2 842	964	37 654
Cabin Interiors	11 250	33 236	873	45 359
Société Zodiac Aerospace	4 100	-	-	4 100
TOTAL	73 782	43 078	2 905	119 765

NOTE 4 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Ventes de biens	1 992 664	1 981 181
Prestations de services	157 656	224 515
Intérêts	813	2 757
Redevances	1 077	1 113
Dividendes	10	-
TOTAL	2 152 220	2 209 566

NOTE 5 - CHARGES DE PERSONNEL**Note 5.1 - Information sur la composition des charges**

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Salaires et charges ⁽¹⁾	689 560	693 537
Participation	5 151	10 920
Options sur actions octroyées	2 442	2 848
TOTAL	697 153	707 305

(1) Dont 172 K€ de charges sociales liées aux stock-options au 31 août 2009 et 51 K€ au 31 août 2010.

Note 5.2 - Paiements en actions**1) Options de souscription d'actions**

Les Assemblées Générales Mixtes du 9 décembre 1997, du 16 décembre 2002, du 16 décembre 2004 et du 8 janvier 2008 ont autorisé le Directoire à attribuer en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions à des membres du personnel des sociétés du Groupe. Les principales caractéristiques des plans mis en place sont les suivantes :

Année de mise en place des plans	Prix de souscription en euros	Date limite de levée des options	Nombre d'options non exercées au 31/08/2010
22/11/2002	19,97	22/11/2010	23 192
21/11/2003	23,83	21/11/2011	102 318
12/02/2004	23,83	12/02/2012	274 790
24/11/2004	29,24	24/11/2012	181 108
25/11/2005	44,66	25/11/2013	166 047
30/11/2006	46,64	30/11/2014	170 550
13/02/2007	49,29	13/02/2015	79 350
03/12/2007	41,11	03/12/2015	142 969
03/12/2007	41,11	03/12/2015	275 080
04/12/2008	29,36	04/12/2016	132 050
10/12/2009	23,62	10/12/2017	150 400
10/12/2009	23,62	10/12/2017	100 000
TOTAL			1 797 854

Le nombre d'options émises au cours de l'exercice et leur prix moyen d'exercice pondéré ont évolué de la façon suivante :

Nombre d'options	31/08/2010	31/08/2009
Au 1^{er} septembre	2 051 305	2 062 310
Émises	250 400	144 700
Annulées	(11 375)	(78 829)
Expirées	(26 347)	(36 502)
Exercées	(466 129)	(40 374)
Au 31 août	1 797 854	2 051 305

Des 250 400 options attribuées sur cet exercice, en décembre 2009, 150 400 ne peuvent être exercées avant le 10 décembre 2010 pour moitié, et 100 000 peuvent être exercées pour 30 000 au 12 février 2010, 35 000 au 12 février 2011 et 35 000 au 12 février 2012.

Les 466 129 options exercées en 2009/2010 ont donné lieu à l'émission de 466 129 actions levées entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 août 2010, à un prix moyen d'attribution de 23,23 €.

La juste valeur moyenne pondérée des 150 400 options émises en décembre 2009 et ayant une durée de vie moyenne de 6 ans est de 9,39 €.

Le modèle d'évaluation utilisé, le modèle binomial, comprenait les principaux facteurs suivants :

- prix de l'action à la date d'octroi	27,10 €
- prix d'exercice de l'option	23,62 €
- volatilité estimée	34,80 %
- taux d'intérêt sans risque	2,89 %
- taux de dividende espéré de l'action	2,00 %

La juste valeur moyenne pondérée des 100 000 options émises en décembre 2009 et ayant une durée de vie moyenne de 8 ans est de 10,83 €.

Le modèle d'évaluation utilisé, le modèle binomial, comprenait les principaux facteurs suivants :

- prix de l'action à la date d'octroi	27,10 €
- prix d'exercice de l'option	23,62 €
- volatilité estimée	35,80 %
- taux d'intérêt sans risque	3,22 %
- taux de dividende espéré de l'action	2,00 %

La charge comptabilisée sur l'exercice, au titre des options de souscription d'actions qui ont été consenties avant le 7 novembre 2002 et non définitivement acquises au 1^{er} janvier 2005, ainsi que celles consenties après le 1^{er} septembre 2005, s'élève à 2 442 K€, contre 2 848 K€ sur l'exercice 2008/2009.

À ces montants, viennent s'ajouter 172 K€ de charges sociales sur l'exercice 2008/2009, et 51 K€ sur l'exercice 2009/2010.

2) Share appreciation rights

Les contrat d'intéressement existant au 31 août 2009 sont arrivés à échéance sur l'exercice 2009/2010 et ont été payés. Au 31 août 2010, le Groupe Zodiac Aerospace n'a plus de passifs à ce titre.

3) Rapport spécial du Directoire au titre des stock-options

Le rapport détaillé est à la disposition des actionnaires en Assemblée Générale.

Concernant les stock-options des mandataires sociaux :

- il n'y a pas eu de levées d'options en 2009/2010 ;
- il n'y a pas eu d'attributions d'options en 2009/2010.

Concernant les salariés du Groupe bénéficiant de stock-options :

- le total des 10 plus fortes levées de stock-options en 2009/2010 a été de 284 047 ;
- le total des 10 plus fortes attributions de stock-options en 2009/2010 a été de 146 500.

NOTE 6 - VARIATION DE STOCKS ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Variation des stocks comptabilisée au cours de l'exercice	(18 975)	(28 495)
Dépréciations des stocks dotées au cours de l'exercice	(11 773)	(19 846)
Reprises de dépréciations de stocks au cours de l'exercice	9 483	9 451
TOTAL	(21 265)	(38 890)

(1) Stocks composants, sous-ensembles, encours, marchandises et produits finis.

NOTE 7 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Résultat sur cession d'immobilisations	(54)	(407)
Coût de restructuration	(240)	-
Autres	(277)	(102)
TOTAL	(571)	(509)

NOTE 8 - ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Coûts de restructuration ⁽¹⁾	(5 013)	(10 519)
Coûts liés au transfert du site d'Issy-les Moulineaux à Plaisir	(362)	(2 100)
Pertes de valeur ⁽²⁾	(313)	(2 420)
Litiges	-	(100)
Gel du plan de pension Avox Systems (US)	-	(1 472)
Amortissements d'immobilisations incorporelles ⁽³⁾	(1 020)	(1 274)
Résultat de cession des titres Zodiac Marine Holding et Coast Investment	-	(5 138)
Frais d'acquisition ⁽⁴⁾	(2 439)	-
Autres	-	1 468
TOTAL	(9 147)	(21 555)

(1) Constitués de la fermeture du site de Liberty (USA/AeroSafety & Technology) pour un montant de 938 K€ et du site de Rungis (ECE/Aircraft Systems) pour un montant de 1 777 K€, des restructurations de l'activité "Actionneurs" pour un montant de 1 439 K€ et d'autres restructurations pour un montant de 859 K€.

(2) Au 31 août 2009, pertes de valeurs sur des lignes de produits de l'UGT Aerosafety & Technology ; au 31 août 2010, amortissement résiduel du "know-how" de deux filiales "Airbags" fermées au Royaume-Uni et aux États-Unis.

(3) Amortissement des carnets de commandes valorisés lors des acquisitions.

(4) Frais d'acquisition de titres ou d'actifs dans le cadre d'opérations de croissance externe (en application d'IFRS 3 révisée). Au 31 août 2010, ce montant concerne les acquisitions de Quinson, Cantwell Cullen & Company et Sell.

NOTE 9 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Produits financiers	813	2 757
Différences de change	1 035	(192)
Différence entre cours spot et cours à terme sur devise	(300)	631
Produits/(charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 548	3 196
Coût de l'endettement financier brut	(26 391)	(36 338)
TOTAL	(24 843)	(33 142)

NOTE 10 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Dividendes	10	-
Dotation et reprise provisions	(3)	14
Charges de désactualisation des indemnités de retraite nettes des rendements	(1 112)	(1 174)
TOTAL	(1 105)	(1 160)

Le coût de l'endettement financier brut diminue de 9,9 M€ du fait de la diminution de l'encours moyen d'utilisation de nos lignes de crédit ainsi que de celle du coût de nos ressources. Le coût moyen de nos crédits s'établit à 3,13 % sur la période, contre 3,60 % sur l'exercice précédent ; le coût complet de nos ressources financières (y compris les coûts liés aux prestations bancaires diverses) s'établissant à 3,47 %, contre 3,97 % sur l'exercice précédent.

NOTE 11 - IMPÔTS

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
1) Bilan		
Impôts différés :		
Impôts différés débiteurs	3 374	3 161
Impôts différés créditeurs	75 201	48 059
Impôts différés nets	(71 827)	(44 898)
Ventilation du montant net par nature :		
Avantages sociaux	17 710	20 054
Dépréciation de stocks et frais généraux stockés	17 304	17 053
Profits sur stock final	15 903	14 446
Frais de développement	(70 531)	(57 954)
Écarts d'acquisition	(66 256)	(50 247)
Retraitement provisions réglementées	(4 123)	(3 889)
Autres	18 166	15 639
Impôts différés nets	(71 827)	(44 898)
2) Compte de résultat		
Impôts différés / impôts exigibles :		
- impôts différés	19 655	(4 981)
- impôts exigibles	37 407	25 613
Impôts⁽¹⁾	57 062	20 632
3) Crédits d'impôt ou pertes fiscales non reconnus⁽²⁾	6 694	7 115

(1) Au 31 août 2009, ce montant inclut 1 339 K€ comptabilisés au titre d'un contrôle fiscal de la société IN-LHC.

(2) Ce montant inclut 335 K€ à échéance au 31 août 2011.

Taux effectif d'impôt

(en milliers d'euros)

	31/08/2010
Résultat avant impôt	205 339
Taux d'impôt	34,43 %
Impôt théorique	70 698
Incidence des impôts à taux réduit	(142)
Impact des taux d'impôts des autres pays ⁽¹⁾	452
Cession de participations	(1 209)
Crédit d'impôt à la recherche et à la formation	(14 122)
Autres	1 385
Impôt consolidé	57 062
Taux effectif d'impôt	27,79 %

(1) Y compris le crédit d'impôt sur l'activité de production aux USA.

NOTE 12 - RÉSULTAT PAR ACTION

		31/08/2010	31/08/2009
Numérateur (en milliers d'euros) :			
Résultat net part du Groupe	(a)	148 473	173 153
Dénominateur :			
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	(b)	53 052 543	52 788 301
Options de souscription et d'achat d'actions		212 690	103 479
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice dilué	(c)	53 265 233	52 891 780
Résultat net par action (en €)	(a) / (b)	2,80	3,28
Résultat net par action dilué (en €)	(a) / (c)	2,79	3,27
Résultat net par action retraité (en €)⁽¹⁾		2,81	2,68
Résultat net par action dilué retraité (en €)⁽¹⁾		2,79	2,68

(1) Hors impact de la cession de l'activité Marine et des coûts d'acquisition nets d'impôts (IFRS 3) pour 2009/2010.

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION**Note 13.1 - Écarts d'acquisition : brut**

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2009	Écart de conversion	Variation de périmètre	Modification (1)	Autres	Solde au 31/08/2010
Écarts d'acquisition	1 103 201	69 885	34 325	-	13	1 207 424

(1) Dans la période d'un an suivant l'acquisition.

Note 13.2 - Écarts d'acquisition : dépréciation

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2009	Écart de conversion	Variation de périmètre	Modification	Dépréciation	Autres	Solde au 31/08/2010
Écarts d'acquisition	107 291	4 447	-	-	334	-	112 072
Valeur nette des écarts d'acquisition	995 910	-	-	-	-	-	1 095 352

Les écarts d'acquisition nets se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	31/08/2010 Dépréciation	Net	31/08/2009 Net
UGT :				
AeroSafety & Technology :				
- AeroSafety	103,9	8,7	95,2	59,2
- Technology	49,6	13,6	36,0	36,4
Aircraft Systems ⁽¹⁾	361,3	40,0	321,3	311,0
Cabin Interiors :				
- Cabin ⁽²⁾	611,2	24,8	586,4	534,9
- Seats	81,4	25,0	56,4	54,4
TOTAL	1 207,4	112,1	1 095,3	995,9

(1) Dont Intertechnique : 255,4 M€, valeur nette au 31 août 2010.

(2) Dont C&D : 344,7 M€, et Monogram : 125,0 M€, valeurs nettes au 31 août 2010.

Les tests de dépréciation ont été conduits comme indiqués au paragraphe W de la note 1 "Principes comptables".

La valeur recouvrable des UGT qui correspond à leur valeur d'utilité est déterminée en utilisant :

- un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe. Il ressort à 8,5 % pour l'ensemble des UGT, à l'exception des "Airbags" pour lesquels a été retenu un taux de 10 %.

- des flux de trésorerie déterminés à partir de plans sur une période de 4 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance attendu des marchés considérés, à l'exception des "Airbags" pour lesquels a été retenu un taux nul. Ces flux de trésorerie sont issus des business plans préparés par le Directoire et revus par le Conseil de Surveillance.

- les prévisions des avionneurs, lorsqu'elles sont disponibles, ou issues d'autres sources externes (trafic passager par exemple).

- un taux de change euro/dollar à 1,30.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant évoluer les hypothèses ayant la plus forte influence sur cette sensibilité comme suit :

- variation de la parité euro/dollar retenue de 0,10 ;

- variation du taux d'actualisation retenu de 0,5 %.

Ces variations d'hypothèses, prises individuellement ou collectivement, ne génèrent aucune perte de valeur.

La prise en compte individuelle des hypothèses suivantes n'entraînerait également pas de perte de valeur :

- l'utilisation d'une parité euro/dollar de 1,50 sur toute la période considérée ;

- l'utilisation d'un taux d'actualisation de 11 %.

Note 13.3 - Immobilisations incorporelles : brut

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2009	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres	Solde au 31/08/2010
Frais d'établissement	45	2	-	-	-	-	47
Frais de développement ⁽¹⁾	187 718	10 418	-	32 623	-	-	230 759
Brevets et marques	36 932	456	-	251	(17)	(69)	37 553
Fonds de commerce ⁽²⁾	2 138	-	-	-	(2 125)	(13)	-
Certifications et autres	45 576	973	6 522	3 178	(1 160)	717	55 806
TOTAL	272 409	11 849	6 522	36 052	(3 302)	635	324 165

(1) Frais engagés essentiellement pour les programmes A380, B787, A400M, A350, G250 et G650. Ces dépenses peuvent faire l'objet d'avances remboursables qui dans ce cas ne donnent pas lieu à capitalisation complémentaire. Les coûts de développement maintenus en résultat d'exploitation après capitalisation et facturation aux clients et hors amortissement des coûts de développement capitalisés sont de 106 944 K€ en 2009/2010, contre 111 228 K€ en 2008/2009, soit une baisse de 4 %. Cette baisse est due essentiellement à une augmentation des frais d'études facturés à hauteur de 9,8 M€.

(2) La valeur nette au 31 août 2009 des fonds de commerce (14 K€) correspondant en substance à du goodwill, celle-ci a été reclassée sur la ligne goodwill au 31 août 2010.

Note 13.4 - Immobilisations incorporelles : amortissement

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2009	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres	Solde au 31/08/2010
Frais d'établissement	14	-	-	11	-	-	25
Frais de développement ⁽¹⁾	24 344	1 990	-	6 306	-	-	32 640
Brevets et marques	11 084	411	-	585	(17)	(6)	12 057
Fonds de commerce ⁽²⁾	2 124	-	-	-	(2 124)	-	-
Certifications et autres	33 415	689	152	5 019	(1 154)	125	38 246
TOTAL	70 981	3 090	152	11 921	(3 295)	119	82 968
Valeur nette des immobilisations incorporelles	201 428	8 759	6 370	24 131	(7)	516	241 197

(1) Frais engagés essentiellement pour les programmes A380, B787, A400M, A350, G250 et G650. Ces dépenses peuvent faire l'objet d'avances remboursables qui dans ce cas ne donnent pas lieu à capitalisation complémentaire. Les coûts de développement maintenus en résultat d'exploitation après capitalisation et facturation aux clients et hors amortissement des coûts de développement capitalisés sont de 106 944 K€ en 2009/2010, contre 111 228 K€ en 2008/2009, soit une baisse de 4 %. Cette baisse est due essentiellement à une augmentation des frais d'études facturés à hauteur de 9,8 M€.

(2) La valeur nette au 31 août 2009 des fonds de commerce (14 K€) correspondant en substance à du goodwill, celle-ci a été reclassée sur la ligne goodwill au 31 août 2010.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe a classé trois immeubles en "actifs détenus en vue de la vente" :

a) pour un montant net de 10 964 K€, ses locaux détenus à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), consécutivement au transfert des activités à Plaisir (Yvelines) et dont le processus de vente a été initié.

b) pour un montant net de 990 K€, un bâtiment de production lié à une activité de la branche AeroSafety & Technology, fermé en 2009/2010 à Liberty (USA) et dont le processus de vente a été initié sur cet exercice.

c) pour un montant net de 901 K€, un bâtiment de production lié à une activité de la branche Cabin Interiors, fermé en 2009/2010 à Rockford (USA) et dont le processus de vente a été initié sur cet exercice.

Il n'existe aucun passif ou éléments de capitaux propres afférents à ces actifs.

Note 14.1 - Immobilisations corporelles : brut

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2009	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres ⁽¹⁾	Solde au 31/08/2010
Terrains et agencement terrains	19 873	643	-	73	(3)	-	20 586
Constructions et aménagements	172 992	7 830	12	13 678	(2 323)	10 188	202 377
Matériel, mobilier, agencement et autres	437 404	23 072	2 232	30 421	(17 240)	6 084	481 973
Immobilisations en cours	38 843	717	-	9 503	(185)	(37 106)	11 772
TOTAL	669 112	32 262	2 244	53 675	(19 751)	(20 834)	716 708

(1) Constructions : dont 19 909 K€, reclassement en "actifs détenus en vue de la vente".

Note 14.2 - Immobilisations corporelles : amortissement

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2009	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres ⁽¹⁾	Solde au 31/08/2010
Terrains et agencement terrains	1 376	53	-	60	-	-	1 489
Constructions et aménagements	102 600	3 851	-	10 926	(2 198)	(7 298)	107 881
Matériel, mobilier, agencement et autres	322 913	15 337	1 817	39 487	(16 276)	(169)	363 109
TOTAL	426 889	19 241	1 817	50 473	(18 474)	(7 467)	472 479
Valeur nette des immobilisations corporelles	242 223	13 021	427	3 202	(1 277)	(13 367)	244 229

(1) Constructions : dont 7 054 K€, reclassement en "actifs détenus en vue de la vente".

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

(en milliers d'euros)	31/08/2010
Matériel, mobilier, agencement et autres	
Valeur brute	1 716
Amortissements cumulés	715
Valeur nette comptable	1 001
Moins d'1 an	613
De 1 à 5 ans	-
Plus de 5 ans	-
Paielements minimaux futurs	613

NOTE 15 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ils comprennent la participation du Groupe Zodiac Aerospace dans diverses sociétés non consolidées.

NOTE 16 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants sont composés principalement de dépôts.

NOTE 17 - STOCKS

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Composants et sous-ensembles	335 281	316 018
Encours	123 460	109 277
Produits finis et marchandises	143 252	148 467
Total brut	601 993	573 762
Provisions pour dépréciation	94 126	84 130
TOTAL	507 867	489 632

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passif.

NOTE 18 - TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164 723	101 873
Valeurs mobilières	-	123
Dettes financières courantes	(167 457)	(243 485)
Billets de trésorerie et autres lignes de crédit à court terme	148 000	-
Part courante des emprunts à long terme et avances remboursables	1 507	230 277
Banques	(17 950)	(13 208)
Trésorerie nette	146 773	88 788

NOTE 19 - CAPITAL

	Nombre d'actions (en milliers)	Actions ordinaires (en milliers d'euros)	Prime d'émission (en milliers d'euros)	Total (en milliers d'euros)
Au 31 août 2008	55 668	11 134	72 601	83 735
Frais sur prime	-	-	-	-
Options exercées	40	8	741	749
Dividendes	-	-	-	-
Au 31 août 2009	55 708	11 142	73 342	84 484
Frais sur prime	-	-	-	-
Options exercées	466	93	10 734	10 827
Dividendes	-	-	-	-
Au 31 août 2010	56 174	11 235	84 076	95 311

NOTE 20 - DETTES FINANCIÈRES

Note 20.1 - Ventilation des dettes financières

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêts ⁽¹⁾	Maturité	31/08/2010	31/08/2009
A. Dettes financières non courantes				
Crédit syndiqué confirmé (euro)	3,390	⁽³⁾	450 000	486 000
Crédit syndiqué confirmé (dollar US)		⁽³⁾	-	7 025
Crédit syndiqué confirmé (dollar canadien)	2,277	⁽³⁾	46 061	-
Frais de crédits syndiqués			(7 022)	(2 814)
Autres emprunts et crédits non confirmés part non courante	NS	⁽⁴⁾	22 616	22 681
Total ⁽²⁾			511 655	512 892
B. Dettes financières courantes				
Billets de trésorerie (euro)	0,577		148 000	-
Crédit syndiqué confirmé (euro)		⁽³⁾	-	228 875
Découverts bancaires, lignes de spots, autres emprunts et crédits non confirmés part courante	NS	⁽⁵⁾	19 457	14 610
Total	-		167 457	243 485
TOTAL	-		679 112	756 377

(1) Taux d'intérêts moyens sur l'exercice hors amortissement des frais de mise en place du crédit syndiqué.

(2) Échéances et répartition par devises des emprunts et crédits confirmés (équivalent en milliers d'euros au 31 août 2010) :

Année	Montant	Devises	Montant
2011/2012	795	Euro	465 331
2012/2013	672	Dollar US	222
2013/2014	489 638	Dollar canadien	46 061
Après 2014	20 550	Autres	41

(3) Le Groupe a signé en juin dernier un nouveau financement sous forme d'un "Club deal" pour un montant de 1 milliard d'euros, qui s'est substitué au crédit syndiqué de 2005 de 929 M€, dont 238 M€ venaient à échéance le 11 juin 2010, et 691 M€ le 14 juin 2011. Ce nouveau crédit revolving d'une maturité de 4 ans viendra à échéance en totalité en juin 2014.

(4) Principalement après 2014.

(5) Un à trois mois renouvelables.

Note 20.2 - Covenants

Le Groupe est soumis à un seul covenant bancaire qui est le ratio "Dettes financières/EBITDA" dans la définition figurant au contrat de crédit.

Ce covenant, lié au "Club deal", doit être égal ou inférieur à 3,5 à la clôture de chaque exercice jusqu'au 31 août 2011, puis à 3,25 au 31 août 2012 et 3,00 au 31 août 2013. Il a été respecté au 31 août 2010, son non respect pouvant entraîner le remboursement intégral, par anticipation du crédit.

NOTE 21 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2009	Écart de conversion	Variation de périmètre	Variations de l'exercice			Autres	au 31/08/2010
				Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)		
Couverture médicale retraites USA	3 471	436	-	193	-	-	-	4 100
Indemnités départ retraite	25 352	-	91	2 814	(1 846)	-	-	26 411
Divers	1 512	-	-	285	(14)	(9)	-	1 774
Total non courant	30 335	436	91	3 292	(1 860)	(9)	-	32 285
Garantie	26 387	1 085	23	7 152	(4 251)	(2 300)	(285)	27 811
Litiges/franchises assurances	3 587	182	-	1 776	(2 161)	(122)	212	3 474
Restructurations, diversification ⁽¹⁾	6 963	107	-	3 096	(3 277)	(247)	(1 738)	4 904
Impôts et taxes	9 288	94	-	645	(5 993)	(2 568)	-	1 466
Divers ⁽²⁾	5 017	217	-	3 098	(1 081)	(532)	111	6 830
Total courant	51 242	1 685	23	15 767	(16 763)	(5 769)	(1 700)	44 485
TOTAL	81 577	2 121	114	19 059	(18 623)	(5 778)	(1 700)	76 770

(1) La colonne "Autres" inclut 1,6 M€ de provision pour déménagement à Plaisir, qui a été reclassée en dette de personnel.

(2) Les provisions diverses sont principalement constituées de provisions pour pertes à terminaison ainsi que de pénalités sur divers contrats commerciaux.

Provisions pour garantie :

Une provision est comptabilisée pour couvrir les appels en garantie attendus des produits vendus au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs (fonction de la durée de la garantie variable par ligne de produits) estimés sur la base de l'historique des coûts de garantie attachés à ces mêmes jeux de garantie. Les hypothèses utilisées pour évaluer ces provisions sont fondées sur les niveaux de ventes actuels et sur l'information actuellement disponible concernant les cas de garantie observés sur les produits vendus antérieurement à la date de clôture.

Provisions pour avantages du personnel - avantages postérieurs à l'emploi :

1. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE MÉDICALE À CONTRIBUTIONS DÉFINIES

Le Groupe dispose de régimes à contributions définies pour tous ses salariés français. Ces régimes sont gérés par l'État. La seule obligation à la charge du Groupe est de payer les cotisations requises pour financer ces avantages, sur la base d'un pourcentage des salaires versés.

La charge de l'année au titre des régimes de retraite à contribution définie a été de 42 M€.

2. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE MÉDICALE À PRESTATIONS DÉFINIES

2.1 France

Conformément à la loi et aux conventions collectives applicables, le Groupe doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés français, sous la forme d'un capital versé en une fois au moment du départ à la retraite du salarié. Dans le cadre de ces régimes, les salariés bénéficient de droits à retraite lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Le Groupe ne finance pas, par anticipation, ces engagements.

La valeur actuelle de l'engagement de retraite, le coût des services de la période et le coût des services passés ont été déterminés en suivant la Méthode des Unités de Crédit Projetées (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables"). Les principales hypothèses actuarielles utilisées par le Groupe sont les suivantes :

Fourchettes d'hypothèses	2009/2010	2008/2009
Taux d'actualisation	3,96 %	4,41 %
Taux de rendement des actifs attendu	Néant	Néant
Taux d'augmentation des salaires	2,5 % - 3 %	2,5 % - 3 %
Taux de rotation du personnel	30-52 ans = 3 % l'an > 52 ans = 0 % l'an	30-52 ans = 3 % l'an > 52 ans = 0 % l'an

La table de mortalité utilisée est la table INSEE TV-TD 04-06.

Le taux d'actualisation utilisé est basé sur la moyenne de Iboxx AA et AAA 10+.

2.2 USA

Le Groupe n'a que deux plans à prestations définies en cours, celui d'Air Cruisers et celui d'Avox Systems qui ont tous les deux été "gelés" antérieurement au 31 août 2009.

Dans le cadre de ces régimes, les salariés bénéficient de droits à retraite lorsqu'ils atteignent un âge compris entre 60 et 65 ans. Ces régimes sont assortis d'obligations de financement de la part du Groupe.

La valeur actuelle de l'engagement de retraite, le coût des services de la période et le coût des services passés ont été déterminés en suivant la Méthode des Unités de Crédit Projetées (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables").

Les plus récentes évaluations actuarielles des actifs du régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite ont été effectuées aux dates et par les cabinets d'actuares suivants :

Filiale	Date de la dernière évaluation	Cabinet d'actuares
Air Cruisers Systems	04/10/2010	New York Life Retirement Plan Services
Avox Systems	31/08/2010	First Niagara Benefits Consulting

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les plans sont :

Fourchettes d'hypothèses	2009/2010	2008/2009
Taux d'actualisation	5,70 %	6,30 %
Taux de rendement attendu des actifs	8,00 %	8,00 %

Le taux de rendement réel des actifs a été de 7,35 % pour l'exercice 2009/2010.

Ces actifs ont été placés :

- pour Air Cruisers, à 60 % en actions et 40 % en obligations ;
- pour Avox Systems, à 56 % en actions, 35 % en obligations et 9 % en revenus immobiliers.

3. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

3.1 Charge enregistrée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Coût des services rendus	1 814	1 875
Charge d'intérêt (désactualisation)	2 480	2 605
Rendement attendu des placements	(1 144)	(1 430)
Amortissement des écarts actuariels	209	61
Amortissement du coût des services passés	(91)	-
Réductions de droits aux régimes	-	-
Liquidations de régimes	-	-
Charge de l'exercice	3 268	3 111

3.2 Réconciliation du montant reconnu au bilan

Le rapprochement entre la dette actuarielle nette de la juste valeur des fonds des régimes, d'une part, et la provision figurant au bilan consolidé, d'autre part, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Dette actuarielle des régimes financés	25 972	20 450
Juste valeur des fonds des régimes financés	(16 686)	(14 485)
Déficit (surplus) des régimes financés	9 286	5 965
Dette actuarielle des régimes non financés	31 147	25 777
Écarts actuariels non comptabilisés	(7 897)	(4 943)
Coût des services passés à comptabiliser	(2 025)	2 024
Plafonnement de l'actif éventuel	-	-
Provision au bilan	30 511	28 823

3.3 Évolution de la dette actuarielle des régimes financés et non financés

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Dette actuarielle à l'ouverture	46 227	47 027
Coût des services rendus au cours de la période	1 814	1 875
Charges d'intérêts	2 480	2 605
Écarts actuariels	2 717	41
Écarts de conversion	2 819	589
Prestations versées	(2 988)	(3 255)
Coût des services passés	3 958	(2 029)
Réduction de plans	-	(626)
Variation de périmètre et autres	91	-
Dette actuarielle à la clôture	57 118	46 227

3.4 Évolution de la juste valeur des fonds des régimes financés

(en milliers d'euros)	31/08/2010	31/08/2009
Juste valeur à l'ouverture	(14 485)	(16 459)
Rendement attendu des actifs	(1 144)	(1 430)
Écarts actuariels	(93)	3 113
Cotisations de l'employeur et prestations versées	866	967
Écarts de conversion	(1 831)	(676)
Juste valeur à la clôture	(16 687)	(14 485)

NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS**Note 22.1 - Engagements hors bilan**

(en milliers d'euros)

	31/08/2010	31/08/2009
Engagements donnés		
Locations longue durée ⁽¹⁾	97 373	76 337
Écarts actuariels sur engagements de retraites ⁽²⁾	6 351	1 840
Cautions et autres garanties ⁽³⁾	7 502	5 174
Nantissement	-	535 673
Engagements reçus sur contrats	296	562

(1) Ce montant inclut les engagements sur les contrats résiliables et non résiliables.

(2) Net des impôts différés.

(3) Dont 4 820 K€ de garantie émise par Zodiac Aerospace au bénéfice de Federal Insurance Company (CHUBB) pour contre-garantir les "performances bonds" émises par cette assurance au bénéfice de certains clients de notre filiale ESCO au titre de l'exécution de ses contrats commerciaux (installation de barrières et systèmes d'arrêt pour avions civils et militaires). La garantie totale utilisable dans ce cadre, émise par Zodiac Aerospace, est de 10 M\$.

N.B.: En outre, la société Zodiac Aerospace :

- a déposé une garantie auprès du tribunal de commerce d'Amsterdam, couvrant les dettes consolidées de la société holding du Groupe Driessen et ses filiales hollandaises, pour ne pas déposer localement des comptes consolidés du sous-groupe Driessen en normes Dutch GAAP, cette garantie ne pouvant pas dépasser 10 M€ ;

- a délivré une garantie au profit d'un client de sa filiale Sicma Aero Seat dans le cadre de l'obtention d'un contrat de fournitures de sièges d'un montant significatif pour Sicma Aero Seat et le Groupe. Cette garantie a un terme au 31 décembre 2015.

Engagements relatifs aux contrats de location simple

(en milliers d'euros)

	31/08/2010	31/08/2009
- Moins d'un an	23 504	20 355
- De 1 à 5 ans	67 588	45 636
- Plus de 5 ans	6 281	10 346
Paiements minimaux	97 373	76 337
Revenus minimaux futurs de sous-location à recevoir à la clôture (contrats non résiliables)	-	-

Note 22.2 - Actifs et passifs éventuels

Il n'a pas été identifié d'actifs éventuels au 31 août 2010.

Il a été identifié à la même date un seul passif éventuel.

Celui-ci concerne un litige relatif à une pollution chimique, identifié postérieurement à l'acquisition d'une société par le Groupe, aux USA, mais dont le fait générateur est antérieur à la date d'acquisition. Les conséquences financières de cette pollution entraînent dans le cadre d'une garantie contractuelle de la part du vendeur au bénéfice du Groupe Zodiac Aerospace ; cette garantie a été reprise par le successeur du vendeur.

En mars 2009, le Groupe a été informé de la faillite du successeur et notifié par ses avocats de ce fait, d'un risque éventuel de transfert de la responsabilité au Groupe Zodiac Aerospace.

Au cas où cette responsabilité serait transférée à notre Groupe, la part estimée de notre filiale US dans l'évaluation des coûts de remise en état serait de l'ordre de 0,10 % du coût total. L'incertitude quant au transfert de la responsabilité au Groupe Zodiac Aerospace et quant à l'estimation des coûts globaux de remise en état du site pollué ne permet pas de déterminer raisonnablement s'il y aura sortie de trésorerie et pour quel montant.

NOTE 23 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES**1.1 Relation avec les filiales et participations**

Le Groupe n'a pas émis de factures sur l'exercice 2009/2010.

1.2 Transactions avec les principaux dirigeants**a) Salaires et avantages**

(en euros)	Fixe	Variable	Avantage en nature véhicule	Total
Jean-Louis Gerondeau †	30 000	-	1 155	31 155
Maurice Pinault	255 000	96 211	4 980	356 191
Olivier Zarrouati	365 000	301 826	4 500	671 326
TOTAL	650 000	398 037	10 635	1 058 672

Les indemnités applicables en cas de rupture de contrat sont décrites dans la partie "Organes de Direction et de Surveillance" du rapport annuel.

b) Stock-options

	Jean-Louis Gerondeau † Plan 04	Maurice Pinault Plan 04	Plan 07b	Olivier Zarrouati Plan 04	Plan 07a ⁽¹⁾	Plan 07b
Options non exercées au 31/08/2009	169 280	79 350	84 640	63 480	79 350	63 480
Options exercées en 2009/2010 ⁽²⁾	169 280	-	-	-	-	-
Options non exercées au 31/08/2010	-	79 350	84 640	63 480	79 350	63 480
Prix de l'exercice (en euros)	23,83	23,83	41,11	23,83	49,29	41,11
Date d'expiration	12/02/12	12/02/12	03/12/15	12/02/12	13/02/15	03/12/15

(1) Plan attribué sur l'exercice 2006/2007.

(2) Options exercées par la succession Gerondeau.

1.3 Rémunération des membres du Comité exécutif

Les membres du Comité Exécutif étaient au nombre de 7 sur l'exercice 2008/2009 et 9 sur l'exercice 2009/2010.

Le montant de leur rémunération est de 2 283 K€ de fixe et 1 468 K€ de variable, soit un total de 3 751 K€, y compris les rémunérations des membres du Directoire (dont le détail figure dans l'annexe spécifique sur la rémunération des dirigeants). Sur l'exercice précédent, ces rémunérations s'étaient élevées respectivement à 1 652 K€ et 1 092 K€, soit un total de 2 744 K€.

La partie variable est selon les fonctions de :

- 0 à 175 % du salaire fixe en fonction de la réalisation d'objectifs de résultats opérationnels et de capitaux employés ;
- 0 à 100 % du salaire fixe en fonction d'un résultat net objectif.

Il a été attribué, sur l'exercice, à de nouveaux membres du Comité Exécutif une quantité totale de 131 000 stocks-options.

NOTE 24 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 5 juillet 2010, Zodiac Aerospace a conclu avec Premium Aircraft Interiors Group (PAIG) un accord portant sur l'acquisition de 100 % de sa filiale Sell (Allemagne). Cette opération, soumise à l'autorisation des autorités de la concurrence, a été finalisée le 30 septembre pour un montant de 213 M€.

Sell est l'un des principaux concepteurs et fabricants mondiaux de galleys (cuisines), d'équipements électriques pour galleys et fournisseur de services associés à destination de l'aviation commerciale et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 170 M€.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs postérieurement à la clôture.

NOTE 25 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 AOÛT 2010

Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	% intérêts du Groupe	Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	% intérêts du Groupe
Zodiac Aerospace	France	Société mère	IDD Aerospace Corp.	USA	100,00
Adder SAS	France	100,00	Immobilière Galli	France	100,00
Aérazur	France	100,00	IN Services & Al Rumaithy Estab.	Émirats Arabes	49,00
Aerodesign de Mexico SA	Mexique	100,00	IN Snec Holding	France	100,00
Air Actuators Singapore	Singapour	100,00	IN-Flex	France	100,00
Air Cruisers	USA	100,00	IN-LHC	France	100,00
Amfuel	USA	100,00	IN Services Asia	Hong Kong	100,00
Avox Systems	USA	100,00	Intertechnique	France	100,00
Cantwell Cullen & Company	Canada	100,00	Monogram Aerospace Industries	USA	100,00
C&D Aerospace Canada Co	Canada	100,00	Parachutes Industries		
C&D Brasil Limitada	Brésil	100,00	Southern Africa	Afrique du Sud	100,00
C&D Zodiac Inc.	USA	100,00	Pioneer	USA	100,00
C&D Europe	France	100,00	Precilec	France	100,00
Driessen Aerospace CZ SRO	République Tchèque	100,00	Quinson	France	100,00
Driessen Aerospace Group NV	Pays-Bas	100,00	Sicma Aero Seat	France	100,00
Driessen Aerospace USA Inc.	USA	100,00	Sicma Aero Seat Services	USA	100,00
Driessen Aircargo Equipment BV	Pays-Bas	100,00	Société Aéronautique Marocaine de Décolletage Industriel	Maroc	100,00
Driessen Aircargo Equipment Ltd	Thaïlande	100,00	The Richards Corp.	USA	100,00
Driessen Aircargo Equipment USA Inc.	USA	100,00	Weber Aircraft	USA	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,00	Zodiac Aerospace Maroc	Maroc	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems Europe BV	Pays-Bas	100,00	Zodiac Aerospace Tianjin Pte Ltd	Chine	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems Inc.	USA	100,00	Zodiac Aerospace UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems USA Inc.	USA	100,00	Zodiac Automotive Tunisie	Tunisie	100,00
Driessen Global Services BV	Pays-Bas	100,00	Zodiac Automotive Division	France	100,00
Driessen Services Bahrein	Bahreïn	51,00	Zodiac Automotive España SL	Espagne	100,00
Driessen Services Brussels BV	Belgique	100,00	Zodiac Automotive UK	Grande-Bretagne	100,00
Driessen Services Inc.	USA	100,00	Zodiac Cabin	France	100,00
Driessen Services Singapore Ltd	Singapour	100,00	Zodiac Cabin Controls GmbH	Allemagne	100,00
DSF Wartung und reparatur von Flugzeugeinrichtungen GmbH	Allemagne	100,00	Zodiac Data Systems GmbH	Allemagne	100,00
E Dyer Engineering Ltd	Grande-Bretagne	100,00	Zodiac Data Systems Inc.	USA	100,00
ECE	France	100,00	Zodiac Data Systems Ltd	Grande-Bretagne	100,00
Engineered Arresting Systems Corp.	USA	100,00	Zodiac Data Systems SAS	France	100,00
Evac AB	Suède	100,00	Zodiac Engineering	France	100,00
Evac GmbH	Allemagne	100,00	Zodiac Equipments Tunisie SARL	Tunisie	100,00
Evac LTDA	Brésil	100,00	Zodiac Holding Airbag España SL	Espagne	100,00
Evac Shangai ETC	Chine	100,00	Zodiac Holding Sicma Aeroseat SL	Espagne	100,00
Gat-In-Es	France	100,00	Zodiac Seats Services Middle East	Émirats Arabes	100,00
Icore International Inc.	USA	100,00	Zodiac Seats Tunisie SARL	Tunisie	100,00
Icore International Ltd	Grande-Bretagne	100,00	Zodiac Services America LLC	USA	100,00
			Zodiac Services Asia	Singapour	100,00
			Zodiac Services Europe	France	100,00
			Zodiac US Corporation	USA	100,00

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Zodiac Aerospace, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1-J de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement engagés pour les programmes pluriannuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les notes 1-I et 1-W de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites en annexe aux états financiers, et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des éléments retenus pour la détermination des valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

Fideuraf	Ernst & Young Audit
membre du réseau Fiducial	Laurent Miannay
Jean-Pierre Boutard	

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Fideuraf				Répartition			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Ernst & Young	Fideuraf	Ernst & Young	Fideuraf
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	%	%	2010	2009
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
- Émetteur	173	173	7,0 %	7,5 %	112	106	100 %	100 %	60,7 %	39,3 %	62,0 %	38,0 %
- Filiales intégrées globalement	2 175	1 956	87,6 %	85,3 %	-	-	-	-				
<i>dont coordination du réseau international</i>	110	110	4,4 %	4,8 %	-	-	-	-				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :												
- Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-				
- Filiales intégrées globalement	85	119	3,4 %	5,2 %	-	-	-	-				
Sous total	2 433	2 248	98,0 %	98,0 %	112	106	100 %	100 %	-	-	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	42	12	1,7 %	0,5 %	-	-	-	-				
Autres	8	34	0,3 %	1,5 %	-	-	-	-				
Sous total	50	46	2,0 %	2,0 %	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 483	2 294	100 %	100 %	112	106	100 %	100 %	-	-	-	-

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ
ZODIAC AEROSPACE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 JANVIER 2011

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément aux statuts, vous êtes réunis en Assemblée Générale pour délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2010 et statuer sur les résolutions qui vont vous être proposées par le Directoire.

Conformément à la loi dite de "sécurité financière", vous trouverez le détail des réunions du Conseil et des Comités dans le chapitre intitulé "Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance".

Durant cet exercice, votre Conseil de Surveillance a donné au Directoire les autorisations nécessaires pour :

a) transférer le siège social de votre Groupe d'Issy-les-Moulineaux au 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir (décision que vous devez ratifier au cours de la présente Assemblée Générale) ;

b) obtenir un crédit renouvelable d'un montant de 1 000 000 000 € d'une durée de 4 ans en vue du refinancement du crédit syndiqué existant depuis le 4 juin 2005 (amendé le 19 mars 2009) et du financement des besoins généraux de votre Groupe ;

c) acquérir, directement ou indirectement, les sociétés :

- Seton Hause International GmbH (SHIG), société allemande holding de la société opérationnelle Sell et de sa filiale française, pour une valeur de 213 M€ environ, dont l'activité est la fabrication et la vente de "galleys" ;

- Cantwell Cullen & Company, société canadienne, pour un montant de 66 M€ CAD, dont l'activité est la fabrication et la vente de joints, raccords pour les industries aéronautiques, spatiales, pétrolières et nucléaires ;

- Quinson, société française spécialisée dans les raccords spéciaux, pour la somme de 7,2 M€ ;

d) augmenter le capital des filiales Precilec et Zodiac Data Systems de respectivement 14 M€ et 3 MUSD, à souscrire respectivement par vos sociétés Inter technique et Zodiac Data Systems ; créer les filiales Zodiac Cabin et Evac Shanghai ETC pour 0,11 M€ ;

e) reclasser chez Zodiac Aerospace les titres d'IN Services Asia détenus par IN Hong Kong, pour un montant de 10 M€ ;

f) étendre à l'ensemble des sociétés hollandaises du Groupe Driessen, la garantie délivrée par votre Société au titre de l'exercice 2008/2009 au bénéfice de la holding Driessen ;

g) donner la garantie de Zodiac Aerospace au profit d'un client de sa filiale Sicma Aero Seat dans le cadre de l'obtention d'un contrat de fourniture de sièges d'un montant significatif pour Sicma Aero Seat et le Groupe. Cette garantie a un terme au 31 décembre 2015 ;

h) attribuer trois "Prix d'Entrepreneuriat Jean-Louis Gerondeau / Zodiac Aerospace" destinés à récompenser les projets entrepreneuriaux d'élèves de l'École Polytechnique dans une limite cumulée annuelle de 60 K€ à compter de l'année scolaire 2010/2011.

Au cours de cet exercice, en raison des levées d'options exercées par un certain nombre de membres du personnel, le capital de votre Société s'est trouvé porté à 11 234 841,40 € représenté par 56 174 207 actions négociables à la cote du compartiment A de l'Eurolist d'Euronext Paris.

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010, le cours moyen comparable s'est établi à 40,24 €, contre 24,49 € pour le cours moyen de l'exercice précédent sur la même période. Les variations plus haut / plus bas à la clôture de la séance de la Bourse pour cette même période ont été de 51,40 / 27,90 €, contre 29,73 / 18,85 € pour l'année 2009. Les transactions journalières sur votre titre restent actives avec environ 220 000 échanges.

Votre Directoire va vous demander de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 janvier 2010, dans le cadre des résolutions proposées à titre ordinaire, aux fins de pouvoir racheter en Bourse les propres actions de votre Société jusqu'à 10 % du capital, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Votre Société a utilisé l'autorisation en vigueur au travers d'un contrat de liquidité mis en place le 18 janvier 2007. À ce titre au 31 août 2010, elle détient 5 000 de ses propres actions acquises au prix unitaire moyen de 43,23 €. Par ailleurs, votre Société a maintenu sa détention des 2 780 000 actions auto-détenues au 31 août 2009, représentant 4,95 % du capital.

Nous soumettons à votre approbation l'élection de trois nouveaux membres au sein de votre Conseil de Surveillance : Madame Laure Hauseux, Monsieur François Calvarin et Monsieur Vincent Gerondeau. Ces trois personnes physiques répondent aux règles du code AFEP/MEDEF définissant l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le mandat de Monsieur Marc Schelcher prend fin au cours de la présente Assemblée Générale, ce mandat est renouvelable pour 2 ans.

Une obligation statutaire, au-delà des obligations légales, assure l'engagement personnel de chaque membre du Conseil qui doit être propriétaire d'au moins 500 actions Zodiac Aerospace.

L'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2008 avait fixé le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil à 200 000 €. Il vous est proposé de porter ce montant maximal à 400 000 € à compter de l'exercice en cours débuté le 1^{er} septembre 2010. Cette proposition est motivée par l'arrivée de trois nouveaux membres au sein du Conseil, d'une part, par les responsabilités encourues et le temps que les membres du Conseil doivent consacrer à leurs fonctions, d'autre part.

Enfin, il convient de nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean Martin ayant cessé son activité pour la durée du mandat à courir qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2011.

Votre Directoire va vous proposer également de renouveler un certain nombre de résolutions liées aux émissions en capital (et/ou titres de créances), attributions de stock-options ou attributions gratuites, ainsi que de mises à jour de certaines clauses statutaires.

Parmi les événements importants survenus avant et après la clôture de l'exercice, il convient de souligner "l'intérêt marqué" de la Société Safran pour votre Société.

Votre Conseil de Surveillance n'a pas jugé devoir donner suite à cet "intérêt" qui conduisait à la disparition de votre Groupe tel que vous avez souhaité le voir se développer.

Votre Conseil de Surveillance, lors de chacune de ses réunions, a été régulièrement informé de la marche de votre Société et de ses filiales et a pu exercer son contrôle dans les meilleures conditions.

Dans sa réunion du 18 novembre dernier, les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport du Directoire ont été soumis à la vérification et au contrôle de votre Conseil de Surveillance ; celui-ci a également pris connaissance des résolutions ordinaires et extraordinaires qui vont vous être proposées par le Directoire et notamment la répartition des bénéfices. Le Conseil de Surveillance a approuvé le texte de ces projets de résolutions.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous estimons n'avoir ni critique, ni observation sur le rapport et les comptes présentés par le Directoire. Votre Conseil de Surveillance vous invite donc à les approuver et à voter les résolutions qui vont vous être soumises.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ce rapport a été rédigé et vous est présenté conformément à l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, intégré à l'article 225-68 du Code de commerce.

Le présent rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 août 2010 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par Zodiac Aerospace.

Le Groupe a choisi d'adhérer aux principes présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF d'octobre 2003, qu'il applique dans leur ensemble, à l'exception des recommandations sur la durée du mandat des administrateurs et sur le nombre d'administrateurs indépendants dans la composition des comités. À la suite de sa réflexion afin de faire converger ces points d'exception avec les recommandations AFEP/MEDEF, tout en prenant en compte les spécificités liées à son historique de contrôle par les familles fondatrices, votre Groupe vous proposera, lors de l'Assemblée Générale, la nomination de trois nouveaux membres indépendants au Conseil de Surveillance.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Le Conseil de Surveillance nomme le Président et les membres du Directoire. Il exerce le contrôle de la gestion et de la direction du Groupe.

a) Composition du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont tous signataires de "La charte du membre du Conseil de Surveillance" établie en février 1997 et actualisée en 2006 qui définit leurs droits et obligations (règles générales et règles particulières).

Le Conseil de Surveillance comprend aujourd'hui neuf membres :

Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges, en tant que Vice-Président, Monsieur Marc Assa, Madame Elisabeth Domange, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay, Monsieur Robert Maréchal, Monsieur Marc Schelcher, le

représentant de la société "Foncière, Financière et de Participations - FFP"; deux d'entre eux sont "indépendants" (Monsieur Marc Assa et Monsieur Edmond Marchegay) au sens défini par les critères du Code AFEP/MEDEF ; ils apportent au Conseil leurs expériences multiples, tant au niveau de leurs propres pratiques industrielles qu'au niveau international.

Deux membres ou leurs représentants sont des femmes.

Aucun membre du Conseil n'exerce de fonction de direction générale, tant au niveau de la maison mère du Groupe que de ses filiales.

b) Fréquence des réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni six fois aux dates fixées, à savoir : les 23 septembre et 19 novembre 2009, les 16 février, 21 avril, 28 juin et 9 juillet 2010. Les membres du Conseil se sont montrés très assidus aux réunions avec un taux de présence moyen de plus de 85 %. En plus de ces réunions formelles, plusieurs autres réunions se sont tenues sous forme de conférences téléphoniques.

c) Fonctionnement du Conseil de Surveillance

À chaque réunion du Conseil, ses membres examinent le tableau de bord de l'activité en comparaison avec les budgets, les résultats du Groupe, les développements externes par acquisitions, les ventes de sociétés qui ne représentent pas ou plus le cœur d'activité de votre Société ; des réunions stratégiques majeures ont lieu en cas de besoin ; deux réunions sont plus particulièrement dédiées à l'examen semestriel et annuel des comptes. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont adressés sous forme de projet à ses membres le plus rapidement possible après la réunion et approuvés définitivement lors de la séance suivante avant d'être retranscrits dans le registre des procès-verbaux, où ils sont signés par le Président et un membre du Conseil.

d) Les Comités

Afin de suivre les recommandations dévolues au gouvernement d'entreprise, votre Conseil, sur proposition de son Président, a créé dès 1995 trois comités : le Comité des Comptes, le Comité de Rémunération et le Comité de Sélection. Les Comités des Comptes et de Rémunération sont formalisés chacun par une charte qui définit leur rôle, leur composition, le nombre de leurs réunions, leurs moyens, la rémunération de leurs membres ainsi que l'établissement d'un procès-verbal après chaque réunion.

- Le Comité des Comptes s'est réuni trois fois au cours de l'exercice. Il s'est réuni deux fois pour examiner les comptes semestriels et les comptes consolidés annuels du Groupe et une fois pour se prononcer sur le déroulement et la méthodologie des audits. Le Comité est composé de quatre membres du Conseil (Monsieur Didier Domange, en tant que Président, Monsieur Louis Desanges, Madame Gilberte Lombard, le représentant de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP) ; les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur Administratif et Financier assistent également aux réunions.

- Le Comité de Rémunération se réunit généralement une à deux fois durant l'exercice ; il s'est réuni trois fois cette année. Ses membres, au nombre de quatre (Monsieur Didier Domange, en tant que Président, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Robert Maréchal, Monsieur Edmond Marchegay) sont chargés par le Conseil de Surveillance de se prononcer sur la rémunération des principaux dirigeants (membres du Directoire et du Comité exécutif), l'attribution d'options de souscription à ces dirigeants dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et la répartition des jetons de présence au sein du Conseil.

- Le Comité de Sélection n'est pas formalisé par une charte ; il se réunit dès que cela est nécessaire ; il s'est réuni cinq fois cette année. Ses membres sont au nombre de quatre : Monsieur Didier Domange, en tant que Président, Monsieur Louis Desanges, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay. Cette structure permet la sélection des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants du Groupe ; le Comité est également chargé de réfléchir à la composition du Conseil. Après chaque Comité, le Conseil de Surveillance est informé de toutes les décisions et observations émises par ceux-ci.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'objet de ce rapport est de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Zodiac Aerospace, au titre de l'exercice clos le 31 août 2010.

Sous la supervision du Président, les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport, reposent essentiellement sur la réalisation de travaux coordonnés par la direction financière, en relation avec la direction Audit, ainsi qu'avec les principales directions fonctionnelles et opérationnelles.

A) OBJECTIFS ET DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe Zodiac Aerospace définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux risques de l'entreprise (cf. section "gestion du risque") en matière de :

- fiabilité des informations financières ;
- actes de gestion et réalisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- comportements éthiques ;
- identification, prévention et gestion des principaux risques du Groupe ;
- conformité aux lois et aux réglementations ;
- application des instructions et orientation du Groupe ainsi que respect de ses procédures internes ;
- réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques de fraude.

Comme tout système de contrôle, celui mis en place par le Groupe ne peut garantir totalement que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

Par ailleurs, dans la plupart de ses activités, le Groupe est soumis à un environnement de contrôle imposé par ses principaux clients et autorités de régulation qui requièrent des certifications et des contrôles spécifiques qui s'ajoutent aux obligations légales et participent donc à l'environnement de contrôle du Groupe.

Le Conseil de Surveillance, via son Comité des Comptes, est tenu informé des évolutions majeures du dispositif de contrôle interne et peut procéder à tout contrôle qui lui semble opportun.

B) ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE ZODIAC AEROSPACE

Zodiac Aerospace est un Groupe international et industriel décentralisé, au sens où chaque filiale gère directement les aspects opérationnels liés à son activité et assume la responsabilité du dispositif de contrôle interne qu'il lui appartient de mettre en œuvre conformément aux procédures du Groupe.

1) Organisation du Groupe :

- une société de tête, Zodiac Aerospace, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe ; cette société est administrée sous la forme d'un Directoire et Conseil de Surveillance ;
- trois branches regroupant les sociétés dédiées aux équipements aéronautiques et technologiques, aux équipements de cabines, aux systèmes aéronautiques ;
- des sociétés filiales dans chacune des branches d'activité. Dans le cadre des opérations définies par le Directoire de Zodiac Aerospace et sous son contrôle, chacune de ces filiales assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social, à l'exception de celles centralisées au niveau du Groupe.

Sous l'autorité du Directoire, la holding de tête a pour missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe ;
- réaliser certaines prestations (principalement financières et informatiques) pour le compte des sociétés du Groupe ;
- définir les actions destinées à renforcer la notoriété du Groupe et accroître son efficacité.

2) Les principaux acteurs du contrôle interne du Groupe :

a) Le Directoire et les directions de branche (Comité exécutif)

Le Président du Directoire délègue son autorité aux directions de branche pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :

- fixation des objectifs conformément à ceux définis par le Président du Directoire pour l'ensemble du Groupe ;
- suivi des réalisations ;
- mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe ;
- supervision opérationnelle des sociétés, coordination et animation des actions transversales.

b) La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière, sous l'autorité du Président du Directoire, assure la direction des opérations comptables et financières. Son organisation comporte :

- Un directeur financier par branche qui lui est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement ; la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier est confiée à ces directeurs financiers, qui disposent au sein de leur périmètre de responsabilité, d'équipes locales ou décentralisées dans les unités opérationnelles pour assurer l'élaboration de l'information financière dans le respect des règles internes.
- Une direction comptable et consolidation, qui a la responsabilité de la préparation et de la présentation des états consolidés du Groupe.
- Une direction reporting consolidé, qui assure la mise en œuvre du budget consolidé Groupe et l'analyse des données financières du Groupe. Elle élabore notamment les commentaires mensuels sur les écarts avec le budget consolidé et les périodes comparables consolidées de l'année antérieure.
- Une fonction fiscale, qui apporte un soutien aux entités opérationnelles sur les législations et lors des contrôles fiscaux. Elle assure également le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe et le contrôle de leur cohérence d'ensemble ; ces actions sont menées en s'appuyant sur des experts fiscaux externes "reconnus".
- Une fonction trésorerie et financements qui est responsable :
 - de l'application de la politique financière du Groupe ;
 - de la gestion optimisée du bilan et de la structure financière ;
 - d'une politique de gestion des risques de change et de taux d'intérêt.

L'ensemble des lignes de crédit du Groupe est mis en place par la Société de tête, Zodiac Aerospace ; aucune filiale n'a autorité et pouvoir pour négocier et mettre en place des lignes de crédit locales.

La fonction centrale met en œuvre le dispositif de couverture de change arrêté par le Président du Directoire et le Directeur Financier du Groupe ; ce dispositif impose notamment de couvrir systématiquement la position de change à la clôture de chaque mois en complément des couvertures prévisionnelles (elles-mêmes décidées par le Président du Directoire dans le cadre d'un processus consultatif avec le Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance).

À l'occasion des comptes annuels, les directeurs de branche et leurs directeurs financiers émettent une lettre d'affirmation à destination du Président du Directoire et du Directeur Financier du Groupe, attestant de la sincérité et de l'exhaustivité des données financières soumises à consolidation.

c) La Direction Audit interne

Le Directeur de l'Audit interne reporte au Directeur Financier du Groupe. Il élabore un plan d'audit annuel, révisé semestriellement.

Ses missions principales sont :

- la vérification du respect des procédures et règles en vigueur au sein du Groupe ;
- l'évaluation de la pertinence du dispositif de contrôle interne ;
- la vérification de la mise sous contrôle des risques relatifs aux processus audités ;
- la réalisation d'audits ciblés (société, thème, programme) visant à identifier des facteurs d'amélioration de l'efficacité des sociétés, des projets et des processus audités.

La fonction Audit interne a en charge :

- la gestion du recueil des procédures Groupe ;
- l'élaboration et la mise à jour du référentiel de contrôle interne ;
- l'élaboration de la synthèse annuelle Groupe sur le contrôle interne ;
- le développement et la tenue de la base de données centralisée relative aux actions d'audit.

d) La fonction Systèmes d'information du Groupe

Elle est assurée par la Direction des Systèmes d'information du Groupe sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe.

Le système d'information du Groupe Zodiac Aerospace a pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Afin de garantir la correcte utilisation de ces outils et donc, la pertinence de l'information, une documentation fonctionnelle, appropriée aux besoins des utilisateurs, a été déployée.

Le Groupe a également mis en place des dispositifs destinés à assurer la sécurité des systèmes d'information et l'intégrité des données informatiques.

Un comité des systèmes d'information se tient tous les trois mois et est constitué du Président du Directoire, du Directeur Financier du Groupe, du Directeur des Systèmes d'information du Groupe, des Directeurs de branche et/ou des directeurs financiers de branche, ainsi que des responsables des sociétés utilisatrices.

Ce comité est en charge d'établir et maintenir un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du Groupe. Dans ce cadre, il est notamment amené à proposer la nature des projets informatiques ainsi que les priorités d'allocation de ressources. Parmi ces actions à court et moyen terme, figure notam-

ment le déploiement de l'ERP du Groupe (M3) sur l'ensemble des sociétés.

Les missions d'audit interne comprennent notamment la recherche des zones de risques informatiques, en particulier dans le cadre de progiciels intégrés : la gestion des profils utilisateurs et des risques d'incompatibilité de droits d'accès au sein d'une fonction de l'entreprise.

e) La fonction qualité, environnement, risques industriels

Les activités d'assurance de la qualité des programmes, produits et services sont déléguées aux unités opérationnelles. La fonction qualité est ainsi intégrée à chaque activité, ce qui garantit des systèmes, produits et services répondant aux besoins des clients et favorise la réactivité de la réponse.

Le suivi des objectifs Groupe et obligations en matière légales de qualité, environnement et risques industriels dans les entités du Groupe est confié à une équipe au sein de la holding afin de contrôler la bonne application des règles et procédures, de les faire évoluer si besoin est, et de former les responsables concernés dans les différentes entités du Groupe. À ce titre, des comités se réunissent plusieurs fois par an et un reporting trimestriel de ces risques est diffusé aux différents responsables du Groupe.

f) Les Présidents des différentes sociétés du Groupe

Ils assument, avec la collaboration des directeurs financiers ou contrôleurs locaux, la pleine responsabilité du respect du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans leur société, ce dispositif devant être en conformité avec les principes de contrôle interne du Groupe.

g) Des acteurs indépendants

Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance entend les Commissaires aux comptes sur leur mission et examine, d'une part, les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management, et d'autre part, les résultats des audits et des travaux liés au contrôle interne ainsi que des travaux liés aux principaux risques du Groupe ;

Les Commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, peuvent être amenés à organiser des interventions visant à apprécier les procédures de différents processus de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière.

C) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU GROUPE

1) Base de données

Les principales procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'Intranet du Groupe et comprenant notamment :

- les règles comptables IFRS Groupe ;
- les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies ;
- les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées à l'ensemble des sociétés concernées ;
- le guide d'utilisation du progiciel de consolidation ; ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes ;
- les règles et procédures d'utilisation de l'ERP Groupe (Movex/M3) ;
- les procédures de suivi spécifique des encours de crédit sur les Airlines ;
- les procédures de gestion et de suivi du risque de change ;
- les procédures liées aux formats et contenus "standards Groupe" de reporting et budget ;
- les procédures liées aux contrôles Qualité, accidents du travail, etc.

2) Normes et réglementations

Elles font l'objet au sein du Groupe Zodiac Aerospace d'une veille et d'un suivi par les fonctions centrales spécialisées.

3) Principales activités de maîtrise des risques et de contrôle interne

a) Procédures budgétaires

La direction générale du Groupe définit les hypothèses économiques et financières générales conformément à la stratégie du Groupe.

Sur la base de ces orientations générales, les différentes branches préparent un projet de budget annuel, associé à l'élaboration d'un business plan pluriannuel. Cet ensemble est ensuite présenté à la direction générale du Groupe. Cette phase du processus permet d'acter les options opérationnelles à suivre par les branches et leurs divisions, ainsi que les évolutions à moyen et long terme au travers du business plan.

L'ensemble de ces budgets est également déposé dans une base de données Groupe accessible par les différents responsables concernés (société, division, branche, Groupe) à tous les stades du processus budgétaire.

b) Procédures relatives au financement et à la trésorerie du Groupe

La direction générale et la direction financière du Groupe fixent les règles à suivre en termes de couverture des risques de change et de taux pour l'ensemble du Groupe.

Zodiac Aerospace assure la quasi-totalité du financement du Groupe et prête les fonds nécessaires aux entités concernées. La gestion de la relation bancaire est gérée au niveau du Groupe. Ainsi, aucune entité ne peut obtenir de facilités de crédit ni de lignes de caution ou de couvertures de change et de taux sans l'accord de la direction financière du Groupe.

L'ensemble des informations concernant les relations bancaires, les délégations de pouvoirs accordées, les autorisations de cartes de crédit, les cautions émises pour chaque compte sont répertoriées dans une base de données qui est régulièrement revue par la direction financière du Groupe ainsi que par les responsables financiers de branche.

Les différents risques relatifs à la marche de ces activités sont également analysés pendant ces revues de comptes mensuels.

c) Procédures de reporting

Chaque entité adresse mensuellement un reporting dont le format ainsi que la date de transmission sont communs à l'ensemble du Groupe. Ces documents, ainsi que les reporting par division et branche, sont commentés par les comités opérationnels et mis à disposition sur l'Intranet du Groupe.

Le département reporting Groupe établit alors le reporting mensuel consolidé, mis à disposition sur l'Intranet, et présenté régulièrement au Comité exécutif du Groupe.

Des réunions mensuelles de "revue des comptes" des branches ont lieu, auxquelles participent le Président du Directoire, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur Opérationnel et le Directeur Financier de la branche concernée. Au cours de ces réunions sont présentés et analysés les éléments chiffrés du mois ainsi que les différents faits marquants.

d) Procédures relatives à l'établissement des comptes consolidés

Les procédures visant à garantir l'exhaustivité et la fiabilité des états financiers du Groupe ont été établies par la direction financière.

Une procédure approfondie est mise en œuvre pour les clôtures semestrielles et annuelles et ce, pour les sociétés du Groupe les plus significatives. Dans le cadre de l'arrêté annuel, une réunion se tient, en présence du Président du Directoire, du Directeur Financier du Groupe et des responsables de branches et de divisions, afin d'effectuer une revue des points comptables (conformément au réfé-

rentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne) et fiscaux de ces sociétés, avant la clôture des comptes et l'intervention des Commissaires aux comptes.

Cette procédure permet de finaliser notamment les positions sur les provisions et détecter les anomalies éventuelles sur l'ensemble des comptes afin de les régulariser avant la phase finale de clôture.

Les états financiers sont établis à l'aide d'un logiciel édité par une société spécialisée, constituant un outil structurant mettant en œuvre les règles et principes comptables de référence.

e) Procédures relatives au suivi des assurances

Le service juridique, en collaboration avec la direction financière du Groupe assure le suivi de l'ensemble des problématiques liées aux assurances. Cette organisation permet un suivi centralisé de l'ensemble des risques assurantiels ainsi que la négociation de la quasi-totalité des polices d'assurance Groupe. L'ensemble des polices souscrites par le Groupe est déposé dans une base de données réservée à cet effet, comprenant également des synthèses sur l'évolution des primes et garanties d'assurance du Groupe, et accessible en temps réel par les personnes autorisées.

Une méthode de suivi des risques industriels et d'élaboration des plans de redémarrage a été développée avec FM Insurance. Des réunions trimestrielles ont lieu avec FM Insurance, le Président du Directoire, le Directeur Financier du Groupe, les responsables juridiques et risques industriels Groupe pour prendre connaissance :

- de l'évolution des actions de réduction/suppression de ces risques ;
- de la préparation et la mise en œuvre des plans de sauvegarde.

f) Investissements et désinvestissements

Les opérations d'achat total ou partiel et/ou de cession d'activités sont de la seule compétence de la direction générale du Groupe. Les branches proposent leurs projets à la direction des fusions/acquisitions du Groupe et des revues périodiques sont effectuées avec la direction du Groupe et le Comité exécutif pour décider de la suite à donner à ces projets. Les projets retenus en Comité exécutif sont soumis à la revue et l'approbation du Conseil de Surveillance.

La gestion des risques est assurée au travers des procédures et des outils de contrôle et de suivi de ceux-ci tels qu'ils sont décrits dans la section "gestion du risque" du rapport annuel sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

g) Procédures de contrôle des investissements

Une procédure d'autorisation :

- des investissements incorporels,
- des investissements corporels,
- des contrats de location de toutes natures,
- de capitalisation des frais de développement,

est en vigueur sous forme de "workflow" sur l'Intranet du Groupe et permet à l'ensemble des responsables opérationnels ainsi qu'à la direction générale du Groupe d'examiner ces demandes avant approbation, selon les critères et procédures émis par la direction générale du Groupe.

D) PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le Groupe poursuit sa politique d'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne :

- le renforcement du dispositif d'audit interne,
- la mise à jour et la documentation de la cartographie des risques,
- la mise à jour, la formalisation et la diffusion des procédures du Groupe,
- le renforcement des dispositifs de sécurité des systèmes d'information dans le cadre du déploiement progressif de l'ERP du Groupe (M3).

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 JANVIER 2011

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de votre Société, en Assemblée Générale annuelle, pour soumettre à votre examen les comptes relatifs à l'exercice 2009/2010 et obtenir votre approbation.

Nous vous rappelons que la société Zodiac Aerospace est la maison mère du Groupe et exerce un rôle de direction générale industrielle vis-à-vis de l'ensemble des activités du Groupe. À ce titre, elle fournit des prestations aux sociétés du Groupe.

Le rapport ci-dessous ne s'adresse qu'à l'activité de Zodiac Aerospace, l'activité du Groupe dans son ensemble étant analysée dans le rapport sur les comptes consolidés.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2009/2010

Le chiffre d'affaires de Zodiac Aerospace s'est élevé à 28 421 K€, contre 30 340 K€ sur l'exercice précédent.

Il est ainsi réparti :

	2009/2010	2008/2009
Loyers et charges	1 671 K€	1 681 K€
Services Groupe	20 460 K€	21 552 K€
Frais pour compte	6 290 K€	7 107 K€
TOTAL	28 421 K€	30 340 K€

Les prestations de Zodiac Aerospace représentent 1,32 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 1,37 % pour l'exercice précédent.

RÉSULTAT 2009/2010

Le résultat avant impôt s'établit à 53 208 K€, contre -14 625 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation, qui était déficitaire de 2 659 K€ sur l'exercice précédent, l'est de 7 546 K€ sur cet exercice, essentiellement du fait des coûts liés à la croissance externe.

Le résultat net s'établit à 57 346 K€, contre 45 104 K€ pour l'exercice précédent.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le montant des dividendes reçus de vos filiales s'élève à 62 291 K€, contre 39 444 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits financiers, issus des activités de financement des filiales, enregistrent une diminution (7 299 K€, contre 11 582 K€), générée par la réduction des besoins de financement de nos filiales ainsi que par la baisse du taux de nos ressources qui leur est appliqué.

La charge d'intérêts diminue de 30 % en passant de 34 543 K€ à 24 137 K€, du fait de la forte réduction des besoins de financement du Groupe ainsi que de la baisse du taux de nos

ressources externes qui s'établit à une moyenne de 2,78 %, contre 3,45 % pour l'exercice précédent.

La reprise de provision de 16 351 K€ comprend 16 349 K€ au titre de l'annulation de la provision sur titres auto-détenus qui avait été constituée à la clôture de l'exercice précédent ; le cours de bourse de votre Société s'étant apprécié sur l'exercice, et étant sur la base du cours moyen d'août, supérieur à la valeur comptable d'acquisition de ces titres.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges sur opérations en capital sont représentatives de l'amortissement exceptionnel du solde résiduel des frais de mise en place du crédit syndiqué du 14 juin 2005 (remboursé le 29 juin 2010), pour un montant de 1 216 K€.

IMPÔT SOCIÉTÉ

Le produit d'impôt enregistré dans les comptes est de 4 137 K€, comprenant essentiellement le crédit d'impôt généré par les activités courantes de Zodiac Aerospace ainsi que celui de l'intégration fiscale.

ACTIVITÉ SUR LES TITRES DE PARTICIPATION

a. Titres de participations

Les principales variations sont :

1. Souscription et augmentation de capital

- Augmentation de capital de Zodiac Seats Tunisie 700 K€

2. Création

- Zodiac Cabin,
 - Evac Shangai ETC,
- pour un montant de :

112 K€

3. Opération de réorganisation interne et juridique

- Sicma Aero Seat : fusion par voie d'absorption de la société Someco dans Sicma Aero Seat, valorisée dans les comptes de Zodiac Aerospace à la valeur nette des titres Someco, soit 376 K€.
- IN Services Asia : reclassement au sein de Zodiac Aerospace des titres d'IN Services Asia qui étaient détenus par IN Hong Kong, filiale d'Intertechnique, et ce pour un montant de 10 452 K€.

4. Acquisition

- Votre Société a acquis les sociétés canadiennes Cantwell Cullen & Company et Cantwell Cullen Hydraulics le 30 juin 2010, par l'intermédiaire d'une holding canadienne, filiale de votre Société créée pour cette acquisition. Cette holding a acquis, le 30 juin, les titres de ces deux sociétés pour un montant de 46,48 MCAD (avant ajustement de prix) et repris le financement des dettes existantes pour 18,32 MCAD.

Un ajustement de prix provisoire a été accepté par les vendeurs pour 1,037 MCAD le 20 octobre 2010, qui se traduira par un remboursement de ce montant à Zodiac Aerospace au cours du premier trimestre de l'exercice 2010/2011.

b. Autres titres immobilisés

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 août 2010 :

- Sont représentatifs d'un contrat de liquidité mis en place avec Crédit Agricole Cheuvreux, en vue de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres, pour un montant maximum de 6 000 K€. Au 31 août 2010, Zodiac Aerospace détient 5 000 actions de votre Société, soit 0,01 % des actions en circulation, pour une valeur de 216 K€.
- Le solde des liquidités mises à la disposition de Crédit Agricole Cheuvreux dans le cadre de ce contrat, est investi en SICAV pour un montant de 5 094 K€.
- Sont représentatifs de la mise en œuvre du programme du rachat d'actions mis en place avec un prestataire de service en février 2008, portant sur un maximum de 5 % du capital et utilisé sous forme de 2 780 000 actions de votre Société acquises avant le 31 août 2009, soit 4,95 % des actions en circulation, pour une valeur de 89 849 K€, avec un objectif d'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- La provision de 16 349 K€ constituée au 31 août 2009, qui représentait la différence entre la valorisation des titres auto-détenus à leur prix d'achat et leur prix moyen du mois de clôture 2009, a été reprise dans son intégralité, du fait de l'évolution à la hausse du cours de l'action Zodiac Aerospace.

PRÊTS AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE

L'activité de financement des sociétés du Groupe a continué à s'exercer. Au 31 août 2010, les sociétés emprunteuses avaient un encours de 269 346 K€, contre 281 152 K€ au 31 août 2009. Les sociétés prêteuses mettaient à notre disposition 411 665 K€, contre 293 353 K€ au 31 août 2009.

Le solde net du financement des filiales est négatif de 142 319 K€.

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Vous trouverez ci-dessous la décomposition, à la date du 31 août 2010, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce. S'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

DETTES FINANCIÈRES

Le crédit syndiqué mis en place pour 1 500 M€ en date du 14 juin 2005, dont le montant disponible était de 691 M€ à échéance du 14 juin 2011, a été intégralement remboursé le 29 juin 2010.

À cette date, Zodiac Aerospace a mis en place un nouveau crédit syndiqué de 1 000 M€ d'une durée de 4 ans, venant à échéance le 27 juin 2014. Ce crédit était utilisé à hauteur de l'équivalent de 493 M€ au 31 août 2010.

Le covenant (Dettes/EBITDA consolidés) lié à ce crédit est respecté au 31 août 2010. Il est rappelé que ce covenant ne peut excéder 3,50 à la clôture de l'exercice 2010 et 2011, 3,25 à la clôture de l'exercice 2012 et 3,00 à la clôture de l'exercice 2013.

Le programme de Billets de Trésorerie qui n'était plus mobilisé le 31 août 2009, a été mobilisé à hauteur de 148 M€ au 31 août 2010.

Les frais de mise en place du crédit de 1 000 M€, le 29 juin 2010, pour un montant de 7 250 K€, ont été enregistrés en frais d'établissement et amortis à hauteur de 311 K€.

COUVERTURES DE RISQUES

a) de taux :

Zodiac Aerospace a mis en place, en juin 2010, un swap de taux d'intérêt à échéance août 2011, afin de couvrir une partie de sa dette en euro contre les variations de l'Euribor "1 mois". Le montant couvert est de 331 M€ au taux de 0,72 %.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéances au 31 août 2010

Échéances (J= date de clôture) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéance	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs (401+403)	1 950	-	1 977	-	432	235	22	4 616
Fournisseurs factures à recevoir							5 554	5 554
Fournisseurs immobilisations (404+405)	1 866	-	82	-	36	39	-	2 023
TOTAL À PAYER	3 816	-	2 059	-	468	274	5 576	12 193

b) de change :

Au 31 août 2010, Zodiac Aerospace avait des couvertures de change actives afin de couvrir :

- une partie du chiffre d'affaires 2009-2010 pour son compte et le compte de ses filiales, à hauteur de 95 M\$;
- une partie du chiffre d'affaires 2010-2011 pour son compte et le compte de ses filiales, à hauteur de 285 M\$.

FONDS PROPRES

Les fonds propres, avant distribution des dividendes, ont augmenté de 15 308 K€, passant de 727 850 K€ à 743 158 K€. Cette augmentation provient :

En plus :

- du résultat net de l'exercice 2009/2010, soit 57 346 K€ ;
- de l'augmentation du produit de l'émission d'actions au titre des souscriptions d'options qui ont été levées par les salariés dans le cadre du régime de stock-options de Zodiac Aerospace, soit 10 827 K€ pour 466 129 actions nouvelles ;
- de la variation des provisions réglementées pour 12 K€.

En moins :

- des dividendes distribués pour 52 877 K€.

ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions en circulation au 31 août 2010 est de 56 174 207, contre 55 708 078 au 31 août 2009.

L'augmentation de 466 129 actions provient de la levée d'options de souscription.

Au 31 août 2010, les actionnaires inscrits au nominatif représentent 36,04 % des actions et 44,96 % des droits de vote. La répartition du capital de Zodiac Aerospace à cette date, à la connaissance de la Société, figure dans le tableau ci-après.

Également, à la connaissance de la Société, aucun des "autres actionnaires" figurant dans ce tableau, ne détient 5 % ou plus, du capital social ou des droits de vote. D'autre

part, en considération de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001, il est précisé que la part du capital détenue par les salariés de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'un plan de gestion collectif, n'atteint pas 3 %.

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par un engagement collectif de conservation, conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts, enregistré le 21 décembre 2005, au terme duquel ils se sont engagés à conserver un certain nombre de titres Zodiac Aerospace pendant une durée de 6 ans à compter de cette date. Cet engagement, qui leur confère en outre un droit mutuel de préemption sur les titres engagés, a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité par l'avis n° 206C0107 le 17 janvier 2006.

Certains actionnaires sont également liés par un engagement collectif de conservation, conclu en application de l'article 787-B du Code général des impôts, enregistré le 26 avril 2010 et pris pour une durée de deux ans à compter de cette date.

Les actionnaires familiaux ont soumis la quasi-totalité des titres faisant l'objet des engagements collectifs de conservation précités, afin de consolider lesdits engagements, aux dispositions d'une convention d'incessibilité en date du 17 septembre 2010.

Cette convention porte sur environ 26,8 % des actions et 36,2 % des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace et court jusqu'au 26 avril 2012.

Il est par ailleurs rappelé que le pacte conclu entre la société Foncière Financière et de Participations - FFP - et certains actionnaires familiaux en date du 14 décembre 2006 et modifié par avenant du 25 septembre 2009, a été résilié d'un commun accord entre les parties le 17 septembre 2010. Cette résiliation a emporté la fin de l'action de concert entre les parties.

Répartition du capital social

	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%
Nominatifs				
Familles et salariés	11 834 354	21,07 %	23 082 052	35,36 %
Société Foncière, Financière et de Participations - FFP	3 303 329	5,88 %	3 303 329	5,06 %
Fonds Stratégiques d'Investissement - FSI	1 439 994	2,56 %	1 439 994	2,21 %
Autres actionnaires	886 309	1,58 %	1 521 611	2,33 %
Autocontrôle	2 780 000	4,95 %	-	-
Total titres nominatifs	20 243 986	36,04 %	29 346 986	44,96 %
Porteurs				
Fonds Stratégiques d'Investissement - FSI	1 300 000	2,31 %	1 300 000	1,99 %
Autres actionnaires	34 630 221	61,65 %	34 630 221	53,05 %
Total titres au porteur	35 930 221	63,96 %	35 930 221	55,04 %
TOTAL	56 174 207	100,00 %	65 277 207	100,00 %

Les contenus détaillés de ces conventions et Engagements Collectifs de Conservation sont disponibles sur le site Internet de l'AMF.

Options de souscription

Les options de souscription attribuées par le Directoire, après consultation du Conseil de Surveillance, entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 août 2010, sont au nombre de 250 400.

Les conditions dans lesquelles ces options peuvent être souscrites suivent la loi et les règles définies par l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2008.

Le nombre des options attribuées et non levées au 31 août 2010 s'élève à 1 797 854. L'attribution moyenne par exercice correspond à 299 021 options, soit 0,53 % du capital.

Programme de rachat d'actions

Votre Société n'a pas fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 janvier 2010. Au 31 août 2010, votre Société détenait le même nombre d'actions qu'au 31 août 2009, soit 2 780 000 actions, représentant 4,95 % du capital.

Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité, mis en place le 18 janvier 2007 par votre Société, a été reconduit en 2010. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres (cf. § Activité sur les titres de participations/b.).

AUTORISATIONS À CARACTÈRE FINANCIER

Ces autorisations figurent dans les tableaux ci-après.

État des délégations et autorisations en cours

Programme de rachat d'actions

	Date de l'autorisation	Échéance/ durée	Montant autorisé au 31 août 2010	Utilisation au 31 août 2010
Programme de rachat d'actions	11 janvier 2010 (5 ^{ème} résolution)	10 juillet 2011 (18 mois) ⁽¹⁾	10 % du capital 5 617 421 actions Montant maximum de 200 millions €	Mouvements de l'exercice ⁽²⁾ : Achat : 0 Vente : 0
Réduction du capital par annulation des actions détenues dans le cadre du programme de rachat	11 janvier 2010 (10 ^{ème} résolution)	10 juillet 2011 (18 mois) ⁽¹⁾	10 % du capital par période de 24 mois 5 617 421 actions	Actions annulées l'exercice : 0

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011 de renouveler cette autorisation.

(2) Hors contrat de liquidité.

Autorisation d'augmenter le capital

	Date de l'autorisation	Échéance/ durée	Montant autorisé	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 août 2010
Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital	12 janvier 2009 (12 ^{ème} résolution) ⁽¹⁾	11 mars 2011 (26 mois)	5 000 000 €	Moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	Néant
Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	12 janvier 2009 (13 ^{ème} résolution) ⁽¹⁾	11 mars 2011 (26 mois)	Dans la limite du montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation	Libre	Néant
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital	12 janvier 2009 (14 ^{ème} résolution) ⁽²⁾	11 mars 2011 (26 mois)	5 000 000 €	Moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	Néant

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011 de renouveler cette autorisation.

(2) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011 de renouveler cette autorisation pour un montant de 2 500 000 €.

Actionnariat salarié	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant autorisé	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 août 2010
Options de souscription d'actions	8 janvier 2008 (14 ^{ème} résolution) ⁽¹⁾	7 mars 2011 (38 mois)	Limité à 1 200 000 options et 10 % du capital	Moyenne des cours des 20 dernières séances précédant la date d'attribution par le Directoire	Attribuées : 395 100 Attribuables : 804 900

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011 de renouveler cette autorisation.

AUTORISATIONS DONNÉES AU DIRECTOIRE À TITRE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé aux actionnaires de renouveler les autorisations :

a) données par l'Assemblée Générale Mixte du 11 janvier 2010, afin d'annuler éventuellement les actions achetées en Bourse dans le cadre du régime nouveau résultant du règlement de l'AMF articles 241-1 à 241-6 ;

b) données par l'Assemblée Générale Mixte du 12 janvier 2009 à l'effet :

- d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance pour un montant de 5 000 000 € avec maintien du droit préférentiel de souscription et ramené à 2 500 000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

- d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital dans les formes énoncées ci-dessus ;

c) d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes. Il est proposé aux actionnaires de déléguer compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital :

- en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social ;

d) Il est proposé aux actionnaires d'autoriser le Directoire à l'effet :

- d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe ;

- de consentir des options de souscription d'actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe ;

- de mettre à jour certaines clauses statutaires.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2009/2010 :

Bénéfice après impôt	57 345 558,40 €
Report à nouveau	519 630 954,52 €
Montant à affecter	576 976 512,92 €
Dotations à la réserve légale	(9 322,58 €)
Dividende ⁽¹⁾	(56 174 207,00 €)
Report à nouveau après affectation	520 792 983,34 €

(1) 1,00 euro x 56 174 207 actions.

En tant que de besoin, le résultat correspondant aux dividendes non versés aux actions qui seraient détenues en propre dans le cadre du programme de rachat d'actions, à la date de détachement du coupon, sera affecté au compte report à nouveau.

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende
2006/2007	3,00 €*
2007/2008	1,00 €
2008/2009	1,00 €

* Dont 2 € de dividende exceptionnel.

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 2010/2011

Votre Société continuera à jouer son rôle de holding industriel du Groupe et à fournir des services aux sociétés du Groupe. Elle continuera, par ailleurs, à encaisser les dividendes en provenance de ses filiales françaises et étrangères.

BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissement ou dépréciation	Montant net au 31/08/2010	Montant net au 31/08/2009
Immobilisations incorporelles (annexes 1 et 2)	12 266	4 237	8 029	3 677
Immobilisations corporelles (annexes 1 et 2)	17 079	9 241	7 838	6 276
Immobilisations financières (annexe 3)	1 460 670	-	1 460 670	1 432 032
Total actif immobilisé	1 490 015	13 478	1 476 537	1 441 985
Créances d'exploitation	3 339	-	3 339	48 223
Créances diverses				
Débiteurs divers et prêts filiales (note 1-C)	284 432	-	284 432	301 251
Disponibilités	78 500	-	78 500	10 192
Charges constatées d'avance	2 305	-	2 305	1 989
Total actif circulant	368 576	-	368 576	361 655
TOTAL ACTIF	1 858 591	13 478	1 845 113	1 803 640

PASSIF

(en milliers d'euros)	Montant net au 31/08/2010	Montant net au 31/08/2009
Capital	11 235	11 142
Primes d'émission et d'apport	129 435	118 700
Écarts de réévaluation	252	252
Réserve légale	1 114	1 113
Réserve sur plus-value long terme	-	-
Autres réserves	23 837	23 838
Report à nouveau	519 631	527 405
Résultat de l'exercice	57 346	45 104
Provisions réglementées (note 2)	309	296
Total capitaux propres (note 6)	743 158	727 850
Provisions pour risques et charges	968	9 566
Dettes financières	1 083 536	1 045 912
Dettes d'exploitation	17 251	17 039
Dettes diverses	200	3 273
Total dettes (note 4)	1 100 987	1 066 224
TOTAL PASSIF	1 845 113	1 803 640

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Montant au 31/08/2010	Montant au 31/08/2009
Produits d'exploitation		
Ventes	28 421	30 340
Autres produits	5	-
	28 426	30 340
Charges d'exploitation		
Achats matières, charges externes et autres approvisionnements	20 868	18 341
Impôts et taxes	815	885
Frais de personnel (note 7)	10 936	10 595
Dotations aux amortissements	3 353	3 178
	35 972	32 999
Résultat d'exploitation	(7 546)	(2 659)
Produits financiers		
Produits financiers de participation	62 291	39 444
Autres intérêts et produits assimilés	7 299	11 582
Gains de change	515	43
Reprises sur provisions	16 352	86 330
	86 457	137 399
Charges financières		
Charges d'intérêts	24 138	34 543
Pertes de change	-	65
Dotations et autres charges financières	29	17 201
	24 167	51 809
Résultat financier (note 8)	62 290	85 590
Résultat courant avant impôt	54 744	82 931
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	15	406
Reprises sur provisions	350	88
	365	494
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	376	-
Sur opérations en capital	1 233	96 782
Dotations aux amortissements et aux provisions	291	1 268
	1 900	98 050
Résultat exceptionnel (note 9)	(1 535)	(97 556)
Impôt sur les bénéfices (notes 10 et 11)	(4 137)	(59 729)
TOTAL DES PRODUITS	115 248	168 233
TOTAL DES CHARGES	57 902	123 129
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	57 346	45 104

NOTES ANNEXES

I. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de la Société Zodiac Aerospace sont établis conformément aux dispositions comptables en vigueur.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

a) Les logiciels sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée de 1 à 4 ans. Les frais d'établissement sont amortis en linéaire de 1 à 5 ans.

b) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient en cas d'immobilisations facturées à nous-mêmes.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations qui est généralement de :

- constructions : 20 ans ;
- mobilier et agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 4 ans ;
- matériel de transport : 4 à 5 ans.

Pour les immobilisations fiscalement amortissables en dégressif : la différence entre la dotation linéaire et la dotation totale est comptabilisée en amortissement dérogatoire.

c) Les titres de participation sont évalués à leurs coûts d'achat (hors frais accessoires) ou à leurs valeurs d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation estimée en fonction de l'actif de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir, une provision pour dépréciation est constituée.

d) Les titres de placement sont évalués au prix moyen pondéré.

e) Opérations en devises

Les créances et dettes en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur :

- à la date d'échéance, lorsqu'il y a couverture à terme effectuée ;
- à la date de clôture pour les autres.

Les produits et les charges en devises sont enregistrés dans les comptes aux taux moyens du mois de comptabilisation.

f) Instruments financiers

Les couvertures de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur les marchés organisés ou de gré à

gré et ne présentent que des risques de contrepartie négligeables.

Les résultats dégagés sur ceux-ci sont comptabilisés symétriquement aux résultats dégagés sur les éléments couverts.

II. NOTES SUR LES COMPTES

Ces comptes intègrent les éléments résultant de l'option prise par notre Société du bénéfice du régime fiscal des groupes de sociétés (CGI article 223.A à Q). Cette option renouvelée le 22 août 2003, concerne, sur l'exercice 2009/2010, les filiales suivantes : Aérazor, Sicma Aero Seat, Immobilière Galli, Zodiac Automotive Division, Intertechnique, ECE, IN-Snec Holding, IN-Flex, IN-LHC, Precilec, Zodiac Data System, Zodiac Services Europe, Adder, CD Europe. Chaque société calcule l'impôt comme si elle n'était pas intégrée. Les sociétés reconnaissent le cas échéant dans leurs comptes les crédits d'impôt de toute nature issus de l'intégration dans le résultat d'ensemble.

III. NOTES SUR LE BILAN

(En milliers d'euros sauf mention contraire)

NOTE 1 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF

A) Immobilisations incorporelles et corporelles

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- d'un montant brut de 7 334 K€ (net de 7 023 K€ après amortissement) correspondant aux frais de mise en place du crédit syndiqué de 1 000 M€ conclu le 29 juin 2010 ;
- le crédit syndiqué mis en place pour 1 500 M€ en date du 15 juin 2005 a été intégralement remboursé le 29 juin 2010 ;
- de 4 931 K€ brut (net de 1 006 K€ après amortissement) correspondant aux licences d'exploitation du principal "ERP" du Groupe.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cf. Annexes 1 et 2.

B) Immobilisations financières

A. LES PRINCIPALES VARIATIONS SONT :

1. Souscription et augmentation de capital

- Augmentation de capital de Zodiac Seats Tunisie 700 K€

2. Création

- Zodiac Cabin,
 - Evac Shanghai ETC,
- pour un montant de : 112 K€

3. Opération de réorganisation interne et juridique

- Sicma Aero Seat : fusion par voie d'absorption de la société Someco dans Sicma Aero Seat, valorisée dans les comptes de Zodiac Aerospace à la valeur nette des titres Someco, soit 376 K€.

- IN Services Asia : reclassement au sein de Zodiac Aerospace des titres d'IN Services Asia pour un montant de 10 452 K€ qui étaient détenus par IN Hong Kong, filiale d'Intertechnique.

4. Acquisitions

Notre Société a acquis les sociétés canadiennes Cantwell Cullen & Company et Cantwell Cullen Hydraulics le 30 juin 2010, par l'intermédiaire d'une holding canadienne, filiale de notre Société, mise en place pour cette acquisition. Ainsi cette holding a acquis, le 30 juin, les titres des deux sociétés Cantwell Cullen & Company et Cantwell Cullen Hydraulics pour un montant de 46,48 MCAD avant ajustement de prix, ainsi que le financement des dettes existantes pour 18,32 MCAD.

Un premier ajustement de prix a été accepté par les vendeurs pour 1,037 MCAD le 20 octobre 2010, qui se traduira par un paiement à la baisse des vendeurs au cours du premier trimestre 2010 de l'année comptable.

B. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 août 2010 :

- Sont représentatifs d'un contrat de liquidité mis en place avec le Crédit Agricole Cheuvreux, en vue de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres pour un montant maximum de 6 000 K€ utilisé sous forme de 5 000 actions de notre Société, soit 0,01 % des actions en circulation, pour une valeur de 216 K€.

- Le solde des liquidités mises à la disposition de Crédit Agricole Cheuvreux dans le cadre de ce contrat, est investi en SICAV pour un montant de 5 094 K€.

- Sont représentatifs de la mise en œuvre du programme du rachat d'actions mis en place avec un prestataire de service en février 2008, portant sur un maximum de 5 % du capital et utilisé sous forme de 2 780 000 actions de notre Société acquises avant le 31 août 2009, soit 4,95 % des actions en circulation, pour une valeur de 89 849 K€, avec un objectif d'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe.

- La provision de 16 349 K€ constituée au 31 août 2009, représentant la différence entre la valorisation des titres auto-détenus à leur prix d'achat et leur prix moyen du mois de clôture 2009 a été reprise dans son intégralité.

- Actions de sociétés qui ne sont pas admises à la cote officielle des bourses de valeur : néant.

C) Échéancier de créances

(en milliers d'euros)	Montant net	À 1 an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	95 454	95 454	-
Actif circulant			
Créances clients et créances d'exploitation	3 339	3 339	-
Créances diverses ⁽¹⁾	284 432	284 432	-
Disponibilités	78 500	78 500	-
Charges constatées d'avance	2 305	2 066	239
TOTAL	464 030	463 791	239

(1) Dont 269 346 K€ représentent la contrepartie de tirages des crédits mis à la disposition des filiales selon leurs besoins et 15 068 K€ d'avances d'impôts à récupérer, liés à nos filiales intégrées fiscalement.

NOTE 2 - PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/08/2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/08/2010
Provisions pour risques et charges	9 566	224	8 822	968
Amortissements dérogatoires	296	141	128	309

NOTE 3 - POSTES CONCERNANT DES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Compte de résultat
Participations	1 365 216	-	-
Clients et comptes rattachés	1 877	-	-
Prêts court terme ⁽¹⁾	284 414	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	816	-
Emprunts court terme ⁽²⁾	-	423 766	-
Produits de participation	-	-	62 291
Autres produits	-	-	28 476
Produits financiers	-	-	6 390
Charges financières	-	-	4 581
Autres charges	-	-	3 230

(1) Dont 15 067 K€ d'intégration fiscale.

(2) Dont 11 702 K€ d'intégration fiscale.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES DETTES

Échéancier des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et divers ⁽¹⁾	1 083 536	587 475	496 061
Fournisseurs et comptes rattachés	10 170	10 170	-
Dettes fiscales et sociales	5 057	5 057	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 024	2 024	-
Autres dettes	200	200	-
TOTAL	1 100 987	604 926	496 061

(1) Dont 496 M€ ou équivalent euro de tirages du crédit mis en place le 29 juin 2010 pour un montant total de 1 000 M€ constitué d'une seule tranche d'une durée de 4 ans.

Le covenant lié à ce crédit a été respecté au 31 août 2010, son non respect pouvant entraîner le remboursement intégral, par anticipation du crédit.

NOTE 5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SÛRETÉS CONSENTIES

a) Les engagements donnés

1) Cautions :

- caution de 300 000 dollars US, en garantie d'assurance accident du travail, convertis au taux de clôture, soit 236 K€, en garantie d'une lettre de crédit émise par une banque US au profit de notre filiale American Fuel ;
- caution de 2 620 K€ en faveur des douanes, au profit de nos filiales Intertechnique, Aérazur, Sicma Aero Seat et Zodiac Services Europe.

2) Garanties :

- garantie au bénéfice de Federal Insurance Company (CHUBB) d'un montant maximum de 10 M\$ pour contre-garantir les "performances bonds" émises par Federal Insurance Company au bénéfice de certains clients de notre filiale ESCO au titre de l'exécution de ses contrats commerciaux (installation de barrières et systèmes d'arrêt pour avions civils et militaires) ;
- garantie déposée auprès du tribunal de commerce d'Amsterdam, couvrant les dettes consolidées de la société holding du groupe Driessen et ses filiales hollandaises, pour ne pas déposer localement des comptes consolidés du sous-groupe Driessen en normes Dutch GAAP, cette garantie ne devant pas dépasser 10 M€ ;
- Zodiac Aerospace a délivré une garantie au profit d'un client de sa filiale Sicma Aero Seat dans le cadre de l'obtention d'un contrat de fournitures de sièges d'un montant significatif pour Sicma Aero Seat et le Groupe. Cette garantie a un terme au 31 décembre 2015.

b) Les engagements de retraites

La méthode de comptabilisation des écarts actuariels est dite du "corridor". Cette méthode permet pour chaque régime à prestations définies de n'amortir que la part des écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs du régime à la date de la clôture. L'amortissement est pratiqué sur l'espérance de la durée de vie active résiduelle attendue des salariés bénéficiant du régime.

Le montant relatif à l'engagement en matière d'indemnité de fin de carrière est constaté dans les comptes sociaux sur la base d'une évaluation actuarielle utilisant les hypothèses suivantes au 31 août 2010 :

- Taux d'escompte annuel (= taux d'actualisation) 4,41 %.
- Taux d'évolution des salaires : 2,5 % non cadres et 3 % cadres.
- Date de départ théorique : 65 ans.
- Mortalité : table INSEE TV-TD 04-06.

La variation de la provision s'analyse comme suit :

• Passif de retraite au 31 août 2009 :	877 K€
• Dotation 2009/2010 :	37 K€
• Charge d'actualisation :	31 K€
• Reprise de la période :	-
• Amortissements des écarts actuariels :	-
• Passif de retraite provisionné au 31 août 2010 :	945 K€.

NOTE 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (avant affectation du résultat 2009/2010)

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2009	Affectation du résultat 2008/2009 décidée par l'A.G.M.	Mouvements sur le capital	Dividendes	Autres	Au 31/08/2010
Capital ⁽¹⁾	11 142		93			11 235
Primes ⁽²⁾	118 700		10 734			129 434
Écart de réévaluation	252					252
Réserves/Report à nouveau	552 356			(7 773)		544 583
Résultat	45 104			(45 104)	57 346	57 346
Provisions réglementées	296				13	309
Capitaux propres	727 850	-	10 827⁽¹⁾⁽²⁾	(52 877)	57 359	743 158

(1) Les mouvements sur le capital sont générés par des augmentations de 93 K€ issues de 466 129 levées d'options.

(2) Les mouvements sur les primes sont générés par des augmentations de 10 734 K€ issues de 466 129 levées d'option.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 7 - CHARGES DE PERSONNEL

Le montant des rémunérations allouées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé à 2 013 K€ et celui versé au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance s'est élevé à 180 K€.

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 83 personnes (cadres, agents de maîtrise/employés).

NOTE 8 - RÉSULTAT FINANCIER

Le montant des dividendes reçus des filiales s'est élevé à 62 291 K€, contre 39 444 K€ en 2009.

Les produits financiers issus des activités de financement des filiales sont en diminution (7 299 K€, contre 11 582 K€ en 2009).

La diminution des charges d'intérêt, qui passent de 34 543 K€ à 24 137 K€, est générée par la baisse de nos

besoins de crédit, ainsi que par la baisse du taux de nos ressources qui s'établit à 2,78 %, contre 3,45 % pour l'exercice précédent.

NOTE 9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les valeurs en capital sont représentatives à hauteur de 1 216 K€ de la moins-value sur les frais de mise en place du crédit syndiqué remboursé le 29 juin 2010, d'une provision complémentaire de 150 K€ venant compléter la précédente provision de 1 100 K€ réalisée en 2009, relative aux coûts de rupture de contrat de travail suite au déménagement de notre siège social à Plaisir.

La variation des amortissements dérogatoires génère une charge exceptionnelle de 13 K€.

NOTE 10 - VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	54 744	(1 535)	53 209
Impôt taux normal	3 014	30	3 044
Impôt taux réduit	(117)	-	(117)
Reprise reliquat provision sur rupture agrément Zodiac International ⁽¹⁾	-	1 210	1 210
Résultat net	57 641	(295)	57 346

(1) Solde de la cession de la branche Marine.

NOTE 11 - SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	31/08/2010
a) Dettes fiscales latentes	
Amortissements dérogatoires	(309)
b) Créances fiscales latentes	
Provisions pour congés payés	798
Solde	489
Créance fiscale latente (34,43 %)	168

Annexe 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur d'achat au 31/08/2009	Acquisitions de l'exercice	Virement d'un poste à l'autre	Cessions et sorties	Valeur d'achat au 31/08/2010
Logiciels	4 358	573	-	-	4 931
Frais de mise en place du crédit syndiqué	7 027	7 334	-	7 026	7 335
Sous total	11 385	7 907	-	7 026	12 266
Terrains	1 255	-	-	-	1 255
Constructions	8 830	740	-	-	9 570
Matériel et outillage	-	-	-	-	-
Matériel de transport	452	53	-	27	478
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 749	196	34	-	3 979
Agencements, installations, divers	237	-	-	-	237
Immobilisations en cours	34	1 560	(34)	-	1 560
Sous total	14 557	2 549	-	27	17 079
TOTAL	25 942	10 456	-	7 053	29 345

Annexe 2 - Amortissements incorporels et corporels

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/08/2009	Dotations de l'exercice aux amortissements	Reprises sur cessions	Virement d'un poste à l'autre et sorties	Amortissements au 31/08/2010
Brevets, marques, logiciels	3 496	430	-	-	3 926
Autres immobilisations incorporelles	4 211	1 910	5 810	-	311
Sous total	7 707	2 340	5 810	-	4 237
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	4 786	466	-	-	5 252
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-
Matériel de transport	269	70	9	-	330
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 063	410	-	-	3 473
Agencements, installations, divers	162	24	-	-	186
Sous total	8 280	970	9	-	9 241
TOTAL	15 987	3 310	5 819	-	13 478

Annexe 3 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Montants bruts au 31/08/2009	Augmentation	Diminution	Montants bruts au 31/08/2010
Titres de participation	1 353 952	11 640	376	1 365 216
Prêts	227	62	14	275
Dépôts et cautionnements	39	14	33	20
SICAV	2 640	5 068	2 614	5 094
Contrats de liquidité	1 674	2 264	3 722	216
Actions propres	89 849	-	-	89 849
TOTAL	1 448 381	19 048	6 759	1 460 670

Annexe 4 - Filiales et participations

(en milliers d'unités monétaires)	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Unité monétaire	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés par filiales					
Aérazur	100,00	€	213 595	324 747	12 477
Adder SAS	100,00	€	1 000	2 157	(53)
Cantwell Cullen & Company	100,00	CAD	-	212	(937)
C&D Europe	100,00	€	37	124	352
Driessen	100,00	€	15 000	12 959	29 080
Evac AB	100,00	SEK	7 000	1 590	(32)
Evac GmbH	100,00	€	7 018	2 697	5 264
Evac Shanghai ETC	100,00	CNY	1 104	-	181
GAT	0,10	€	1	-	(250)
HSA Holding SAS Espagne	100,00	€	396	4	(58)
Icore UK Ltd	100,00	£	1	6 904	1 156
Immobilière Galli	100,00	€	1 000	1 788	(568)
Intertechnique	100,00	€	20 399	168 779	41 884
IN Services Asia	100,00	USD	1 000	7 586	97
OEM Defense Services	20,00	€	100	-	-
OEM Services	25,00	€	1 545	-	-
Parachutes Industries Southern Africa	100,00	ZAR	14 400	(11 353)	2 435
Sicma Aero Seat	100,00	€	1 503	71 674	5 299
Zodiac Aerospace Maroc	99,99	MAD	14 660	(3 794)	(6 052)
Zodiac Aerospace UK	100,00	£	300	816	152
Zodiac Automotive Division	100,00	€	7 367	3 709	4 608
Zodiac Automotive Tunisie	0,01	€	4 477	272	482
Zodiac Cabin	100,00	€	NS	-	-
Zodiac Equipments Tunisie SARL	99,86	€	2 018	4 262	649
Zodiac Services Europe	100,00	€	5 548	16 463	(5 153)
Zodiac Seat Tunisie	100,00	€	1 200	531	(353)

Renseignements globaux

(en milliers d'euros)	Filiales françaises	Filiales étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	1 189 720	175 496
Valeur comptable nette des titres détenus	1 189 720	175 496
Dividendes encaissés	62 291	-

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 05/06	Exercice 06/07	Exercice 07/08	Exercice 08/09	Exercice 09/10
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	11 052	11 117	11 134	11 142	11 235
Nombre d'actions ordinaires existantes ^{(1) (2)}	55 260 445	55 583 047	55 667 704	55 708 078	56 174 207
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes et produits accessoires	27 735	29 118	26 852	30 340	28 421
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	57 235	17 040	686 841	16 738	40 181
Impôt sur les bénéfices	(11 905)	(16 922)	32 810	(59 729)	(4 137)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	62 162	31 758	565 064	45 104	57 346
Résultat distribué ⁽²⁾	47 524	166 631	52 738	55 708	56 174
III - Résultat par action ⁽¹⁾ (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	1,25	0,61	11,75	1,37	0,79
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,12	0,57	10,15	0,81	1,02
Dividende net attribué à chaque action ⁽²⁾	0,86	3,00	1,00	1,00	1,00
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	83	85	75	78	83
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	7 523	7 826	9 158	6 979	7 470
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) (en milliers d'euros)	3 315	3 460	3 544	3 616	3 466

(1) Dont au 31 août 2010 : 2 785 500 actions détenues en propre ne donnant pas lieu à une distribution de dividende, résultat versé au compte report à nouveau.

(2) Après approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Zodiac Aerospace, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués selon les modalités présentées en note I.c de l'annexe des états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire

et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

Fideuraf	Ernst & Young Audit
membre du réseau Fiducial	Laurent Miannay
Jean-Pierre Boutard	

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225 58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

Personne concernée : M. Olivier Zarrouati, mandataire social de la société Zodiac Aerospace
A - Nature et objet : indemnité de départ contraint

Modalités : Le Conseil de surveillance ayant décidé de se référer aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 relatives aux rémunérations des dirigeants de sociétés cotées, a adopté lors de sa séance du 19 novembre 2009 dans le cadre des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce la délibération qui définit l'indemnité en cas de départ contraint qui serait due à M. Olivier Zarrouati en sa qualité de Président du Directoire.

Dans le cadre du mandat social et au vu de la cessation du contrat de travail du Président du Directoire, l'indemnité de départ, en cas de départ contraint, est conditionnée et modulée en fonction des conditions de performance fixées par le Conseil de Surveillance sur la base d'un montant de dix-huit mois de la moyenne mensuelle de la rémunération fixe et variable brute perçue lors des douze derniers mois de présence, et plafonnée par ajustement à la baisse si nécessaire de telle sorte que la somme des indemnités de départ dues et de non concurrence n'excède pas vingt-quatre mois de cette moyenne mensuelle.

L'indemnité de départ serait due, sous réserve des dites conditions de performance, dans le cas de départ contraint du mandat de membre ou de Président du Directoire lié à un changement de contrôle et/ou une inflexion de la stra-

tégie portée par la personne concernée, et également en cas de départ contraint durant le mandat en cours.

Les conditions de performance pouvant être revues par le Conseil de Surveillance reflètent la moyenne arithmétique du taux de réalisation des objectifs du Groupe Zodiac Aerospace qui déterminent la part variable de la rémunération de M. Olivier Zarrouati. Cette moyenne est déterminée sur les trois derniers exercices clos au jour où le Conseil de Surveillance statue, où si le mandat social a été exercé sur une période plus courte sur la durée de celui-ci.

Les modalités d'appréciation et d'application des conditions de performance sont les suivantes :

- Aucune indemnité de départ n'est déterminée si la moyenne arithmétique du taux de réalisation au cours de la période définie ci-dessus est inférieure à 50 %.
- Une indemnité de départ valorisée à 50 % du montant de base si la moyenne arithmétique du taux de réalisation au cours de la période définie ci-dessus est égale à 50 %.
- Pour une moyenne arithmétique du taux de réalisation au cours de la période définie ci-dessus supérieure à 50 % et inférieure à 100 %, l'indemnité de départ est déterminée de manière linéaire à partir du montant de base et en fonction de cette moyenne arithmétique.
- Une indemnité de départ valorisée à 100 % du montant de base si la moyenne arithmétique du taux de réalisation au cours de la période définie est égale ou supérieure à 100 %.

B- Nature et objet : indemnité de non concurrence

Modalités : Le Conseil de surveillance ayant décidé de se référer aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 relatives aux rémunérations des dirigeants de sociétés cotées, a adopté lors de sa séance du 19 novembre 2009 dans le cadre des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce la délibération qui définit l'indemnité de non concurrence qui serait due à M. Olivier Zarrouati en sa qualité de Président du Directoire.

L'engagement de non concurrence de M. Olivier Zarrouati consiste, en cas de départ du Groupe Zodiac Aerospace, à ne pas travailler en quelque qualité que ce soit, pour une entreprise exerçant une activité directement concurrente à celle de la société Zodiac Aerospace et de ses filiales. L'indemnité de non concurrence en contrepartie de cet engagement consiste au versement par la société Zodiac Aerospace d'une indemnité mensuelle spéciale égale à la moyenne mensuelle de sa rémunération brute perçue au cours des douze derniers mois de présence, et ceci pendant une durée de un an à compter de la date de départ. La société Zodiac Aerospace sera en mesure de se dispenser du versement de cette indemnité de non concurrence en renonçant à l'interdiction de concurrence dans les soixante jours suivants la fin du mandat social.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

Fideuraf	Ernst & Young Audit
membre du réseau Fiducial	Laurent Miannay
Jean-Pierre Boutard	

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235
DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Zodiac Aerospace et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2010

Les Commissaires aux comptes

Fideuraf	Ernst & Young Audit
membre du réseau Fiducial	Laurent Miannay
Jean-Pierre Boutard	

**LES ATTESTATIONS ET RAPPORTS SUIVANTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PEUVENT
ÊTRE CONSULTÉS AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
ZODIAC AEROSPACE :**

- Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

- Rapports des Commissaires aux comptes émis au titre des résolutions extraordinaires.

RÉSOLUTIONS

SOMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 JANVIER 2011 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009/2010

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace (la "Société") relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2010, du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, approuve les comptes sociaux de cet exercice social tels qu'ils ont été présentés et qui laissent apparaître un résultat net de 57 345 558,40 €. L'Assemblée Générale approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports susvisés.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense somptuaire ou charge non déductible fiscalement, telle que visée par les dispositions de l'article 39-4 dudit Code.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du Groupe joint au rapport du Directoire, du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux condi-

tions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, des rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice et qui laissent apparaître un résultat net part du Groupe de 148 473 000 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports susvisés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice considéré.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat - Fixation du montant du dividende à 1 € par action.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, et après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 31 août 2010 fait apparaître un résultat bénéficiaire de 57 345 558,40 €, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter ce bénéfice comme suit :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	57 345 558,40 €
Dotation à la réserve légale	(9 322,58 €)
Report à nouveau antérieur	519 630 954,52 €
Bénéfice distribuable	576 967 190,34 €
Distribution d'un dividende de 1 € pour chacune des 56 174 207 actions (*)	(56 174 207,00 €)
Affectation du solde au compte report à nouveau	520 792 983,34 €

(*) Ce montant porte sur la totalité des actions émises par la Société au 31 août 2010 ; il sera ajusté du nombre d'actions auto-détenues par la Société à la date de paiement du dividende.

L'Assemblée Générale décide la distribution d'un dividende de 1 € pour chacune des 56 174 207 actions composant la totalité du capital social au 31 août 2010, soit un dividende global de 56 174 207 €, étant précisé que le

Dividendes distribués au titre des trois précédents exercices		Exercice clos le 31 août 2009	Exercice clos le 31 août 2008	Exercice clos le 31 août 2007
Nombre total d'actions ⁽¹⁾		55 708 078	55 667 704	55 529 604
Dividende distribué par action	Dividende ordinaire :	1 €	1 €	1 €
	Dividende exceptionnel :	-	-	2 €
Montant total distribué ⁽²⁾	Dividende ordinaire :	55 708 078 €	55 667 704 €	55 529 604 €
	Dividende exceptionnel :	-	-	111 166 094 €

(1) Nombre d'actions ayant donné droit à paiement du dividende (le cas échéant, déduction faite des actions auto-détenues au jour de la mise en paiement du dividende).

(2) Montant éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques résidant fiscalement en France. Pour les dividendes distribués à ces mêmes personnes à compter du 1^{er} janvier 2008, il a été instauré un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % du montant du dividende brut (sur option du contribuable auprès de l'établissement payeur).

montant correspondant aux dividendes non versés aux actions qui seraient détenues en propre par la Société, à la date de mise en paiement du dividende, sera affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement, en numéraire, à compter du 17 janvier 2011.

La fraction de ce dividende global distribuée à des personnes physiques résidentes fiscales en France n'est retenue que pour 60 % de son montant si ce dividende est soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu (article 158-3-2° du Code général des impôts) ou, sur option du bénéficiaire exercée auprès de l'établissement payeur au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, est soumise à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % du montant du dividende brut (article 117 quater du Code général des impôts). De plus, les dividendes distribués à des personnes physiques, dont les titres ne sont pas inscrits sur un plan d'épargne en actions (PEA), sont amputés des prélèvements sociaux, pour les distributions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants : (voir tableau ci-dessus).

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions et engagements visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce et présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport et les conventions et engagements qui y sont mentionnés et prend acte, en tant que de

besoin, qu'aucune convention ou engagement, éventuellement conclu ou souscrit au cours d'exercices antérieurs, ne s'est poursuivi au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions et engagements visés par l'article L. 225-90-1 du Code de commerce et présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport et les engagements conditionnels, tels que visés par l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, pris par la Société en cas de cessation du mandat de Monsieur Olivier Zarrouati, Président du Directoire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, autorise pour une durée de dix-huit mois le Directoire, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue :

(i) de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code

de commerce, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ; ou

- (ii) de l'animation du marché ou d'assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- (iii) dans la limite de 5 % du capital de la Société, de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- (iv) de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; ou
- (v) de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la 14^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; ou
- (vi) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la Société, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou leur transfert pourront être réalisés par le Directoire, en une ou plusieurs fois, à tout moment, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires et sous réserve des périodes d'abstention prévues par l'article 631-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, et ce par tous moyens en bourse ou autrement.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de cent cinquante millions (150 000 000) d'euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, procéder à l'ajustement prévu par la réglementation en vigueur en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse, et généralement faire le nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 11 janvier 2010 dans sa 5^{ème} résolution.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Schelcher venant à expiration, pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Madame Laure Hauseux en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Laure Hauseux en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Monsieur Vincent Gerondeau en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Vincent Gerondeau en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Monsieur François Calvarin en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur François Calvarin en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer la société SAREX, domiciliée 67, boulevard du Point du Jour, 06700 Saint-Laurent-du-Var, et immatriculée sous le numéro 307 516 252 RCS Antibes, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean Martin dont les fonctions ont expiré, ce dernier n'étant plus inscrit sur la liste officielle des Commissaires aux comptes, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2011.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la décision de transfert du siège social.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, conformément aux stipulations de l'article 5 des statuts de la Société, de ratifier la décision, adoptée aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance en date du 21 avril 2010, de transférer le siège social de la Société au 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir, à compter du 17 mai 2010.

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve également la modification apportée à l'article 5 des statuts de la Société par le Président du Directoire.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à 400 000 € par exercice le montant maximum des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance à compter de l'exercice social débutant le 1^{er} septembre 2010 et pour chacun des exercices suivants, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Sous réserve de l'adoption de la 6^{ème} résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire pour une durée de dix-huit mois, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital et par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises par la Société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

À cet effet, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour arrêter le montant définitif de la réduction du capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir tous actes ou formalités consécutives, et plus généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée dans sa 10^{ème} résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 11 janvier 2010.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions (5 000 000) d'euros en nominal par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières - y compris de bons de

souscription autonomes - donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Il est précisé que la faculté d'émettre des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à cinq millions (5 000 000) d'euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la 15^{ème} et aux 20^{ème} et 21^{ème} résolutions de la présente Assemblée et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 17^{ème} à 19^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toute unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal de la totalité des titres de créance donnant accès au capital ainsi émis ne pourra excéder trois cent millions (300 000 000) d'euros ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission, en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire par la présente Assemblée aux termes des 15^{ème} et 17^{ème} à 19^{ème} résolutions.

Les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la Société pourront être assortis d'un taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

4. en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide que :

(a) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

(b) le Directoire aura, en outre, la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible

qui s'exercera proportionnellement à leurs droits dans la limite de leur demande ;

(c) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

5. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires des titres ainsi émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres du capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;

6. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour :

- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- passer toute convention, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;

7. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;

8. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 12^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 12 janvier 2009.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions ou élévation du montant nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
2. décide que le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder le montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation, étant précisé (a) qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires de la Société à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, (b) que les sommes inscrites au compte de réserve légale ne pourront pas faire l'objet d'incorporation et (c) que le montant des augmentations de capital réalisées au titre de la présente délégation s'ajoutera au montant du plafond fixé au paragraphe 2 de la 15^{ème} résolution qui précède ;
3. décide que, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation applicable ;
4. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour (i) fixer le montant et la nature des réserves, primes ou bénéfices à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou à celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet (ii) et généralement, prendre toutes mesures et

effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;

5. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
6. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 13^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 12 janvier 2009.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières - y compris de bons de souscription autonomes - donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité de capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Il est précisé que la faculté d'émettre des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond d'augmentation de capital est commun aux 17^{ème} et 18^{ème} résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 15^{ème} et des 19^{ème} à 21^{ème} résolutions ne pourra excéder le plafond nominal global de cinq millions (5 000 000) d'euros visé à la 15^{ème} résolution et (b) qu'au plafond ci-

dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toute unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal de la totalité des titres de créance donnant accès au capital ainsi émis ne pourra excéder trois cent millions (300 000 000) d'euros ou leur contre-valeur, à la date de décision de l'émission, en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire par la présente Assemblée aux termes de la 15^{ème} et des 17^{ème} à 19^{ème} résolutions.

Les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la Société pourront être assortis d'un taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis par application de la présente délégation et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre au public. Le Directoire pourra toutefois, pour tout ou partie des émissions effectuées sur le marché français et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables ;

5. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

6. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles

d'être ainsi émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;

7. décide que (i) le prix d'émission des actions de la Société dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix minimum tel que défini au (i) qui précède, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

8. prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la 18^{ème} résolution ;

9. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

- passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir ;
- et généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;

10. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;

11. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 14^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 12 janvier 2009.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de commerce et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières - y compris de bons de souscription autonomes - donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité de capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Il est précisé que la faculté d'émettre des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. prend acte que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 20 % du capital social par an, étant précisé que le délai d'un an précité courra à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation. Le Directoire vérifiera si le plafond de 20 % précité n'a pas été atteint au cours des douze (12) mois précédant l'émission envisagée, en tenant compte des modifications du capital de la Société affectant le dénominateur ;

3. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond d'augmentation de capital est commun aux 17^{ème} et 18^{ème} résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 15^{ème} et des 19^{ème} à 21^{ème} résolutions ne pourra excéder

le plafond nominal global de cinq millions (5 000 000) d'euros visé à la 15^{ème} résolution et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

4. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toute unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal de la totalité des titres de créance donnant accès au capital ainsi émis ne pourra excéder trois cent millions (300 000 000) d'euros ou leur contre-valeur, à la date de décision de l'émission, en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire par la présente Assemblée aux termes de la 15^{ème} et des 17^{ème} à 19^{ème} résolutions.

Les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la Société pourront être assortis d'un taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ;

5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis par application de la présente délégation et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans les conditions et limites maximum prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Le Directoire pourra toutefois, pour tout ou partie des émissions effectuées sur le marché français et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables ;

6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

7. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être ainsi émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;

8. décide que (i) le prix d'émission des actions de la Société dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix minimum tel que défini au (i) qui précède, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

9. prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la 17^{ème} résolution ;

10. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :

- passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir ;
- et généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;

11. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;

12. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 14^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 12 janvier 2009.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 15^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation aux personnes habilitées par la loi, sa compétence pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en vertu des 15^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, dans les délais et limites prévus par les dispositions réglementaires applicables et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions (5 000 000) d'euros par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation aux personnes habilitées par la loi, sa compétence à l'effet de décider, l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de capital de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France et/ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les

actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique ;

2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à cinq millions (5 000 000) d'euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond d'augmentation de capital est commun à la 15^{ème} et aux 20^{ème} et 21^{ème} résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 17^{ème} à 19^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. décide en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente délégation ;

4. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires des titres ainsi émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres du capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;

5. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation au profit des personnes habilitées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance éventuellement rétroactive, des actions nouvelles, ainsi que, le cas échéant, celles des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- d'inscrire au passif du bilan de la Société, à compte "prime d'apport" sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et le pair desdites actions ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite "prime d'apport" de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de passer toute convention pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la réalisation de chaque augmentation de capital en résultant, procéder

aux modifications corrélatives des statuts ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations consécutives et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

6. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-147 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation aux personnes habilitées par la loi, sa compétence à l'effet de décider, sur le rapport du Commissaire aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation (i) ne pourra excéder 10 % du capital de la Société, tel qu'existant à la date de l'utilisation par le Directoire de la présente délégation, et (ii) ne pourra excéder avec le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre des 15^{ème} et 17^{ème} à 20^{ème} résolutions le plafond global maximum d'augmentation de capital de cinq millions (5 000 000) d'euros en nominal visé à la 15^{ème} résolution, étant précisé qu'audit plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. décide en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et/ou valeurs mobilières à émettre ;

4. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires des titres ainsi émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres du capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;

5. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation au profit des personnes habilitées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, sur l'évaluation des apports, d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment d'évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celles de frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, y surseoir, conclure toute convention, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des titres émis et procéder à toutes formalités de publicité requises pour assurer la bonne fin des opérations ;

6. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, avec faculté de délégation aux personnes habilitées par la loi, pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et parmi les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre ou à l'achat

d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ; à ce titre, le Directoire soumettra pour avis préalable le règlement du plan et ses éventuels avenants au Comité de rémunération du Conseil de surveillance.

2. décide :

(i) de limiter à un million deux cent mille (1 200 000) le nombre total d'options pouvant être attribuées en vertu de la présente autorisation et ce pendant toute la durée de celle-ci ; et

(ii) qu'en tout état de cause, le nombre total d'options pouvant être consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 2,5 % du capital de la Société étant précisé (a) que ce plafond est déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de la présente délégation, par rapport au capital social existant à cette date et est commun avec le plafond visé à la 23^{ème} résolution qui suit et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. décide que le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Directoire au jour où les options seront consenties et ne pourra (i) ni être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché au cours des vingt séances de bourse précédant le jour où ces options seront consenties (ii) ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;

4. décide que (i) les options à attribuer pourront être levées à tout moment, après la période d'indisponibilité fixée par le Directoire lors des décisions d'attribution, et ce pendant une période de huit ans à compter du jour où elles seront ou ont été consenties et (ii) que les actions obtenues au titre de ces options ne pourront être cédées dans les trois (3) ans suivant la date d'attribution desdites options ;

5. prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

6. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente autorisation, et notamment à l'effet de :

- fixer les conditions, notamment liées à la performance de la Société, du Groupe Zodiac Aerospace ou de ses entités, dans lesquelles les options seront consenties et pourront être exercées, ces conditions pouvant notamment comporter une clause d'interdiction de revente

immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée des options ; procéder à toute modification ultérieure des modalités de ces options si nécessaire ;

- arrêter la liste des bénéficiaires des options, étant précisé que les attributions d'options consenties aux salariés seront soumises pour avis au Conseil de surveillance et celles consenties aux membres du Directoire seront décidées préalablement par le Conseil de surveillance ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
- arrêter la date de jouissance et les modalités de libération du prix de souscription ou d'achat des actions provenant de l'exercice des options ;
- dans les cas prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, décider des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation définitive de la ou les augmentations de capital résultant de levées d'options ; modifier les statuts et généralement, faire tout le nécessaire ;

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale prend acte que la ou les augmentations de capital susvisées seront définitivement réalisées du seul fait de la souscription des actions nouvelles accompagnée des déclarations des levées d'options et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société. Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Directoire constatera s'il y a lieu le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options et apportera aux statuts les modifications en résultant.

- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale au 10ème du nouveau capital après chaque augmentation ;

7. charge le Directoire d'informer chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

8. décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 14^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 8 janvier 2008.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, avec faculté de délégation aux personnes habilitées par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société dans les conditions ci-après définies ;

2. décide que ces attributions pourront être réalisées au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197 II alinéa 1 du Code de commerce), ou certaines catégories d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;

3. décide que le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 2,5 % du capital social étant précisé (i) que ce plafond est déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de la présente délégation, par rapport au capital social existant à cette date et est commun avec le plafond visé à la 22^{ème} résolution qui précède et (ii) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, au choix du Directoire :

(i) soit, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition maximale de quatre (4) ans ;

(ii) soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans.

5. décide que les actions seront assorties d'une obligation de conservation par les bénéficiaires d'une durée minimale de deux (2) ans à compter de la fin de la période d'acquisition. Toutefois, cette obligation pourra être supprimée ou réduite par le Directoire pour les actions dont la période d'acquisition aura été fixée à une durée minimale de quatre (4) ans.

L'acquisition définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises au bénéficiaire par anticipation si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce ;

6. décide que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre attribuées gratuitement ;

7. décide que l'augmentation de capital correspondante sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ;

8. décide que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la 6^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en œuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;

9. confère au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, tous les pouvoirs nécessaires, avec faculté de délégation aux personnes habilitées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment à l'effet de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, étant précisé que les attributions gratuites d'actions consenties aux membres du Directoire seront décidées préalablement par le Conseil de surveillance ;
- fixer les dates et modalités d'attribution des actions, notamment la période à l'issue de laquelle ces attributions seront définitives ainsi que, le cas échéant, la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire ;
- déterminer les conditions, notamment liées à la performance de la Société, du Groupe Zodiac Aerospace ou de ses entités et, le cas échéant, les critères d'attribution selon lesquels les actions seront attribuées ;
- constater les dates d'attribution définitive et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées compte tenu des restrictions légales ;
- prévoir la faculté de procéder pendant la période d'acquisition, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires, étant précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;
- en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou prime d'émission de son choix, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital, procéder aux modifications statutaires consécutives et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;

- plus généralement, conclure toute convention, établir tous documents, accomplir toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui sera nécessaire en vue d'assurer la bonne fin des attributions gratuites autorisées dans le cadre de la présente résolution.

10. charge le Directoire d'informer chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

11. fixe à trente-huit (38) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et, conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 et, d'autre part, des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. décide de déléguer sa compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
2. décide que les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées seront, directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la Société et les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues par les textes en vigueur, et, qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;
3. décide que la présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit desdits bénéficiaires ;
4. délègue également au Directoire, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi ;

5. autorise le Directoire, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail ;

6. fixe à vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;

7. décide de fixer à trois cent mille (300 000) €, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises et attribuées gratuitement ;

8. décide que le prix des actions à émettre, en application du paragraphe 1 de la présente délégation, sera fixé par le Directoire le jour de la mise en œuvre de la ou desdites augmentations de capital et qu'il ne pourra être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

9. décide que le Directoire aura tous pouvoirs dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur à l'effet de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital et fixer leurs conditions et modalités, notamment d'éventuelles conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération et, le cas échéant, le nombre d'actions maximal pouvant être souscrites par salarié, le nombre d'actions nouvelles à émettre, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles, apporter aux statuts les modifications corrélatives, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation et de façon générale, prendre toute mesure pour la réalisation de l'augmentation de capital.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 7 des statuts.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 7 des statuts afin d'en simplifier la rédaction. L'article 7 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 7 - AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale, dans les conditions prévues par la loi."

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

Modification du paragraphe "Transmission" de l'article 9 des statuts.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de supprimer le paragraphe b du paragraphe "Transmission" de l'article 9 des statuts qui restreint la libre négociabilité des actions de numéraire et des actions d'apport. Le paragraphe "Transmission" de l'article 9 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"Transmission :

La propriété des actions délivrées sous forme nominative résulte de l'inscription au nom du ou des titulaires sur le registre des mouvements tenu à cet effet au siège social.

La transmission des actions nominatives et au porteur s'opère dans les conditions réglementaires en vigueur.

Si les actions ne sont pas entièrement libérées, l'ordre de mouvement doit être signé, en outre par les cessionnaires.

La Société peut exiger que la signature des parties soit certifiée par un Officier public ou le Maire de leur domicile sous réserve des exceptions pouvant résulter des dispositions légales.

Les frais de transfert sont à la charge des acheteurs.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert."

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Modification du paragraphe "Information sur les prises de participation significatives" de l'article 9 des statuts.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier le paragraphe "Information sur les prises de participation significatives" de l'article 9 des statuts afin d'élargir l'obligation d'information aux personnes agissant de concert, d'étendre l'obligation d'information à chaque dépassement - à la hausse ou à la baisse - d'un multiple du seuil des 2 % du capital et de réduire à 2 % du capital le pourcentage d'actionnaires pouvant demander la privation du droit de vote.

Le paragraphe "Information sur les prises de participation significatives" de l'article 9 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"Information sur les prises de participation significatives :

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui détient ou viendrait à détenir une fraction de capital de la Société supérieure ou égale à 2 % du capital ou un multiple de cette fraction, sera tenue d'informer la Société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement d'un de ces

seuils de participation du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement ou encore de concert.

En cas de non respect de cette obligation, et sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % du capital social, les actions excédant la fraction de 2 % du capital concernée qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification.

Toute personne, agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de 15 jours susvisé lorsque son pourcentage du capital devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe."

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 16 des statuts.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 16 des statuts afin d'intégrer la codification de l'article 113 du décret du 23 mars 1967 dans le Code de commerce et de préciser quelles sont les personnes habilitées à convoquer le Directoire. L'article 16 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 16 - POUVOIRS ET DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE

Vis à vis des tiers, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. Toutefois, les cautions, avals et garanties sont nécessairement soumis à l'autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par l'article R. 225-53 du Code de commerce.

En outre, mais à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les opérations énoncées ci-après doivent préalablement à leurs conclusions, être autorisées par le Conseil de Surveillance :

- *Toutes acquisitions, cessions ou échanges par quelque procédé que ce soit, de terrains, immeubles, droits immobiliers, fonds de commerce, établissements industriels ou commerciaux.*
- *Toutes constitutions d'hypothèques ou de privilèges sur les biens sociaux, notamment tous nantisements de tous fonds de commerce ou d'industrie de la Société.*
- *Toutes prises ou aliénations de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères.*

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation écrite ou verbale de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, sous la présidence du Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de celui d'entre eux désigné par les membres présents. Aucun quorum n'est requis mais aucune réunion ne peut se tenir sans la présence effective de deux membres au moins, la représentation étant interdite au sein du Directoire. Les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du Président étant prépondérante en cas de partage.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux insérés dans un registre spécial tenu au siège social et signés par le Président de la séance et au moins par un membre du Directoire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par l'un des membres du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance."

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Modification du premier paragraphe de l'article 24 des statuts.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier le premier paragraphe de l'article 24 des statuts afin de préciser que toutes les opérations visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance. Le premier paragraphe de l'article 24 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"Les opérations visées aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, et notamment toute convention entre la Société et un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, soit directement, soit indirectement, soit par personne interposée."

Le reste de l'article 24 demeure inchangé.

TRENTIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 35 des statuts.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 35 des statuts pour le mettre en conformité avec les dispositions du Code de commerce et préciser que les communications aux actionnaires seront faites conformément aux prescriptions des règlements en vigueur. L'article 35 des statuts est désormais rédigé comme suit :

“ARTICLE 35 - QUORUM ET MAJORITÉ

Pour délibérer valablement, les Assemblées Générales Ordinaires doivent être composées d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires possédant ou représentant le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Elles statuent à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les formes et délais prévus par la loi, et les délibérations sont valablement prises quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour de la première réunion.

Les communications aux actionnaires seront faites conformément aux prescriptions des règlements en vigueur.”

TRENTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION**Modification de l'article 38 des statuts.**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 38 des statuts pour le mettre en conformité avec les dispositions du Code de commerce. L'article 38 des statuts est désormais rédigé comme suit :

“ARTICLE 38 - QUORUM ET MAJORITÉ

Les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée peut être convoquée à nouveau et elle délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le cinquième au moins des actions ayant le droit de vote.

À défaut, cette deuxième Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour où elle avait été convoquée et l'Assemblée prorogée délibère valablement si elle réunit le même quorum.

Dans toutes ces Assemblées, le quorum n'est calculé qu'après la déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment s'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Dans toutes les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par les deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations des Assemblées réunies sur deuxième convocation ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour de la première Assemblée.”

TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION**Modification de l'article 40 des statuts.**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 40 des statuts afin qu'il soit précisé que le Directoire et le Conseil de surveillance ne sont habilités à modifier les statuts que dans les cas prévus par la loi ou lorsque l'un de ces organes agit sur délégation de l'Assemblée Générale. L'article 40 des statuts est désormais rédigé comme suit :

“ARTICLE 40 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Par dérogation aux dispositions ci-dessus en cas d'augmentation de capital, les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement aux résultats effectifs de l'opération, sont apportées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire dans les cas prévus par la loi et/ou lorsque le Conseil de Surveillance ou le Directoire agit sur délégation de l'Assemblée Générale.”

TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION**Pouvoirs à l'effet de réaliser les formalités légales consécutives aux présentes résolutions.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi et nécessaires à la mise en œuvre des résolutions qui précèdent.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION : Groupe Zodiac Aerospace / **CONCEPTION RÉALISATION :** SEQUOIA
RÉDACTION : Véronique Draeger / **RÉALISATION DU RAPPORT FINANCIER :** Gillet M&M
PHOTOS© : Photothèque du Groupe Zodiac Aerospace, Didier Cocatrix, Courtesy of Yeager Airport, DR



Imprimé en France

